

Ce que France veut Afrique veut

Baniafouna, Calixte

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Calixte Baniafouna

**CE QUE FRANCE VEUT
AFRIQUE VEUT :
LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE**

**MAIS... QUI A DIT QUE L'AFRIQUE A BESOIN
DES LIBERTÉS FONDAMENTALES ?**



IREA *Institut de recherches et d'études africaines*

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2011
5-7, rue de l'Ecole polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-56703-0
EAN : 9782296567030

Fabrication numérique : Actissia Services, 2012

Ce que France veut Afrique veut : le cas de la Côte d'Ivoire

Du même auteur

Congo démocratie aux éditions l'Harmattan :

- ◆ *Les déboires de l'apprentissage* : vol. 1, 1995
- ◆ *Les références* : vol. 2, 1995
- ◆ *La bataille de Brazzaville* : vol. 3, 2000
- ◆ *Devoir de mémoire* : vol. 4, 2001
- ◆ *La République des savants et des généraux* : vol. 5, 2003
- ◆ *Du putsch au rideau de fer* : vol. 6, 2006
- ◆ *Quelle Afrique dans la mondialisation économique ?* Ligue, 1996
- ◆ *Matalana, la colombe endiablée*, L'harmattan, 2004
- ◆ *Vers une éradication du terrorisme universel ?* L'Harmattan, 2002
- ◆ *Trois questions sur l'Afrique : lettre à Nicolas Sarkozy*,
L'Harmattan, 2007
- ◆ *La flambeuse*, Bénévent, 2006
- ◆ *À cœur ouvert pour le Congo-Brazzaville*, L'Harmattan, 2008

Les Noirs de l'Élysée aux éditions l'Harmattan :

- ◆ *Un palais pas comme les autres* : vol. 1, 2010
- ◆ *Des présidents pas comme les autres* : vol. 2, 2010

Calixte Baniafouna

Ce que France veut Afrique veut : le cas de la Côte d'Ivoire

**Mais... qui a dit que l'Afrique a besoin
des libertés fondamentales ?**

L'Harmattan

Collection IREA

Collection dirigée par David Gakunzi

Fournir des clés permettant de mieux comprendre l'Afrique, son histoire, ses réalités et mutations actuelles, ainsi que sa géopolitique, voilà l'ambition de cette collection de l'IREA (Institut de recherche et d'études africaines). La collection - qui réunit aussi bien des essais, des monographies que des textes littéraires issus des travaux et des débats animés par l'Institut - a pour vocation de faire connaître au grand public les travaux d'auteurs confirmés mais également ceux de jeunes talents encore méconnus. Les ouvrages de la collection sont rédigés dans une langue conviviale, vivante et accessible.

Dernières parutions

Calixte Baniafouna, *La démocratie de l'ONU en Côte d'Ivoire*, 2011.

Calixte Baniafouna, *La démocratie néocoloniale de la France*, 2011.

David Gakunzi, *Libye : permis de tuer*, 2011.

Roger Gballou, *Côte d'Ivoire, le crépuscule d'une démocratie orpheline*, 2011.

AABIDJAN, DE LA NUIT DU 18 SEPTEMBRE 2002 à l'après-midi du 11 avril 2011. Le marathon d'un homme venu de très loin se termine. Plus de huit ans passés à déjouer bien des pièges.

Plus de huit ans ? Que dis-je !

Il s'appelait déjà Laurent Gbagbo. Il était encore méconnu en Afrique et sûrement en France, aux États-Unis et en Europe. C'était dans les années cinquante. Les Ivoiriens ne le découvrent d'ailleurs que beaucoup plus tard l'ignorant en tout et pour tout tant qu'il coule des jours ordinaires au bord de la lagune d'Abidjan. Ils font sa connaissance moins par sa célébrité que par son défi. Comme on le sait, il régnait sur Abidjan et en Côte d'Ivoire un demi-dieu appelé Félix Houphouët-Boigny, le seul connu des Ivoiriens, et de Paris d'ailleurs. Jusqu'à ce qu'un enseignant syndicaliste, historien de formation, vînt parler au demi-dieu un langage ésotérique : « multipartisme, démocratie, Droits de l'Homme, libertés fondamentales, élections démocratiques, etc. » Ce langage jugé outrancier lui vaut prison sur prison, lui, sa femme, ses enfants, ses proches... Mais l'inconnu attire l'attention. Plutôt que de retirer ces mots « bizarres » et « vexatoires », Laurent Gbagbo choisit de se retirer de la Côte d'Ivoire pour un exil en France. Le baume au cœur. Car il sait que n'est plus considéré comme une personne celui qui quitte son nid. Laurent Gbagbo se sent devenir un « oiseau » loin de sa chère patrie qu'il aime plus que tout au monde. L'oiseau ? Il s'envole. Il va loin, très loin. Il n'a qu'un point de départ et un point d'arrivée : son nid d'où il part et où il revient. Sauf que le nid est toujours perché sur un arbre.

Un arbre dont, dans le cas de Gbagbo, le maître des lieux n'est tout autre que le demi-dieu. Au demi-dieu, Laurent Gbagbo, rentré de France le 13 septembre 1988 après plus de six ans d'exil, dira : *« L'oiseau ne se fâche jamais avec l'arbre. Si mon langage vous paraît actuellement incompréhensible, c'est en construisant ensemble la Côte d'Ivoire, pour laquelle j'ai un excès d'amour, que nous le parlerons tous de façon beaucoup plus compréhensible »*.

Depuis, Laurent Gbagbo a prolongé son talent d'enseignant des étudiants à celui d'enseignant des Ivoiriens du langage ésotérique appelé... démocratie.

INTRODUCTION

LIBERTÉ !

Il faut de la liberté en Afrique.

Et comment en serait-il autrement ? La question sur la liberté de l'Afrique préoccupe une toute petite poignée d'intellectuels africains qu'on peut facilement compter du bout des doigts. Quant à la majorité des Africains, à peine finissent-ils de dire « nous sommes indépendants » qu'ils entendent l'écho de leur propre voix soutenir le contraire. Et l'on se surprend à répéter avec eux que « oui, nous demeurons assurément assujettis ». Tout ce monde a un maître insolite et secret : la France.

Vous savez pourquoi ? Deux petites anecdotes peuvent illustrer dans le premier cas la persistance de ce néocolonialisme vorace et brutal et dans le second, ces guerres fratricides de plus en plus féroces, aigres et méprisantes.

Première anecdote : la famille des félidés.

Pour comprendre l'ingérence de la France en Afrique en général, dans la crise ivoirienne en particulier, il faut se représenter le chef de l'État français et le peuple français comme une famille des félidés. Que font les lionceaux quand la lionne va à la recherche de quoi nourrir ses petits ? Ils attendent impuissamment son retour. Puis, bientôt on les retrouve tous en train de s'agiter autour de la proie, les « bouches » rouges de sang. Sans s'interroger ni demander à la « nourricière » comment s'est-elle débrouillée à abattre un si gros buffle ! S'il y a eu bagarre ou non ! Combien de victimes ! Quels dégâts ! Tout cela ne les intéresse pas. Ce qui compte pour eux c'est d'avoir trouvé à manger. Point barre. Telle est la réaction du peuple français face au comportement de ses élus en général, son chef d'État en particulier notamment dans les crimes commis en permanence, dans le présent comme dans le passé par la France en Afrique. À la différence du brut criminel, la France – qui connaît parfaitement le psychisme et les attentes des Africains – construit son discours sur la base de ces attentes utilisant les mots que les Africains veulent entendre pour leur bien. Un seul objectif : intérêts. Les massacres, les destructions, les rébellions, les haines, les rancœurs, les jérémiades qui succèdent à la manière qui a permis de se procurer lesdits « intérêts » ne la concernent pas. Tout ce qu'elle fait c'est de doter de la reconnaissance et d'immenses privilèges aux « facilitateurs » locaux (dictateurs africains) devenus de droit des interlocuteurs légitimes, respectueux et incontournables. Les « idiots » dans tout cela sont les Africains qui applaudissent, adhèrent, trahissent, se battent pour la fonction en livrant

les leurs en attendant que le criminel devienne aussi le juge et le solutionnaire. Nombre d'Africains rassemblés au sein des institutions régionales (Union africaine, CEDEAO, UEMOA) ou sortis isolément des palais présidentiels, des domiciles respectifs, d'entreprises, des universités... sont ceux qui ignorent tout des enjeux autour de la proie. Ils repartent sans en goûter le moindre morceau. S'il est vrai qu'une poignée de traîtres parmi eux en profite, la plupart des Africains suivent en véritables moutons la volonté de recadrage néocolonial de leurs États par une ancienne métropole en perte d'influence. La crise ivoirienne est un formidable baromètre du pan central de la pauvreté de l'homme africain, pauvreté qui n'est pas singulièrement financière ou économique mais « une pauvreté mentale ».

Deuxième anecdote : le frère « soupçonneux » et le frère « reconnu ».

Il faut partir d'un exemple terre-à-terre pour illustrer le degré d'absurdité de l'Africain, et qui explique qu'il en soit, à ce jour, toujours relayé au rôle de la servitude. Que se passe-t-il en réalité en Côte d'Ivoire ? Prenons l'exemple d'une famille unie constituée du père, de la mère et d'autant de filles et fils comme nous savons bien les faire en Afrique ne subvenant tous que de leurs uniques produits agricoles. Ils produisent beaucoup mais ne parviennent ni à bien se nourrir, se vêtir, se soigner, se scolariser... ni à sortir de leurs conditions de vie qui deviennent insupportables au fil du temps. Puis, un jour, deux des frères se brouillent. L'un soupçonne le grand commerçant du village voisin d'être à l'origine de leur malheur : seul dans la zone à acheter les produits agricoles, ce commerçant en fixe les prix à son gré, va quelquefois dans les plantations pour cueillir gracieusement quelques fruits, etc., cause principale de l'aggravation des conditions de vie au sein de la famille. Le frère soupçonneux cherche alors à négocier avec le commerçant pour un partage raisonnable de la production qui permettrait une vie décente de la famille. L'autre frère est totalement convaincu que le commerçant du village voisin, par ses moyens et son savoir-faire, fait déjà beaucoup pour la famille. Auquel cas il faut maintenir la relation comme elle est, au risque de se voir abandonner par le commerçant, ce qui serait encore plus catastrophique pour la famille. En l'absence de parents, décédés, la responsabilité de gestion des plantations agricoles repose sur ces deux seuls frères. Le commerçant quant à lui justifie son comportement par le fait qu'il est le seul dans la région à disposer de moyens (matériels, financiers, technologiques) et du savoir-faire sans lesquels les plantations ne seraient que fiction de l'esprit, selon lui, se réservant le droit de ne pas dire aux deux frères que sans les plantations ses richesses seraient aussi une fiction de l'esprit. Cette intelligence mêlée aux coûts mis à la prospérité des plantations lui font dire que les deux frères ne pourraient jamais les compenser pour ainsi parler d'équité dans le partage de la production. Le commerçant du coin trouve bien sûr la solidarité de tous les autres commerçants du pays qui finissent par parler d'une même voix pour défendre leurs intérêts communs.

Le but du message n'est pas ici de dire lequel des deux frères a tort ou

raison. Mais si on ne les départage pas, ils sont à un point de divergences tel que toute la famille pourrait s'entretuer. Il leur faut donc un arbitrage. Le commerçant qui ne veut surtout pas perdre son marché et ses intérêts colossaux se porte volontaire pour assurer la médiation. En juge et partie, sa préférence va bien évidemment vers le frère qui lui reconnaît en tant qu'élément indispensable pour la survie de la famille. Et de décider tous deux du blocage des plantations pour que plus rien ne soit cultivé ni vendu jusqu'à ce que le frère « soupçonneux » leur laisse la responsabilité de gérer les champs. Mais pas seulement. Le frère « non reconnu » par le commerçant est aussi celui qui se soucie le mieux de la survie des siens par rapport à l'autre qui, lui, pense plus à son confort matériel qu'il ne peut maintenir qu'en gardant l'équilibre établi avec le commerçant, aussi injuste soit-il. Le frère soucieux de la survie familiale est celui-là même qui se voit interdire tous les droits d'entrée ou de sortie du village. Il ne peut même plus aller acheter chez l'unique commerçant présent dans le village voisin quelques vivres qui pourraient aider ses frères et sœurs à la survie. Tous les autres villageois sont mis en consigne par le commerçant derrière lequel ils s'alignent de façon systématique et unanime. Entretemps, la famine qui sévit et la maladie non traitée par manque de médicament occasionnent un drame dans la famille au point que frères et sœurs commencent à mourir un à un, sous l'œil admirable du frère « reconnu » par le commerçant... et qui n'attend qu'une chose : que le frère « soupçonneux » craque pour lui laisser enfin l'occasion de gérer les plantations et de diriger le restant de la famille quitte à ce qu'il ne reste d'ailleurs en vie que lui et son commerçant. Pour qui roule chacun des frères ? Pour le bien individuel, de la famille, du commerçant ou de tous ? Les réponses à ces questions renvoient à la compréhension du comportement du frère « reconnu » par le commerçant qui, loin d'être fortuit, décrit exactement non seulement l'enjeu du pouvoir entre Laurent Gbagbo « usurpateur » et Alassane Ouattara « reconnu » mais aussi celui des dirigeants africains francophones notamment ceux qui ont signé un pacte de complicité avec l'ancienne métropole.

En vérité ! Ces deux anecdotes montrent qu'il est vain d'espérer se faire respecter quand n'ayant plus aucune estime de soi, on trouve normal de vivre la main tendue. Hier, Patrice Lumumba, Thomas Sankara et quelques autres, et aujourd'hui Laurent Gbagbo ont essayé sans succès d'aller à contrecourant de cet esprit de dépendance. Aux jeunes hommes et femmes valides accroupis au soleil dans le plus petit hameau d'Afrique et dans l'attente de bonnes âmes étrangères qui viendraient leur apporter du travail, des médicaments, des vivres, de l'eau et de l'électricité, ces bonnes âmes prétendent leur apporter sur un plateau d'argent... la démocratie. « Démocratie », ce langage qui paraissait si ésotérique quand pour la toute première fois il fut sorti en Côte d'Ivoire de la bouche de Laurent Gbagbo et qui lui valut ce qu'il valut ? Est-ce vraiment la même démocratie ? On va voir ce qu'on va voir !

« Démocratie » : un langage ésotérique

Pas une bonne chose, la démocratie ? Il y a une manière de faire déguster ce qui est bien à un peuple en l'imposant avec des contraintes contraires à ses intérêts.

Démocratie ? Le mot est accueilli comme une nouveauté aussi bien par ceux qui le prononcent que par ceux qui l'écourent. Par ceux qui l'exportent que par ceux qui l'importent. Par ceux qui se l'en approprie que par ceux qui en sont privés. Ce mot nouveau dans le discours des gens bien.

Quoi d'étonnant ? La France a quitté ses colonies d'Afrique il y a plus d'un demi-siècle. Sans jamais avoir rien dit de ce mot, ni pendant sa présence multiséculaire ni au moment de son départ. Pas un mot. Pas ce mot. Pas un monument devant le symboliser. Pas une trace dans les textes régissant ses accords de coopération. Pas la moindre allusion dans les discours d'investiture des dirigeants « amis ». Pas une mention dans les devoirs illustrant les leçons données en permanence. Par curiosité, un Ivoirien a osé prononcer ce mot, jadis contenu dans un langage ésotérique. Cinquante ans plus tard, la terre entière découvrira que cet homme s'appelait Laurent Gbagbo. Oui, la terre entière ! La France s'est arrangée pour que la terre entière sache que non seulement cet homme-là n'est pas bon pour la démocratie, mais qu'il se serait arrangé pour que la démocratie ne soit pas installée en Côte d'Ivoire. Rires !

En ces temps-là déjà, l'audace était punie. Punie avec sévérité. Le mot était interdit. Le mot ne faisait pas partie des accords de coopération, ni des programmes de développement et encore moins des leçons reçues. On a dit à Laurent Gbagbo qu'il ne devait pas faire à Abidjan ce qui n'était pas demandé par Paris. Il devait se taire. Et s'il voulait parler, il ne devait pas prononcer ce mot. Surtout pas ce mot. Au royaume du parti unique, on ne doit pas prononcer n'importe quel mot. On ne doit pas parler de langage ésotérique.

Le parti unique ne comprend pas le langage ésotérique

Le parti unique ? C'est tout unique. Un pays unique. Un président unique. Une politique unique. Une vérité unique. On ne multiplie pas. On ne partage pas. On ne divise pas. On ne retranche pas. On n'ajoute pas. On ne s'oppose pas. On ne contrarie pas. On ne critique pas. On n'a pas le droit, pas des droits. On doit suivre les règles, des règles statiques, des règles que nul n'a le droit de changer.

En Côte d'Ivoire, qui dit parti unique dit Houphouët-Boigny. Et qui dit Houphouët-Boigny dit la France. Car Houphouët-Boigny ? Paris l'affectionne en bon chef nègre qui respecte les règles du jeu : frotte-manche, rampant, servile avec le maître et féroce avec son peuple. Puis suivent la courbette, le port des marques de l'Empire colonial avec une réelle fierté, l'aliénation qui

vaut gratification. Il aura vis-à-vis de la France une estime et une considération infinies jusqu'à sa mort. Le tout justifié par une vérité que nul n'a ni le droit de démentir ni l'audace de contrarier : « Que serions-nous sans la France ? » Mais aux temps forts de l'unicité du parti, un homme donne l'alerte : il faut multiplier les partis, libérer la parole, revendiquer les droits, s'opposer aux actes antidémocratiques, respecter les libertés fondamentales... Ce langage étant perçu comme un langage ésotérique, l'homme sera humilié et banni des autorités ivoiriennes et des maîtres qui les guident à Paris. Mais, partout où le langage est incompréhensible, donc inouï, la crise frappe l'économie, les divisions sociales s'accroissent, les hommes politiques se déchirent...

Mi-1980, l'économie ne suit plus. La Côte d'Ivoire connaît une crise économique qui sera le déclencheur du concept d'*ivoirité*. La crise ivoirienne enfonce des racines si profondément qu'elle fait oublier la petite dizaine d'années du « miracle ivoirien ». L'État s'inscrit alors à l'école du FMI pour y apprendre les leçons des Programmes d'ajustements structurels et ainsi savourer les résultats qu'ils restituent : augmentation du chômage, baisse du niveau de vie, émergence des conflits interethniques entre autochtones et immigrés qui se disputent l'exploitation de la terre, etc. La conjoncture économique devient défavorable à l'économie ivoirienne qui subit les contrecoups de la dévaluation de 50 % du franc CFA de 1994, contribuant à appauvrir une grande partie de la population. Il est donc plus facile pour les puissances comme la France ou les États-Unis de jouer sur les différences communautaires afin de conforter leur hégémonie sur les ressources ivoiriennes en particulier le cacao revendiqué par le lobby des chocolatiers américains et le pétrole par les sociétés américaines et françaises assistées du Nigeria qui a des ambitions sur les ressources énergétiques de tout le Golfe de Guinée.

La société ivoirienne se désagrège. Les crises récurrentes en Côte d'Ivoire finissent par bouleverser profondément la société ivoirienne. Les conditions sociales se dégradent, favorisant l'apparition de tensions entre les nombreuses communautés qui cohabitent avec des difficultés croissantes. Les jeunes ivoiriens sans espoir en l'avenir choisissent pour un grand nombre des idées radicales, grossissant les rangs des milices rebelles ou loyalistes. Des « seigneurs de guerre » deviennent le fléau du peuple. Le sentiment xénophobe est d'autant accentué que les flux migratoires provenant des pays voisins pauvres et surpeuplés du Sahel continuent d'augmenter. Les populations étrangères ne trouvent aucune raison de renoncer à un privilège qui leur permet de rentrer dans ce pays sans visa, d'accéder aux emplois de la fonction publique et de participer à la compétition pour le pouvoir politique.

Les hommes politiques commencent à se déchirer. Le schéma simpliste qui a souvent été présenté par les médias africains et occidentaux voire par les experts des questions africaines pour définir la crise ivoirienne est celui de l'« *ivoirité* » qu'un certain Henri Konan Bédié aurait impulsée pour éliminer

du parcours certains de ses concurrents politiques comme Alassane Ouattara. Ce serait aller trop vite en besogne quand on essaie de fouiller dans les sources profondes du concept.

De même que le mot « Françafrique » fut utilisé pour la première fois par Félix Houphouët-Boigny dans un souci du « mieux-vivre » entre Français et Africains mais que dirigeants français et dirigeants africains ont terni par leur politique faite d'opacité, de corruption, d'influence d'intérêts et de mafia, de même, le mot « Ivoirité » a été utilisé pour la toute première fois en 1971 à l'université d'Abidjan par le président Léopold Sédar Senghor en parallèle au mouvement de la négritude dans le but d'identifier la spécificité de la culture ivoirienne : « *L'ivoirité est un concept multiforme englobant la dynamique socio-économique, le triomphe multiculturel dont le tenant artistique est la Griotique, la pensée de l'homme ivoirien dans toute sa profondeur* », déclarait-il. La formule est reprise trois ans plus tard en 1974 par des intellectuels ivoiriens tels que Pierre Niava (*De la griotique à l'ivoirité*) et Porquet Niangoran qui au-delà de l'identité culturelle devrait s'étendre vers des considérations artistiques, traditionnelles, philosophiques, intellectuelles, etc. L'« ivoirité » prend ainsi en compte la diversité que constitue toute la richesse de la société ivoirienne y compris les apports de cultures très diverses (la Côte d'Ivoire est composée de plus de soixante ethnies). Comment la crise actuelle de l'ivoirité trouve-t-elle ses sources dans la politique du premier Président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny ? Dès l'indépendance, Houphouët-Boigny entreprend une politique de développement du pays.

Mais il lui manque des cadres, une élite autochtone et une main d'œuvre abondante. Il met alors en place une politique d'incitation à l'immigration en vue d'obtenir des bras supplémentaires nécessaires au développement de l'agriculture. Les immigrés arrivent en masses des pays voisins. Le succès de sa politique migratoire va contraindre le président à réviser le code de la nationalité de 1961. En 1970, les autochtones commencent à se plaindre de l'occupation de leurs terres par des allochtones. La réponse d'Houphouët sera claire et nette : « *La terre appartient à celui qui la cultive* », ce qui n'empêche pas d'accroître les tensions. Imperturbable, il fait adopter, en 1972, un nouveau Code la nationalité qui permet de remplacer le droit du sol par le droit du sang. Mieux, il lance une politique d'« ivoirisation » des cadres. La Côte d'Ivoire devient le pays de prédilection de la majorité des migrants en Afrique de l'Ouest.

Être Ivoirien de naissance pour avoir un poste de commandement n'est pas le principe fondamental chez Houphouët-Boigny qui privilégie plutôt la loyauté des collaborateurs. Il ne se limite pas cependant aux seules faveurs données à la politique de l'immigration. Une bonne partie des faveurs va en direction de la population de son ethnie qui bénéficie d'une politique de développement nettement plus décente comparée au reste du pays. C'est ainsi que les zones *Akan* au sud, à l'est et au centre connaîtront un développement certain qui n'a rien à voir avec celui du nord et de l'ouest : hauts postes de

l'État occupés pour la plupart par les ressortissants de son groupe ethnique. Il va même plus loin en 1983 en transférant d'Abidjan à Yamoussoukro (à 240 Km) son village natal, la capitale politique et administrative du pays. Pour autant, il ne fait rien pour préserver le pays d'une politique tribaliste qui voit tout au long de son règne la domination de son groupe ethnique, le groupe *Akan*. Cette politique se manifeste par un élitisme ethnique, un grand écart de développement régional et sera plus tard source de crises majeures dans le pays.

Pour contrer celle-ci, il nomme, en 1990, au poste de Premier ministre Alassane Dramane Ouattara, gouverneur de la BCEAO. La même année, Alassane Ouattara épouse la française Dominique Novion, femme d'affaires qui gère les propriétés immobilières du président ivoirien Félix Houphouët-Boigny et de son homologue gabonais Omar Bongo Ondimba au sein du groupe AICI. Alassane Ouattara appelé en réalité par Houphouët-Boigny un an avant de le nommer Premier ministre, a d'abord présidé un Comité interministériel de la coordination du programme de stabilisation de la relance économique. Pour résoudre la crise économique qui frappe la Côte d'Ivoire, il mène certes une politique de rigueur budgétaire qui est durement ressentie par la population, mais pas seulement. Il s'attaque aux étrangers en créant les conditions qui mettront en place une politique caricaturale de l'« *ivoirité* », politique qui se retournera bientôt contre lui comme un boomerang : la création d'une carte de séjour pour les travailleurs étrangers.

Suite au décès d'Houphouët-Boigny annoncé officiellement le 7 décembre 1993, une lutte pour l'accession au poste présidentiel se déclenche entre le Premier Ministre et le président de l'Assemblée nationale Henri Konan Bédié ; elle sera finalement remportée par le second en vertu d'une disposition constitutionnelle. Les tensions nées à cette occasion ne disparaîtront pas pour autant et Ouattara finira par quitter le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), l'ex-parti unique fondé par Houphouët-Boigny, pour rejoindre l'opposition au sein du Rassemblement des Républicains (RDR).

L'élection présidentielle de 1995 fait ressurgir l'élément de division : le concept d'« *ivoirité* ». Ce principe poursuit avant tout un but politique, celui de justifier l'exclusion de Ouattara de la course électorale en avançant des doutes quant à sa réelle nationalité ivoirienne. Les élections du 22 octobre qui consacrent la victoire de Bédié avec 95,25 % des voix se déroulent dans un climat tendu : l'opposition opte en effet pour le boycott du scrutin et le chef de l'état-major de l'armée, le général Robert Guéi, est limogé suite à son refus d'étouffer de manière énergique les manifestations de protestation qui entourent l'échéance électorale. Sur fond de préparation de la nouvelle échéance électorale et de tensions sociales croissantes, accentuées par la suspension de l'aide internationale en 1998 à la suite d'un scandale financier, la question de l'*ivoirité* s'amplifie, menant à des dérives xénophobes ; les accrochages entre les différentes communautés présentes sur le territoire national se multiplient et prennent des tournures parfois violentes.

L'histoire de la Côte-d'Ivoire bascule le 24 décembre 1999 et plonge dans une spirale de violences. Suite à une mutinerie au sein de l'armée, un coup d'État porte au pouvoir le général Robert Guéï et contraint le président déchu Bédié à l'exil en France. Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum avec 86 % des voix exprimées le 23 juillet 2000 et les élections présidentielles se déroulent dans des conditions particulièrement tendues. Laurent Gbagbo est investi de la fonction présidentielle le 26 octobre 2000.

Les rebelles comprennent maintenant le langage ésotérique

Maintenant la démocratie c'est bien !

La France n'aime pas Gbagbo. La France est dans notre camp. La France convaincra les grandes puissances du monde. La France convaincra la « Communauté internationale ». La France fera tout pour chasser Gbagbo. La France diabolisera Gbagbo. La France expliquera au monde entier que Gbagbo, c'est le dictateur et nous, les démocrates. La France installera notre leader Ouattara au pouvoir. En tout cas la démocratie est une bonne chose. La démocratie c'est bien ! Et la machine se mit en marche.

Le 7 décembre 1993. La mort de Félix Houphouët-Boigny, le « Vieux », premier et unique président de la République de Côte d'Ivoire depuis l'autonomie administrative accordée en 1960 par la France à ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne, marque aussi la fin d'une époque, celle du retrait du pouvoir de la main d'un individu pour le remettre sur la table des enjeux du partage, ce qui implique luttes pour le pouvoir et changement de lois. Parmi les prétendants certains brandissent les dispositions constitutionnelles de succession du « Vieux » pour s'imposer en posant une barrière aux non méritants. D'autres revendiquent la transparence des urnes qu'exige la prise ou la perte du pouvoir pour éliminer tous ceux qui seraient dans l'incapacité de remplir les conditions. D'autres encore y viennent par la loi du plus fort en essayant de jouer avec les cartes des uns et des autres. Les éliminés des différents jeux se tournent à l'extérieur afin de « pactiser avec le diable » pour s'imposer par les armes sur la scène politique nationale.

En 2000, de graves désaccords suscités par les résultats des élections présidentielles conduisent à des affrontements violents entre les participants des deux principaux candidats : le général Gueï et Laurent Gbagbo. Par la suite, la Cour suprême déclare Gbagbo gagnant. Cependant, les affrontements entraînent la mort de plus de 50 personnes. Laurent Gbagbo est élu démocratiquement. Il s'installe au pouvoir, tributaire d'un héritage empoisonné qui résulte de la lutte des orphelins en manque du parent présumé « irremplaçable », Félix Houphouët-Boigny. La lutte est d'autant plus difficile qu'elle n'est pas seulement interne à la Côte d'Ivoire. Alassane Ouattara, que l'on donne pour étranger, mais aussi la France quoique protagoniste invisible

qui ne s'est jamais remise du vide suscité par cette désespérante disparition ne sont pas pour autant les moins déstabilisateurs. Laurent Gbagbo aussitôt installé devra alors se familiariser avec des coups d'État dont celui de janvier 2001 sera attribué justement à des étrangers à la tête duquel plane l'ombre d'Alassane Ouattara. Puisqu'on lui dit être originaire du Burkina Faso, les Burkinabè présents en Côte d'Ivoire sont les premiers à en faire les frais. Un grand nombre de travailleurs immigrés quitte le pays. C'est pourtant dans un souci de concorde nationale que le gouvernement Gbagbo organise les élections municipales qui ont lieu en mars 2001 comme prévu. Elles marquent d'ailleurs un important tournant en ce sens que tous les partis politiques parviennent à présenter des candidats y compris celui d'Alassane Ouattara. Laurent Gbagbo ne veut pas s'arrêter là. Il poursuit une politique de réconciliation nationale et cherche à décentraliser l'autorité de l'État en organisant des élections provinciales.

En octobre 2001, il organise un forum pour la réconciliation nationale afin d'examiner les problèmes qui divisent le peuple ivoirien notamment les questions relatives à la nationalité, à la propriété de la terre, à la légitimité contestée de son gouvernement et aux conditions d'emploi dans les forces de sécurité. Le forum aboutit à une réunion au sommet entre les principaux leaders : Gbagbo, Bédié, Gueï et Ouattara se retrouvent tous, les 22 et 23 janvier 2002, afin de régler les différends et d'examiner les recommandations avancées par le forum. Les quatre dirigeants publient un communiqué final dans lequel ils s'engagent à s'opposer à l'accession non démocratique au pouvoir, à professionnaliser les forces de sécurité et à améliorer leurs conditions d'emploi. Ils décident en outre de créer une commission électorale nationale largement représentative et un organe national qui examinerait la question de la propriété de la terre. Les dirigeants abordent la question de la légitimité du gouvernement en exercice. Un consensus est trouvé pour la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale. En juillet 2002, Laurent Gbagbo rencontre à nouveau Ouattara et Bédié à Yamoussoukro. Ces deux leaders qui étaient en froid finissent par se parler. Mieux ; ils s'accordent à faire adhérer leurs partis au nouveau gouvernement. Celui, publié le 5 août 2002 est largement représentatif d'autant qu'on y retrouve les principaux partis politiques d'opposition ivoiriens : 20 portefeuilles sont alloués au Front populaire ivoirien (FPI) le parti au pouvoir, 4 portefeuilles au RDR d'Alassane Ouattara, 7 portefeuilles au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Bédié, 2 portefeuilles au Parti ivoirien des travailleurs de Francis Wodié, et 1 portefeuille à l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) du général Gueï. La longue controverse au sujet de la nationalité d'Alassane Ouattara qui devient une source majeure de tensions politiques et d'instabilité a été résolue au préalable quand un tribunal lui a décerné un certificat de nationalité le 26 juillet 2002. Toutes ces évolutions encourageantes vers la réconciliation nationale et vers la réduction des tensions en Côte d'Ivoire sont hélas ! gravement perturbées le 19 septembre

2002. Des attaques simultanées sont menées contre les installations militaires dans la capitale économique, Abidjan, dans la seconde ville du pays, Bouaké, et à Korhogo, ville du nord du pays, par 800 militaires ostensiblement pour protester contre leur démobilisation prévue au début de 2003.

Alors ? alors que les forces de sécurité loyalistes reprennent rapidement le contrôle de la situation à Abidjan, les rebelles prennent celui de Bouaké et de Korhogo puis s'emparent d'autres villes du nord et de l'ouest du pays tandis que d'autres militaires et civils mécontents gonflent leurs rangs.

Alors ? alors que les attaques initiales paraissent être le fait d'une mutinerie, on prétend que la rébellion est une tentative de coup d'État soutenue par des éléments étrangers, ce qui déclenche un mouvement de harcèlement assez général contre les étrangers y compris contre les travailleurs immigrés venus des pays voisins ainsi que contre les réfugiés originaires du Libéria et de la Sierra Leone dont les habitations dans les bidonvilles d'Abidjan et de San-Pedro sont incendiées par des forces de sécurité. À Abidjan, la destruction des bidonvilles jette à la rue environ 20 000 personnes. Les forces de sécurité loyalistes lancent plusieurs opérations militaires pour déloger les soldats rebelles des villes qu'ils ont capturées mais sans succès. À la fin de septembre, les forces rebelles consolident leur emprise sur la moitié nord du pays et opèrent sous l'égide d'un mouvement politique qui prend le nom de Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). Son porte-parole, Guillaume Soro, ancien dirigeant étudiant, présente les principales exigences de son mouvement : la démission du Président Gbagbo, l'organisation de consultations électorales nationales sans exclusive, un réexamen de la Constitution et la fin de la domination des gens du sud sur l'ensemble des affaires du pays. Le conflit se complique par l'apparition de deux nouveaux groupes armés, le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement de la justice et de la paix (MJP) qui s'emparent des villes de Danané et de Man en novembre 2002. Les deux groupes déclarent que leur objectif principal est de venger la mort du général Gueï et ils exigent la démission du Président Gbagbo. Les rebelles qui semblent avoir érigé leur QG au Quai d'Orsay passent le relais. L'instrumentalisation et la manipulation sont érigées en véritables méthodes de gouvernement des puissances occidentales tout particulièrement la France. Institutions internationales et valeurs cardinales y compris les principes fondamentaux sur lesquels elles reposent sont toutes instrumentalisées. Il n'y a plus rien d'autre à faire : Gbagbo doit partir. Gbagbo doit être inculqué pour crimes.

Gbagbo sur le banc des criminels

Durant les trois décennies de règne sans partage, un seul homme aura pris Houphouët-Boigny pour un « humain » là où tous les Ivoiriens le prenaient pour un demi-dieu : Laurent Gbagbo. Et cela lui coûtera cher, de l'intérieur comme de l'extérieur du pays, du vivant comme de l'après Houphouët-Boigny. De l'intérieur comme du vivant d'Houphouët-Boigny, il sera déclaré coupable de crimes contre le parti unique ; de l'extérieur comme de l'après-Houphouët-Boigny, coupable de crimes contre le néocolonialisme.

Crimes contre le parti unique

Du vivant d'Houphouët, l'opposition de Gbagbo à un système politique qu'il qualifie de paternalisme néocolonial lui vaut exil, enrôlement dans l'armée et emprisonnements (lui, sa femme Simone et son fils aîné Michel). Cinq crimes lui sont reprochés sous Houphouët-Boigny. Il quitte sa Côte d'Ivoire natale en 1982 pour la France en ayant commis ce qui paraît en ce moment de parti unique comme un premier crime de lèse-monopartisme : avoir créé un parti politique aussi clandestin fut-il, l'actuel Front populaire ivoirien (FPI). Son deuxième crime, de lèse-Françafrique celui-là, est révélé en France. Son ami Guy Laberti qui l'héberge sera plus tard le « Monsieur Afrique » du parti socialiste français, d'une part, et d'autre part, garder sur leur territoire l'opposant au « *meilleur ami de la France* » n'arrange ni le président socialiste François Mitterrand, ni son Premier ministre Jacques Chirac qui de surcroît a ramené aux affaires Jacques Foccart, célèbre conseiller aux affaires africaines du général de Gaulle et ami d'Houphouët-Boigny. Les deux parties, française et ivoirienne, tenteront en vain de lui convaincre au ralliement.

Quand le 13 septembre 1988 il rentre en Côte d'Ivoire, il est soumis à l'exercice du pardon télévisé qu'impose le pouvoir local à tout opposant rentré d'exil, exercice qu'il refuse bien sûr. Il continue au contraire à combattre le parti unique. Et tant mieux pour lui car le vent du changement qui souffle dans les années 1990 sur toute l'Afrique l'est en sa faveur : son parti est légalisé le 16 septembre 1990 suite à l'ouverture au multipartisme à laquelle Houphouët-Boigny a fini par se plier le 30 avril. La reconnaissance du parti qu'il reçoit comme une folie de grandeur le pousse à commettre un troisième crime de lèse-Houphouët : il se déclare candidat à l'élection présidentielle prévue pour le 28 octobre. Une première dans l'Histoire de la Côte d'Ivoire, cette candidature étant jusqu'ici considérée comme le monopole du seul Houphouët-Boigny ! Le scrutin s'organisera bien sûr avec le savoir-faire de la Françafrique. Mais les 18,3% que lui restitue le logiciel du système suffisent à lui ouvrir la porte de l'Assemblée nationale avec huit autres députés de son parti, et surtout à rendre officielle et populaire sa réputation d'opposant charismatique et irréductible notamment auprès des jeunes qui aspirent vers plus de liberté. Houphouët-Boigny pour contrer cette

montée du discours nouveau met en face de lui un interlocuteur hors du commun d'autant plus que technocrate, il le nomme, le 7 novembre, Premier ministre : Alassane Dramane Ouattara.

Vous avez dit Premier ministre ? Du jamais vu dans l'Histoire de la Côte d'Ivoire ! Tout sépare ces deux hommes. Formé pour l'essentiel en Côte d'Ivoire, un peu en France, Laurent Gbagbo est un enseignant, baigné depuis des années dans le militantisme syndical, social-démocrate certes, mais hostile aux privatisations et, bien évidemment, adversaire infatigable du « Vieux ». Alassane Ouattara, quant à lui, est un produit pur jus de l'Occident : formé aux États-Unis, chantre des privatisations et des réformes du FMI d'où il vient, il est le libéral dont les capitalistes occidentaux ne pouvaient que rêver d'avoir comme interlocuteur valable en Afrique et qui, de surcroît, est choyé par Houphouët-Boigny. Connaissant parfaitement les comportements des manifestants en pays démocratiques, Ouattara élabore une loi « anticasseurs ».

Le 18 février 1992, une manifestation à l'appel du FPI et d'autres organisations dégénère à Abidjan. Des militants du parti de l'opposant tombent dans le panneau. Laurent Gbagbo, son épouse, son fils aîné et bien d'autres personnes de poids sont immédiatement arrêtés et condamnés à deux ans de prison ferme. Mais ils seront libérés au mois d'août suivant tandis que Houphouët-Boigny mourra l'année d'après, le 7 décembre 1993.

De l'après Houphouët les pourfendeurs de Laurent Gbagbo le prennent plutôt pour celui qui a mis le pays à genoux et provoqué la guerre en reprenant le thème de l'« ivoirité » encensé sous le régime d'Henri Konan Bédié, le successeur d'Houphouët, qu'il a combattu. Le contexte politique va pourtant, pendant un temps, rapprocher les deux hommes, Gbagbo et Ouattara qui considèrent comme illégale la succession du père de l'indépendance par Henri Konan Bédié. Mais Ouattara, perçu comme un homme capable de profiter de la grande confiance qu'il bénéficiait du Raïs pour réclamer sa succession, devient l'ennemi numéro 1 du nouveau président. Pour l'écarter de la présidentielle prévue pour 1995, Konan Bédié élabore, fin 1994, un code sur l'« ivoirité » qui tient Alassane Ouattara pour un étranger à la Côte d'Ivoire. Fidèle à sa ligne de conduite, Gbagbo s'y oppose en soutenant Ouattara et avec lui, le Rassemblement des républicains (RDR), un parti né de la scission du parti unique PDCI, fondé par son vieil ami Djeni Kobena et dirigé plus tard par Alassane Ouattara. Gbagbo boycotte par solidarité l'élection présidentielle d'octobre 1995, que Konan Bédié organise sans un concurrent de poids et finit par remporter à la françafricaine avec 96,44% des voix. Ce passage en force ne courrouce pas que l'opposant historique et les nouveaux-venus sur la scène politique.

Le 24 décembre 1999, Robert Guéï, un général de l'armée et ancien chef d'état-major tombé en disgrâce, fait son apparition à la tête d'un Conseil national de salut public (CNSP) qui renverse Konan Bédié et s'empare du pouvoir. Ce général n'est pas du goût de la France qui suspend immédiatement ses relations avec la Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo prend

acte tout en se disant profondément opposé aux coups d'État comme mode de prise de pouvoir. Tout comme le RDR, le parti d'Alassane Ouattara, le FPI de Gbagbo fait son entrée, le 12 janvier 2000, au sein d'un gouvernement de transition chargé de préparer la présidentielle d'octobre de la même année. Ensemble, ces deux partis appellent à voter pour le référendum constitutionnel des 23-24 juillet. Sauf que Gbagbo ferme les yeux sur l'article 35 de la Loi fondamentale qui exige aux futurs postulants à la magistrature suprême d'être nés de père et mère ivoiriens et de ne s'être jamais prévalus d'une nationalité autre que celle de la Côte d'Ivoire. Pointé au premier chef par cet article qui le passe pour un originaire du Burkina Faso, Alassane Ouattara accuse son allié d'être en intelligence avec le général Guéï et le président Bédié. Mais, ironie du sort, la candidature de Bédié est rejetée, le 6 octobre, dans la même corbeille que celle d'Alassane Ouattara par la Cour suprême. Seul véritable challenger du général Guéï, pour l'opposant historique, c'est gagné ! Quand les bureaux de vote se referment au soir du 22 octobre, il sait qu'il est déjà aux portes du pouvoir. Et ce n'est ni l'interruption par le général Guéï du décompte des résultats fournis au fur et à mesure par la Commission électorale indépendante (CEI) dès le lendemain, ni l'intervention de celui-ci à la télévision nationale pour s'autoproclamer vainqueur qui viendront déjouer les pronostics. À noter tout de même que c'est au prix du sang des manifestants, puis du ralliement de la gendarmerie et de l'armée aux côtés du FPI que la CEI reprendra son décompte en déclarant, le 26 octobre, Laurent Gbagbo vainqueur avec près de 60% contre environ 33% à Robert Guéï. Aux manifestants d'Alassane Ouattara venus pour réclamer la tenue d'un nouveau scrutin, Gbagbo répond, lors de sa prestation de serment au palais présidentiel : « *Nous ne réécrivons pas une nouvelle Constitution et nous ne ferons pas une autre élection présidentielle* ». Une déclaration qui sonne aux oreilles d'Alassane Ouattara et ses alliés occidentaux comme le quatrième crime de Laurent Gbagbo.

Le cinquième crime de Laurent Gbagbo qui ne manque pourtant pas d'amis en Occident, enfin, c'est de ne pas faire partie d'hommes politiques africains parrainés par des écuries européennes pour leurs seuls intérêts : partis politiques, réseaux français en Afrique et diverses obédiences occultes. Dans la redistribution des rôles qui a fait l'objet de mini-sommet sitôt le « Vieux » enterré, Laurent Gbagbo est présenté comme l'empêcheur de tourner en rond, le poucet dans la forêt des éléphants. Laisser à sa portée, à sa disposition et à sa tête le pays d'Afrique noire le plus convoité de l'ancienne métropole, pour y représenter des laissés-pour-compte quand on sait de surcroît qu'il suscite l'adhésion populaire, ce serait redessiner l'image de cette vieille garde nationaliste africaine qui fut jadis incarnée par les Lumumba, N'Nkrumah, Amilcar Cabrai, jetée en pâture et assassinée par les faucons du colonialisme. Ce serait en somme laisser paraître Gbagbo comme le Gandhi des temps modernes. Inacceptable !

Le crime en est que les institutions d'anciennes colonies françaises de

l'Afrique noire étant un « copier-coller » de celles de l'ex-mère-Patrie qui font que, dans la V^e République, les nominations soient toujours le reflet de la tendance du président en exercice (comme de Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand, Chirac, Sarkozy ont eu chacun à placer ses proches dans des institutions clés comme le Conseil constitutionnel), laisser ce pouvoir à un homme africain insoumis et hors de la classification hiérarchique, c'est, ni plus ni moins, remettre en cause l'ordre établi. Un crime de lèse-néocolonialisme !

Crimes contre le néocolonialisme

Indocile, insoumis voire intraitable, Laurent Gbagbo ne peut que se présenter au ban des criminels pour se voir prononcer son réquisitoire.

Abidjan, 19 septembre 2002. Les populations sont réveillées par des coups de feu. Mutinerie, tentative de coup d'État ou guerre d'une autre nature ? Il est difficile à l'heure qu'il est de répondre à cette question. On sait seulement que chacun cherche à sauver sa peau et celle de ses proches. On murmure ici et là de ceci ou de cela. Des gendarmes ont été abattus, dit-on ici. Les habitants n'ont manifesté aucune résistance, témoigne-t-on là-bas. La situation se révèle plus compliquée que l'on ne pouvait y penser. Les rues sont calmes mais désertes. Ça tire de partout. On entend des rafales d'armes légères pendant plus d'une demi-heure non loin de Cocody (quartier chic d'Abidjan). Mais à 2h00 du matin, c'était plus fort et cela a duré encore plus longtemps, entend-on dire par un passant. Des soldats et des rebelles de Côte d'Ivoire tentent un coup d'État en vue de renverser Laurent Gbagbo et de prendre le contrôle des villes d'Abidjan, Bouaké et Korhogo alors que le président Gbagbo se trouve à l'extérieur du pays, précise-t-on par des hommes en groupe visiblement bien renseignés. On s'éloigne des rumeurs au fil du temps pour se rapprocher de la réalité des faits. C'est alors que l'on apprend que diverses tentatives d'assassinat ont lieu contre des personnalités politiques : Alassane Ouattara et Moïse Lida Kouassi, ministre de la Défense en auraient échappé. Et que la nouvelle sur l'assassinat du ministre de l'Intérieur Émile Boga Doudou (dont la maison aurait été mitraillée), de Robert Guéï, ex-chef de l'État (1999-2000), et de leurs gardes du corps est confirmée. Par sa promptitude et sa surprise, l'action aurait déjà fait 300 morts. Les insurgés auraient pris au moins deux otages, la femme du ministre de la Défense et le ministre des Sports, François Amichia. Les autorités ivoiriennes instaurent le couvre-feu sur tout le territoire de 18h00 à 8h00 du matin. Depuis Rome où il se trouve en visite officielle, Laurent Gbagbo, préoccupé par la gestion des priorités, demande l'aide à la France conformément aux accords de défense qui lient la France à la Côte d'Ivoire.

L'Élysée refuse, arguant qu'il s'agit d'une affaire ivoiro-ivoirienne et lui propose à la place de l'aide un asile doré en France. Laurent Gbagbo refuse

l'asile proposé par Paris, annule son audience avec le Pape, reprend son avion et rentre à Abidjan où il est accueilli par de nombreux Ivoiriens, des policiers et des militaires loyalistes. Son retour à Abidjan fait basculer la partie des militaires indécis dans le camp de la loyauté à la République. Reste à établir les responsabilités. Le conflit sanglant fait l'objet de diverses interprétations de la part de ses principaux acteurs et observateurs.

D'abord Laurent Gbagbo. Il dénonce l'intervention des pays étrangers aux côtés des rebelles (Libye, Guinée, Mali et surtout Burkina Faso). Il s'indigne que la France ne veuille pas appliquer les accords de défense. Il soupçonne tous ces pays de comploter son renversement. Ensuite la France. Paris minimise les interventions étrangères et rejette toute la responsabilité sur la politique d'« ivoirité ». Ne comprenant pas l'origine de la résistance de Laurent Gbagbo, l'Élysée décide alors d'intervenir, comme elle interviendrait dans n'importe quel département français, sans aucun mandat international. Et ce, au motif d'éviter des massacres inutiles, créant ainsi une ligne de front et aussi les conditions de la partition de fait du pays. Elle déclenche l'opération « *Licorne* » mais, plutôt que de défaire les rebelles, choisit de s'interposer entre eux et l'armée hâtivement mise sur pied par Laurent Gbagbo. Il est de notoriété publique que Jacques Chirac n'a pas accueilli l'élection de Laurent Gbagbo en 2000 avec joie. Il n'a donc jamais été question pour l'Élysée d'intervenir dans un souci de sauver la présidence de Laurent Gbagbo en 2002. Au contraire, à chaque étape de résolution de la crise, Paris tend les pièges pour tenter de précipiter la fin du régime Gbagbo. Les accords de défense qui lient la France à ses anciennes colonies africaines, d'autant qu'ils n'ont jamais été changés, ne se limitent pas aux agressions venues de l'extérieur de ces pays. Ils sont signés pour être activés en cas de besoin des gouvernements reconnus (peu importe la manière dont la France les installe) par elle contre des tentatives de renversement. Mais la France les active à sa convenance au gré du candidat. C'est ainsi qu'elle les a mis en œuvre au Tchad pour sauver l'ami Idriss Deby qui, beaucoup plus fragilisé qu'en Côte d'Ivoire, était pratiquement vaincu par la rébellion de son pays. De même, la France, soutenant le camp du rebelle Sassou Nguesso au Congo Brazzaville, a laissé s'installer celui-ci au pouvoir l'en ayant aidé à importer mercenaires et armée angolaise pour chasser Pascal Lissouba, un président élu à la régulière par son peuple. En Centrafrique, la France a abandonné Ange-Félix Patassé, l' élu du peuple centrafricain, pour soutenir le rebelle et putschiste François Bozizé.

Enfin la rébellion ivoirienne. On les appelle des Zinzins ou des Bahoufoués. Leur point commun : au nombre de 700 soldats, ils sont exclus de l'armée ivoirienne pour défaut de nationalité conformément à l'application idéologique de l'ivoirité, et qui cherchent à s'y réintégrer. Quand, dans leur rang, s'ajoute pour le même motif Alassane Ouattara, homme politique qui, lui, est exclu des campagnes électorales pour des élections proches, ils en concluent à une exclusion pure et simple de toute la région nord du pays par le

pouvoir central d'Abidjan. Sachant que la région nord est constituée d'Ivoiriens nationaux bien sûr mais surtout de nombreux étrangers, Burkinabè pour la plupart qui soutiennent Alassane Ouattara dont ils estiment être l'homme politique ivoirien le plus proche de leurs préoccupations. Parce que, d'une part, ils partagent le même sort sur l'*ivoirité* et, d'autre part, depuis le règne d'Houphouët-Boigny, ils se sont toujours sentis lésés ou en marge de la redistribution des richesses nationales. D'où l'accueil triomphal réservé à la rébellion par la population locale.

Pour eux, l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo n'aurait fait qu'exacerber ce sentiment d'exclusion, les rebelles estimant que les successeurs d'Henri Konan Bédié (Robert Gueï, Laurent Gbagbo) n'auraient fourni aucun effort pour mettre fin à cette politique qu'ils jugent discriminatoire. Leurs revendications qui étaient jusque-là limitées à la réclamation de la nationalité ivoirienne, au droit de vote et à une décente représentativité au sein des institutions de l'État s'étendent à la demande du départ de Laurent Gbagbo du pouvoir. Ils manipulent à outrance les médias français - ou parfois l'inverse - pour dresser de Laurent Gbagbo le portrait d'une sorte de « Papa Doc » à la mode ouest-africaine, attelé à poursuivre avec l'aide d'« escadrons de la mort » l'éradication de ses adversaires politiques, voire une entreprise de type génocidaire contre certains groupes ethniques. Une « diabolisation » - à contresens de son itinéraire - telle qu'ils trouvent plus fréquentables les fondateurs et partisans mêmes de l'*ivoirité* (Bédié et les héritiers de Gueï) avec lesquels ils finiront par faire alliance. À cette « diabolisation » du pouvoir ivoirien, les proches de Laurent Gbagbo opposent la « théorie » du complot qui met en exergue la dimension internationale du conflit ivoirien et le mythe de la « cinquième colonne », une interprétation qui coïncide avec les appels lancés à la France par le président Gbagbo pour repousser une « agression extérieure », situation prévue par l'accord de défense du 24 avril 1961. Ils pointent ainsi du doigt les intentions « malignes » du gouvernement français à l'égard d'un président qui ne se situe pas dans la même mouvance idéologique et la France sera la cible de nombreuses manifestations populaires à Abidjan. Ils désignent en outre certains gouvernements ou mouvements armés de la région, accusés de promouvoir la déstabilisation du pays pour s'en accaparer les richesses. Ces mêmes partisans du président Gbagbo font volontiers du RDR d'Alassane Ouattara un « parti de l'étranger » ayant partie liée avec les « Forces nouvelles », lesquelles contrôlent en particulier le nord de la Côte d'Ivoire, une région dominée électoralement par le RDR. Bien que nourries d'une certaine réalité régionale, que la France finira par prendre en considération dans sa grille d'analyse du conflit, ces analyses suscitent la paranoïa et confortent la « mentalité d'assiégés » de la frange des partisans les plus extrémistes d'Alassane Ouattara qui, à la moindre occasion offerte par leur idole, une idole adulée de surcroît par la France et la « Communauté internationale » n'hésitent pas de commettre impunément des massacres de

masses dans le nord de la Côte d’Ivoire, leur fief.

LA MAIN NOIRE DE LA France SUR LA CRISE IVOIRIENNE

LES HEURES QUI SUIVENT LE DÉCLENCHEMENT de la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 placent les autorités françaises devant un dilemme face à une situation de crise dans un pays d'Afrique francophone : continuer avec la politique d'intervention inaugurée en 1964 au Gabon quand la France a mis en échec le coup d'État contre Léon M'Ba ou s'en tenir à une doctrine de non-ingérence prônée par Paris depuis le milieu des années 1990 mais dont l'application laisse encore les Africains à leur faim ? Déjà, le fait de se limiter aux effets de l'« ivoirité » pour expliquer le malheur qui s'abat sur les Ivoiriens fait réfléchir plus d'un Africain persuasif. Le doute sur l'innocence de la France ne saurait d'ailleurs durer longtemps et sera levé le jour même où elle s'approprie la crise pour essayer de la résoudre en territoire français. Il faut attendre près d'une décennie pour comprendre qu'en s'étant portée volontaire dans la médiation, la France n'a pas tendu que sa main blanche aux Ivoiriens.

Des responsabilités partagées

Des années 1920 à ce jour, la France est en Côte d'Ivoire comme si le pays était une sorte de protectorat n'ayant pas atteint la maturité pour s'autogouverner pleinement. L'opinion française moyenne est mobilisée exclusivement par les controverses franco-françaises. L'armée française veille sur toute la Côte d'Ivoire. La diaspora française apprécie une Côte d'Ivoire occidentalisée. Pas question de condamner la répression à l'égard de l'opposition, répression qui ne pose de problème à personne d'autre qu'à celui qui réclame le respect des droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Simultanément, l'État français dénonce avec virulence les régimes de parti unique et l'absence de libertés des pays censés lui faire ombrage.

Deux poids, deux mesures !

Les années Houphouët-Boigny passent dans cette logique. La collaboration est étroite, incarnée par une assistance technique « souveraine » en terrain conquis. Quand survient un homme qui dit « Non » au prestige de « pères

fondateurs » des nations chouchoutés par le maître de l'Élysée, la France « officielle » pèse de tout son poids pour installer en Côte d'Ivoire le remplaçant d'Houphouët « rêvé » : un homme prêt à toutes les complaisances affairistes bénéficiant du soutien des puissances occidentales, disposant d'un carnet d'adresses bien rempli lui assurant la pleine confiance des milieux d'affaires du grand capitalisme américain et français avec l'adhésion de la gauche française. Une fois n'est pas coutume : gauche-droite unies par des intérêts communs aussi sensibles au charme du capitalisme soient-ils. Aucune crainte idéologique, puisque la responsabilité de la crise qui semble se focaliser sur les Ivoiriens entre eux ne connaît ni gauche ni droite mais « intérêts français ».

Une crise interne à la Côte d'Ivoire

La prise du pouvoir par un militaire surgit au sein de la classe politique ivoirienne à la fois comme une surprise et une première. Elle intervient par ailleurs dans un contexte particulier où, ayant accueilli la succession d'Houphouët-Boigny par Henri Konan Bédié comme une usurpation du pouvoir, Alassane Ouattara est resté inconsolable. La tendance armée de son camp tentera sans succès une série de coups d'État qui, à chaque fois que leurs auteurs sont démasqués, entraînent leur exclusion de l'armée, ce qui les oblige de se réfugier au Burkina Faso. Et quand ils y arrivent, ils sont bien accueillis par les autorités locales qui les aident à s'entraîner au camp militaire de Pô et au Mali, dans la clandestinité. Ils sont bien équipés en armements lourds, appuyés par des combattants provenant des pays voisins et disposent d'une importante manne financière d'origine inconnue. Ils ont donc tout ce qu'il faut pour tenir une guerre de longue durée et regagner le nord de la Côte d'Ivoire où ils se font passer pour des soldats mutinés, une étiquette qui acquiert le soutien de la population locale puisque c'est pour son bien qu'ils justifient leur rébellion. Le général Guéï voit en tous ces mouvements une main noire d'Alassane Ouattara. Il va donc mettre en place un dispositif juridique visant à l'écarter de toute compétition présidentielle. Et il a toutes les raisons d'y parvenir d'autant qu'Alassane Ouattara a toujours été présenté non pas comme un Ivoirien pur sang mais un ressortissant burkinabé. Dans la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 23 juillet 2000, l'article 35 est sans pitié contre lui :

Article 35 :

« Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus.

« Il doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes

Ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective. L'obligation de résidence indiquée au présent article ne s'applique pas aux membres des représentations diplomatiques et consulaires, aux personnes désignées par l'État pour occuper un poste ou accomplir une mission à l'étranger, aux fonctionnaires internationaux et aux exilés politiques.

« Le candidat à la Présidence de la République doit présenter un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois médecins désignés par le Conseil constitutionnel sur une liste proposée par le Conseil de l'Ordre des Médecins. Ces trois médecins doivent prêter serment devant le Conseil constitutionnel. Il doit être de bonne moralité et d'une grande probité. Il doit déclarer son patrimoine et en justifier l'origine. »

S'ensuit une vaste « campagne d'identification » destinée à définir la véritable citoyenneté des Ivoiriens avant la tenue d'élections présidentielles. Dans l'acceptation des candidatures à l'élection présidentielle d'octobre 2000, l'article 35, suivi à la louche, est respecté point par point, virgule par virgule, l'épsilon « et » étant un obstacle majeur aux candidats « impurs » dans des phrases telles que « *Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus* » ou « *Il doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine* » ou encore « *Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective* ». Pour des raisons d'âge, d'identité ou d'absence momentanée du territoire ivoirien, le général Guéï réussit ainsi à éliminer la quasi-totalité de ses concurrents bien avant l'élection. Aussi, les candidatures d'Alassane Ouattara (identité), de Konan Bédié (retour d'exil) et de six autres du parti de ce dernier, le parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), sont-elles purement et simplement jetées dans la poubelle de la Cour suprême. Quatorze des vingt candidatures au total subiront le même sort. En réponse à cette exclusion, la vie publique est bien évidemment le théâtre de violences verbales et de plus en plus physiques. Les responsables politiques attisent cet état de fait provoquant des antagonismes de plus en plus graves et aggravant les rancœurs. Sans compter sur un oubli de taille. Le général, en ayant pris toutes ces dispositions, aurait pu inclure dans l'article 35 un petit passage destiné à éliminer le gros poisson : Laurent Gbagbo. Un tout petit oubli qui lui sera fatal, politiquement et physiquement. Bien sûr, Laurent Gbagbo ne lui en voudra pas puisqu'il lui laisse le fauteuil après une tentative de le conserver par la force en essayant de se passer pour le gagnant à l'élection proclamée le 22 octobre, mais aucun des candidats disqualifiés ne voudra de Gbagbo et encore moins l'extérieur du pays, la France en première ligne.

Une crise d'une France nostalgique à jamais

Deux raisons principales éclairent les Ivoiriens qui croient en une main noire extérieure notamment celle de la France sur la gâchette qui met la poudre au feu dans leur pays. Une raison historique. Pour les Ivoiriens, la France ne se serait pas encore passée de ses réflexes néocoloniaux en dépit de grands bouleversements survenus dans le monde (perestroïka, chute du mur de Berlin, fin de la guerre froide, génocide rwandais, etc.). Ils tiennent pour preuve récente le comportement du régime Chirac. Dès son installation en 1995, il a commencé par s'attaquer aux anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne qui sont parvenues à mettre sur les rails des systèmes démocratiques, répondant à François Mitterrand qui, dans l'incertitude des retombées de ces événements sur la relation de la France avec ces pays, a lancé un appel à l'ouverture démocratique. Chirac a réinstallé au pouvoir à coups de canon et au prix du sang les régimes militaires dans les pays où ils ont été écartés par des urnes transparentes (Congo Brazzaville, Centrafrique), maintenu les dictateurs qui ont résisté au vent du changement (Gabon, Cameroun, Tchad, Togo, Burkina Faso) et institué des dynasties en reconnaissance des pères serviables à l'ancienne métropole (Togo, Gabon et demain à qui le tour ?). Laurent Gbagbo, membre de l'« Internationale socialiste », accède au pouvoir en pleine cohabitation gauche-droite en France. Ses 18 premiers mois de règne passent dans ce contexte de cohabitation entre Chirac (droite) et Jospin (gauche). Laurent Gbagbo étant du bord gauche, le bord Chirac est convaincu qu'une entente parfaite avec un homme de gauche pour destituer un autre homme de gauche relèverait presque de l'utopie. Il prend donc patience et attend le moment propice où, Jospin éliminé dès le premier tour des présidentielles de 2002, sonne la fin de la cohabitation laissant ainsi à Chirac le champ libre pour commettre sa forfaiture. Le coup d'État en Côte d'Ivoire interviendra dès l'année même de sa réélection.

Une raison de choix du candidat. Dans l'esprit de la majorité d'Ivoiriens, pas d'ambiguïté possible : Alassane Ouattara est un candidat au service de l'étranger. Convaincus, d'une part, qu'il reste et restera lui-même un étranger installé en Côte d'Ivoire, il ne pourrait donc jamais diriger ce pays avec le même engouement patriotique que ne le ferait n'importe quel autre Ivoirien, aussi anti-Gbagbo soit cet autre Ivoirien. Les partisans de cette thèse tirent la preuve de l'argumentaire sur son expérience de Premier ministre dans ce pays. Une expérience soldée par le « triste » constat d'avoir remis entre les mains des étrangers l'essentiel de l'économie ivoirienne. En cela, il serait lui-même un candidat de l'étranger.

Procès d'une Afrique incapable

L'incapable Afrique ! Incapable de régler ses problèmes. Incapable de se prendre en main. Incapable de se libérer. Incapable de se développer. Et pourtant...

Des tentatives de médiation à l'africaine

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prend rapidement des mesures pour essayer de trouver une solution à la crise. Le 29 septembre, l'organisation sous-régionale convoque à Accra une réunion au sommet qui crée un groupe de contact composé du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo aux côtés de l'Union africaine, pour favoriser le dialogue entre les rebelles et le gouvernement ivoirien et pour examiner les conditions générales d'un règlement de la crise. Le sommet est suivi par une réunion de la Commission de la défense et de la sécurité de la CEDEAO qui recommande que des dispositions soient prises pour déployer en Côte d'Ivoire des troupes de la CEDEAO. Le mandat confié à la force de la CEDEAO comprend la surveillance du cessez-le-feu, l'obtention d'un désengagement des insurgés des régions tombées sous leur contrôle et le désarmement des groupes rebelles. Le Groupe de contact de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire commence sa médiation le 30 septembre 2002 après avoir rencontré le président Gbagbo à Abidjan. Le 3 octobre, des membres du Groupe accompagnés par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed ibn Chambas et par le président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, Amara Essy, rencontrent les dirigeants du MPCCI à Bouaké. La médiation se poursuit jusqu'au 6 octobre, date où le Groupe de contact quitte le pays après que le gouvernement ait à trois reprises retardé la signature d'un accord de cessez-le-feu en faisant valoir qu'un tel accord reviendrait à légitimer le mouvement rebelle et la partition du pays.

Le 11 octobre, Cheikh Tidiane Gadio, ministre sénégalais des Affaires étrangères alors président en exercice de la CEDEAO relance la médiation pour un cessez-le-feu. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO accompagné du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Ahmedou Ould-Abdallah, participe aux entretiens que le ministre Gadio a avec le président Gbagbo à Abidjan et avec le MPCCI à Bouaké. Ces efforts aboutissent à la signature d'un accord de cessez-le-feu avec le MPCCI le 17 octobre 2002, accord dont l'acceptation par le président Gbagbo est rendue publique lors du discours à la nation qu'il prononce le même jour. L'accord de cessez-le-feu du 17 octobre permet ainsi une ouverture politique entre le gouvernement et le MPCCI. Les pourparlers de paix entre les deux parties commencent à Lomé le 24 octobre 2002 sous les auspices du président du Togo, Gnassingbé Eyadema désigné par le Groupe de contact de la CEDEAO. Le 31 octobre, ces négociations aboutissent à un premier accord en vertu duquel les deux parties réaffirment leur attachement à l'accord de cessez-le-feu. Elles promettent de s'abstenir

des violations des Droits de l'Homme, admettent la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire et de respecter les institutions du pays. Le 1^{er} novembre, un nouvel accord est signé. Le gouvernement accepte de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi d'amnistie. Sont visés tous les soldats détenus. L'accord permet en outre le retour des soldats en exil avec à la clé la promesse d'être tous réintégrés dans l'armée. Les pourparlers de Lomé échouent cependant quand le MPCÍ exige la démission du président Gbagbo, la révision de la Constitution et l'organisation de nouvelles élections alors que le gouvernement exige de son côté que les rebelles désarment et honorent leur engagement de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire. En dépit des efforts des dirigeants de la CEDEAO pour sortir de l'impasse, grâce à la présentation d'un plan de paix de compromis par le président Eyadema, le 21 novembre 2002, et d'une série de réunions entre les dirigeants de la CEDEAO à Kara (Togo) puis à Abidjan et à Dakar les 16 et 18 décembre 2002, les deux parties ne reviennent pas à la table des négociations à Lomé. Lors de leur réunion à Dakar le 18 décembre, les dirigeants de la CEDEAO décident que la Force de paix de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOFORCE) soit déployée le 31 décembre 2002. Ils désignent pour l'accomplissement de cette mission le général Papa Khalil Fall (Sénégal), commandant de l'ECOFORCE et Ralph Uwechue (Nigéria), Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO pour la Côte d'Ivoire. Les dirigeants appellent l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à s'engager plus activement pour aider la CEDEAO à régler la crise ivoirienne. Ils finissent par réclamer l'implication de l'ONU et de la France.

Des efforts de réconciliation inhérents aux autorités ivoiriennes légales

Laurent Gbagbo tient à faire participer le peuple ivoirien aux grandes décisions qui régissent l'avenir du pays. Il propose en cela une procédure référendaire devant déterminer les conditions d'éligibilité pour le scrutin présidentiel en lieu et place des ordonnances suggérées dans l'Accord d'Accra III. Le FPI, son parti majoritaire à l'Assemblée nationale vote contre l'esprit et la lettre des projets de lois prévus dans le processus. Pour sa part, l'axe rebelle criant au non respect de l'Accord d'Accra III par le camp présidentiel, ne veut plus du tout entendre parler de désarmement. De surcroît, ils dénoncent un achat massif d'armes lourdes par les Forces armées nationales (FANCI) qu'ils auraient vu être transportées vers la ligne de démarcation. De plus, le camp Gbagbo détiendrait toujours les principaux médias d'État et continuerait de les utiliser pour influencer les opinions. Ainsi, le 15 décembre, le ministre des Transports Kobena Anaky (du Mouvement des forces d'avenir, MFA) se serait-il plaint que son discours ait été tronqué dans un reportage du

journal télévisé. C'est d'ailleurs à ce titre que le 28 octobre ils décrètent l'état d'urgence dans le nord du pays. Au passage, le 11 octobre, les forces de l'ONU ont tiré sur la population défavorable au désarmement des rebelles et qui se dirigeait vers l'aéroport, faisant 30 morts et une centaine de blessés. Comme non convenablement médiatisés paraissent tous ces événements, le jeudi 3 novembre, le directeur général de la Radio télévision ivoirienne Kébé, est remplacé par Jean-Paul Dahily, réputé proche du FPI (parti de Laurent Gbagbo). Ce remplacement s'est effectué *manu militari*, sous bonne escorte les FANCI l'accompagnant. Officiellement, Kébé est toujours en poste mais ne dirige plus la RTI.

Le 8 novembre, dans le sud du pays, des membres de l'ethnie Bété (celle du président Gbagbo) pillent la ville de Gagnoa. Ces pillages dégénèrent et provoquent la mort de quatre à six personnes. Dans le même temps, à Abidjan, on assiste à l'évacuation de 8 000 Occidentaux. Tous ces événements provoquent la démission des journalistes de neuf quotidiens de l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), accusée d'avoir laissé l'opinion publique ivoirienne aux mains des médias pro-Gbagbo. Certains journaux réussissent néanmoins, le 22 novembre, à éditer un numéro commun. Les journées du 6 au 9 novembre sont marquées par des violences antifranchaises qui poussent les Français et les Libanais principalement, mais aussi les Américains, Canadiens, Britanniques, Néerlandais, Espagnols, Allemands et Marocains à quitter la Côte d'Ivoire, pour certains définitivement. Ces violences sont très médiatisées dans les milieux occidentaux notamment par les médias français, ce qui déclenche des réactions. Le Conseil de sécurité de l'ONU est le premier à réagir le 15 novembre à la demande de la France, en adoptant à l'unanimité la résolution 1572 dans laquelle il condamne les frappes aériennes conduites par l'armée ivoirienne, renouvelle son appui aux actions de l'ONUCI et des forces françaises, et décide d'un embargo sur les armes à effet immédiat ainsi que de mesures restreignant les mouvements et gelant les avoirs des personnes désignées par un comité créé à cet effet comme constituant une menace pour la paix dans le pays.

Le 17 novembre à Paris, une manifestation de soutien à Laurent Gbagbo a lieu place Victor Hugo. Une autre, de moindre importance, a lieu sur le Trocadéro, regroupant des opposants au président Gbagbo. Au conseil des ministres du 18 novembre, à Abidjan, 23 des 42 ministres sont présents. Le PDCI notamment envoie de nombreux ministres alors que seuls deux des sept ministres du RDR (parti d'Alassane Ouattara) font le déplacement, officiellement pour « *tester les conditions de sécurité* ».

Le 11 novembre, à la suite des événements du 4 au 9 novembre, le cardinal Bernard Agré, archevêque d'Abidjan, affirme avoir vu les 64 morts victimes de la répression française dont certains *décapités*. Le 20 novembre, le président Gbagbo, sur un forum du *Nouvel-Observateur*, affirme notamment qu'il estime que les accusations selon lesquelles l'armée française se serait

livrée à la décapitation de jeunes Ivoiriens seraient sans doute « vraies ». Il sera plus tard rejoint dans cette thèse par le professeur Richard Kadio qui, le 26 novembre, affirme qu'il y aurait eu plusieurs morts lors des journées du 6 au 9 ainsi que des blessés, aux pieds et aux mains arrachés, qu'il attribue à des grenades. Fin novembre, le gouvernement ivoirien abandonne la thèse de l'armée française décapitant et massacrant la foule des manifestants. Il mène par contre une opération de communication visant à démontrer des tirs volontaires sur cette foule. Entretemps, le président sud-africain Thabo Mbeki est mandaté par l'Union africaine comme médiateur. Il établit sa feuille. Courant décembre, Laurent Gbagbo relance le processus de modification de la Constitution prévu dans les différents accords, de Marcoussis comme d'Accra III. Cette bonne volonté affichée survient au moment où sont publiés les bilans des blessés des journées du 6 au 9 novembre et le rapport Leliel commandé par l'ONU sur les atteintes aux Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Ils sont particulièrement accablants pour les deux bords. Selon le rapport Leliel :

- Le pouvoir ivoirien et la rébellion se seraient rendus coupables des pires atteintes aux Droits de l'Homme ;

- Le gouvernement de Laurent Gbagbo se serait illustré par des assassinats ciblés de personnes enlevées le plus souvent à leurs domiciles à Abidjan, par les « escadrons de la mort » et des milices à sa solde ;

- La rébellion en revanche se serait illustrée par des tueries en masse.

Le décompte des blessés pour les journées du 6 au 11 est le suivant, d'après le ministère de la Santé ivoirien (Albert Mabri Toikeusse, de l'opposition) :

- Le total serait de 2226 blessés dont 291 par balles (soit 13 %) ;

- 10 % des blessés l'auraient été par armes de guerre, balles ou éclats d'obus ;

- 90 % l'auraient été par l'effet de la manifestation (piétinement, chevrotine, blessures aux armes blanches) ;

- L'hôpital de Cocody, voisin de l'hôtel Ivoire, aurait accueilli 954 blessés dont 71 par balles (soit 7,5 %) ;

- Le CHU de Treichville, situé près des ponts d'Abidjan, aurait accueilli 350 blessés dont 25 par balles ou éclats d'obus (7 %) ;

- L'hôpital de Port-Bouët, proche de l'aéroport où a lieu la bataille opposant l'armée française aux FANCI, 350 blessés auraient été accueillis dont 167 par armes de guerre (48 %).

Les bilans dans les autres villes seraient :

- 9 morts et 29 blessés dont 21 par balles à Duékoué, où des manifestants et des militaires ivoiriens ont tenté de bloquer l'avance d'une colonne de blindés français ;

- 7 tués et 55 blessés (4 par balles) à Gagnoa ;

- 1 mort et 91 blessés (1 par balle) à Abobo ; l'armée française n'y serait pas présente ;

- 7 morts et 297 blessés (19 par balles) à Yopougon, un quartier populaire d'Abidjan où l'armée française n'aurait pas été présente, mais sous contrôle de Jeunes patriotes.

Des relances de médiations africaines

Le 4 décembre, Laurent Gbagbo, après une rencontre avec le président Thabo Mbeki qui s'était proposé comme médiateur, annonce la tenue d'un référendum sur la modification de l'article 35 de la Constitution, projet adopté le 17 décembre par l'Assemblée nationale. Ils sont 179 députés à avoir voté « oui » contre 19 députés ayant voté « non ». Cette modification ne porte que sur un mot de l'article 35 ; la phrase « *Le candidat doit [...] être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père et de mère ivoirien d'origine* » devenant « *Le candidat doit [...] être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine* », ce qui ouvre la candidature à l'élection présidentielle. Le dépôt de projet de loi dans le courant de la semaine permet de repousser les sanctions de l'ONU contre les personnes responsables de l'échec du processus de paix. Ces sanctions (gel des avoirs, interdiction de quitter la Côte d'Ivoire) seraient examinées le 10 janvier 2005. Toujours dans la lancée de la reprise du processus de paix, Laurent Gbagbo interdit les manifestations jusqu'au 10 mars 2005 alors que les Jeunes patriotes annonçaient pour le 18 décembre un défilé réclamant le départ de la Force Licorne. Cette interdiction touche de même les organisations de jeunesse des autres partis qui avaient prévu un meeting le même jour, afin de soutenir l'action de la France. Son discours à l'hôtel Ivoire qui accueille la Confédération des jeunesses panafricaines (COJEP) est par contre très martial. Le retour à la neutralité de la Radiotélévision ivoirienne (fin de l'occupation du bâtiment par les Jeunes patriotes, arrêt de la diffusion de l'hymne nationaliste à la patrie, retour des anciens cadres) s'effectue de la mi-décembre à début janvier 2005. Ce retour à la normale est cependant rendu difficile par la fragilisation du tissu politique et économique. Au plan politique, le 23 décembre, une minorité de blocage à l'Assemblée nationale empêche l'adoption d'une loi-cadre portant sur l'organisation des référendums. Cette loi aurait permis la révision de l'article 35 de la Constitution qui empêche Alassane Ouattara de se présenter à l'élection présidentielle, par voie référendaire, et donc, après une réunification du pays. Au plan économique, après deux ans de guerre et quatre jours d'émeutes à Abidjan. D'après Jean-Louis Billon, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abidjan, 78 grosses entreprises seraient totalement détruites, 20 ont choisi de quitter la Côte d'Ivoire et 106 n'ont pas encore rouvert leurs portes. Quant à Daniel Bréchat, président du Mouvement des petites et moyennes entreprises (MPME), il estime que sur 500 PME adhérentes, 120 ont disparu corps et bien (selon *Le Jour* du 21 décembre). Cette situation a

bien évidemment des répercussions sur la « guerre des terres » comme aux vieux temps d'Houphouët-Boigny. Dans la nuit du 24 au 25 décembre, en effet, des hommes armés tuent seize villageois à Siéguouékou, dans la préfecture de Gagnoa (à 300 km d'Abidjan et près du village natal de Laurent Gbagbo). Deux de ces hommes sont tués par la gendarmerie. Ce massacre est une nouvelle conséquence du litige foncier, dans cette région de la *boucle du cacao* occupée par l'ethnie Bété. Une affiche contenait ces mots : « *Si vous ne nous rendez pas nos champs et nos plantations, nous allons attaquer vos villages un à un.* » Ces péripéties ne bloquent cependant pas le processus de paix. Le 10 janvier 2005, le président de la RTI, Kébé Yacouba retrouve son poste alors que le changement de statut de la RTI prend effet : Oulaï Siéné, proche du FPI (présidentiel), est nommé président du conseil d'administration. Le retour à la normale réclamé par Thabo Mbeki a ainsi mis plus d'un mois à prendre effet, même si le désarmement des deux parties qui devait être constaté le 15 janvier, de part et d'autre, n'est pas entamé. Le retrait d'un millier de soldats français envoyés en renfort de la Force Licorne commence néanmoins le 18 janvier et devrait durer deux semaines. Afin de consolider le processus de paix, Thabo Mbeki, convoque les protagonistes, le 6 avril à Pretoria (Afrique du Sud) d'où ils signent un texte aux termes desquels ils s'engagent à la cessation immédiate des hostilités. Interrompu, le processus de désarmement devrait reprendre le 14 avril. Il est proposé un plan de sécurité permettant le retour en Côte d'Ivoire des acteurs de la crise réfugiés à l'étranger, comme Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Le texte prévoit le soutien de l'ONU pour assurer transparence et régularité aux élections générales prévues en octobre 2005. Un accord entre l'armée et les forces rebelles est signé le 14 mai concernant le désarmement des milices qui devrait intervenir entre le 27 juin et le 10 août 2005. Il concerne 42 500 rebelles et 5 500 loyalistes. L'accord prévoit en outre la mise en place d'une armée « refondée et restaurée » à partir du 26 septembre. Mais des violences interethniques ont fait 70 morts les 1^{er} et 2 juin. Pouvoir et opposition s'accusent mutuellement d'être à l'origine de ces massacres.

Un accompagnement de l'ONU

L'ONU qui entend accompagner les acteurs de la crise dans cette volonté d'aller vers la paix, adopte deux résolutions. D'abord, la prorogation du mandat de l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire). Le Conseil de Sécurité adopte, le 24 juin, à l'unanimité la résolution 1609 qui proroge le mandat de l'ONUCI et des forces françaises de l'opération « Licorne » jusqu'au 24 janvier 2006 en renforçant numériquement les contingents. L'objectif est de lutter contre la stagnation du processus de paix et la tenue de l'élection présidentielle prévue pour le 30 octobre 2005. Le précédent calendrier de désarmement n'ayant pas été appliqué à la date butoir

du 9 juillet, un nouvel accord est signé à Yamoussoukro entre le gouvernement et les rebelles. Il est un préalable à l'organisation de l'élection présidentielle et prévoit un calendrier au terme duquel 40 500 membres des Forces nouvelles (rebelles) et 15 000 miliciens à la solde du gouvernement devraient déposer les armes entre la fin septembre et le 3 octobre 2005. Ensuite, le maintien de Laurent Gbagbo dans ses fonctions de chef d'État. Ce maintien fait l'objet de la résolution 1633 adoptée le 21 octobre 2005 par le Conseil de sécurité de l'ONU. Et ce, pour une durée n'excédant pas douze mois, l'élection présidentielle ne pouvant être organisée à la date prévue en raison de la persistance de la crise que traverse le pays. L'annonce de l'« annulation » des élections – du moins dans la partie du pays qu'il contrôle encore – est faite d'ailleurs par Laurent Gbagbo lui-même, le 28 septembre. La résolution de l'ONU adjoint au président Gbagbo un Premier ministre doté de tous les pouvoirs nécessaires pour organiser un nouveau scrutin. Ces deux résolutions de l'ONU ne font pas baisser pour autant les tensions. Le maintien au pouvoir de Laurent Gbagbo et le report des élections sont deux points bloquants du côté des rebelles. La partie présidentielle quant à elle n'entend pas laisser à un Premier ministre qui n'est pas de son camp une aussi large marge de manœuvre dans l'organisation du scrutin. Les tergiversations à n'en point finir poussent le président sud-africain, Thabo Mbeki, à renoncer à son rôle de médiateur. Bien qu'ayant réussi à maintenir la trêve, il ne réussit pas à faire avancer le règlement politique de la crise. Reprise en mains du processus par la CEDEAO. Le 30 septembre, les chefs d'État de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) débattent de nouveaux moyens visant à faire progresser le processus de paix en Côte d'Ivoire en l'absence du président Gbagbo qui récusé à l'avance la médiation de la CEDEAO. Ils indiquent en outre que l'Union africaine pourrait recommander des changements dans la composition du gouvernement ivoirien en cas de non tenue, le 30 octobre comme prévu, de l'élection présidentielle. Passée la date symbolique prévue pour la tenue des élections, des manifestants du camp de l'opposition se rassemblent le 31 octobre à Abidjan pour réclamer le départ de Laurent Gbagbo. Un Groupe international de travail sur la Côte d'Ivoire est du moins mis en place pour se charger de la préparation des élections, reportées d'un an, soit au 31 octobre 2006. Ce groupe se réunit dès le 8 novembre pour établir une feuille de route. En cela, la CEDEAO réussit à convaincre Thabo Mbeki de poursuivre sa médiation. Il est rejoint dans cette mission par le président nigérian Olusegun Obasanjo. Ils nomment au poste de Premier ministre de Côte d'Ivoire le gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Charles Konan Banny. Il devrait diriger un gouvernement de transition jusqu'en octobre 2006, où devrait se tenir la prochaine élection présidentielle selon la résolution 1633 adoptée le 21 octobre 2005 par le Conseil de sécurité de l'ONU. L'opposition et la rébellion ivoiriennes se félicitent de la nomination, mais aussi et surtout de ce qui paraît à leurs yeux comme un passage outre l'autorité de Laurent Gbagbo,

ce qui donne des ailes à la rébellion. Celle-ci menace de ne pas siéger dans le gouvernement de transition dirigé par Charles Konan Banny si le Front populaire ivoirien (FPI) du président Laurent Gbagbo obtenait les trois ministères des Finances, de la Défense et de la Sécurité. Il n'en sera pas du tout le cas. Le gouvernement que Charles Konan Banny forme le 28 décembre tient compte de l'équilibre géopolitique du pays. Il est lui-même le Premier ministre d'un gouvernement au sein duquel il racle le gros lot avec cinq ministres de son parti, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et deux ministères seulement au Front populaire ivoirien (FPI) du président Gbagbo considéré comme le perdant de ce remaniement ministériel. Le Rassemblement des républicains (RDR) de l'opposant Alassane Ouattara se voit confier les ministères de l'Agriculture et de la Justice tandis que Guillaume Soro, chef des rebelles des Forces nouvelles (FN) reste au gouvernement, chargé de la Reconstruction. Les rebelles manifestent leur mécontentement en allant attaquer à l'arme lourde, le 2 janvier 2006 à 5h30 du matin, le camp d'Akouédo, les casernes d'infanterie et un bataillon de commandos parachutistes à Abidjan. Après avoir pris le contrôle du camp, les rebelles sont rapidement repoussés par des renforts de l'armée loyaliste. Le bilan est de trois morts pour les FANCI et de dix morts chez les rebelles.

Tel que c'est parti, Laurent Gbagbo a bien compris qu'il doit réagir en reprenant la commande de capitaine du bateau. Il estime que la crise est ivoirienne et elle ne peut être résolue que par les Ivoiriens eux-mêmes. Le 28 février, il convoque un sommet extraordinaire qui réussit à rassembler dans la capitale ivoirienne, Yamoussoukro, tous les protagonistes de la crise, une première en terre ivoirienne depuis le début de la guerre civile en septembre 2002. On peut y noter la présence du Premier ministre, Charles Konan Banny, du chef des rebelles, Guillaume Soro, et des dirigeants des deux principaux partis d'opposition, l'ex-Premier ministre Alassane Ouattara et l'ancien chef de l'État Henri Konan Bédié. Cette rencontre suscite de grands espoirs dans la population qui souhaite que soit trouvée rapidement une issue au conflit. Tout semble bien se remettre sur les rails. Mais le malheur survient là où personne ne l'attendait, suscitant un autre facteur de conflit. Dans la nuit du 19 au 20 août, des centaines de tonnes de déchets toxiques provenant d'un navire grec, le Probo Koala, sont déchargés par la compagnie ivoirienne Tommy dans des décharges publiques d'Abidjan provoquant la mort de dix personnes, 69 hospitalisations et plus de 100 000 consultations médicales. Le Probo Koala, affrété par la société multinationale Trafigura basée à Amsterdam, avait auparavant tenté de décharger sans succès les déchets aux Pays-Bas. Le 15 septembre, une Commission nationale d'enquête est mise en place par le Premier ministre et huit personnes sont arrêtées. Les opérations de dépollution et d'enlèvement des déchets débutent le 17 septembre.

Le 16 septembre, à la suite de la démission, le 6 septembre, du gouvernement, en désaccord avec la gestion de la crise des déchets toxiques, le Premier ministre Charles Konan Banny présente au président Gbagbo un

nouveau gouvernement. Il comporte six changements – dont ceux des ministres des Transports et de l'environnement – par rapport au précédent gouvernement d'union nationale et conserve le même équilibre entre mouvance présidentielle, opposition et rébellion. Autre report d'échéance : retour aux institutions internationales. Le 6 octobre, un sommet se tient sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), visant à définir les modalités de la nouvelle transition, la précédente, décrite par la résolution 1633 adoptée par l'ONU en octobre 2005, arrivant à terme le 31 octobre. Le sommet recommande la prolongation d'un an du mandat du président Laurent Gbagbo et du Premier ministre Charles Konan Banny après le 31 octobre dans le cadre de la nouvelle transition. Informée, l'ONU prend acte de l'« impossibilité d'organiser des élections présidentielle et législatives à la date prévue et d'expiration du 31 octobre 2006 ». Elle réagit le 1^{er} novembre : le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 1721 qui souscrit à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine selon laquelle « le président Laurent Gbagbo demeurera chef de l'État à partir du 1^{er} novembre 2006 pour une nouvelle période finale de transition n'excédant pas 12 mois ». Il approuve la décision de proroger le mandat du Premier ministre, Charles Konan Banny, pour la même période et lui donne des pouvoirs élargis. Ce dernier aura en effet pour mandat de mettre en œuvre toutes les dispositions de la feuille de route établie par le Groupe de travail international (GTI) et des accords conclus entre les parties ivoiriennes en vue de l'organisation d'élections d'ici au 31 octobre 2007 au plus tard. Laurent Gbagbo ne se contente pas de cette direction du pays par des institutions qui outrepassent son autorité. Le 4 mars, à l'issue d'un dialogue entamé le 5 février 2007 à son initiative, il signe à Ouagadougou avec le dirigeant rebelle Guillaume Soro un accord de paix prévoyant le départ des soldats français et des Casques bleus de l'ONU après la formation d'un nouveau gouvernement de transition. L'accord prévoit la relance du processus d'identification et d'enregistrement des électeurs en vue des élections prévues fin 2007. L'accord appelle en outre les Nations Unies et les soldats français de l'Opération Licorne à supprimer la zone tampon qui sépare le Nord du pays aux mains des rebelles depuis septembre 2002 et le Sud contrôlé par les forces gouvernementales. Il nomme, le 29 mars, Guillaume Soro, chef des Forces nouvelles, au poste de Premier ministre, en remplacement de Charles Konan Banny, désigné en 2005 par la « Communauté internationale ».

Troisième Premier ministre en cinq ans de crise, Guillaume Soro devra régler les questions du désarmement, de la réunification et de l'organisation des élections d'ici à la fin de l'année. Cette nomination au poste le plus élevé d'un gouvernement du pire ennemi est accueillie comme une trahison par certains radicaux de la rébellion. Le 29 juin, une attaque à l'arme lourde vise l'avion du Premier ministre Guillaume Soro lors de son atterrissage à Bouaké. L'attaque fait quatre morts et des dizaines de blessés parmi la délégation. Le

12 juillet, le gouvernement ivoirien demande au Secrétaire général de l'ONU la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur cet attentat. Le 30 juillet, lors d'une cérémonie intitulée « Flamme de la paix », à laquelle assistent cinq présidents africains, le président Laurent Gbagbo brûle symboliquement les armes dans un stade de football de Bouaké, l'ancien fief insurrectionnel, en compagnie du rebelle devenu Premier ministre, Guillaume Soro. Cette cérémonie est censée marquer le début du processus de désarmement dont le détail reste à être accepté par les rebelles.

LIBERTÉ DE L'AFRIQUE, UN DANGER POUR LA France ?

UN VRAI DANGER ! Mais pourquoi ? En quoi la liberté d'un peuple lambda constituerait-elle un danger pour un quelconque autre peuple ?

D'aucuns prétendent qu'au verso de l'unité du peuple français s'est imprimée la peur de l'autre, l'autre peuple. D'autres prétextent - et c'est bien là l'explication la plus répandue - que les valeurs de liberté impliquant bonne gouvernance et bonne gestion en Afrique seraient contraires aux intérêts français d'autant que l'accaparement (pillage) des matières premières contraste avec la transparence et l'équité qu'exigent un bon partenariat. C'est à croire que cette peur est bien réelle, quelle qu'en soit la raison, que la notion de « liberté » en Afrique est partagée entre deux camps. L'un, celui d'une catégorie d'élite africaine qui se sent finalement mieux dans la manière dont la France traite le peuple africain, auquel cas elle estime que cette relation est un moindre mal. Pourquoi alors aller vers l'inconnu chercher des « libertés fondamentales » comme si celles qu'on vit au présent n'en étaient pas unes ? Voilà qui fait dire : « ce que la France veut, l'Afrique le veut ». L'autre camp en revanche se bat pour une liberté du continent digne de nom considérant les rapports avec l'ancienne métropole comme du néocolonialisme pur et dur. Au milieu des deux camps, la France joue sur les mots, mais aussi sur le destin de tout un peuple. Au camp qui se sent nanti des libertés, on proclame la louange de la démocratie. Au camp qui se croit encore ligoté, on crie aux crimes contre les populations civiles, que les démocrates de l'autre camp ont le devoir de protéger.

Vers la reconquête néocoloniale

Les rapports entre les États reposent en grande partie sur la puissance, c'est-à-dire sur la capacité de chaque État d'influencer les autres États dans leur politique, voire de leur imposer sa volonté. La puissance est donc au cœur des réflexions sur les relations internationales. C'est justement pour exercer leur rôle prépondérant sur la scène internationale que les États-Unis et la France ont piétiné sur le droit international en Côte d'Ivoire pour permettre à

la France de pondre et d'imposer à ce pays un Accord de reconquête néocolonial

Reconquête par l'Accord de Marcoussis

Le dispositif de liquidation de la Côte d'Ivoire porte le nom de l'« Accord de Linas-Marcoussis ». La France en a ainsi décidé : la Côte d'Ivoire n'existe plus en tant qu'État indépendant. La Côte d'Ivoire doit être cédée à la « communauté internationale ». Les Ivoiriens rassemblés autour d'une Table Ronde s'accordent à placer sous tutelle leur pays. Sous tutelle de la « communauté internationale ». La Côte d'Ivoire devra être dirigée désormais par un « Président de la communauté internationale ».

L'Accord de Linas-Marcoussis doit fixer les tenants et les aboutissants du nouvel État communautaire. Un Accord de cession. L'Accord de Marcoussis, c'est l'outil de la cession par excellence que la France a imposé aux Ivoiriens comme référence unique et absolue à toute autre négociation à venir, du moins tant que Laurent Gbagbo serait au pouvoir. La lecture de l'ouvrage du Professeur Robert Charvin, *« Côte d'Ivoire 2011 : la bataille de la seconde indépendance, L'Harmattan, pp. 74-75 »*, ci-dessous extrait, peut très utilement éclairer la suite du propos :

« La Côte d'Ivoire est donc placée, à l'initiative de la France et avec la caution des Nations Unies, sous le contrôle d'un protectorat élargi, sans qu'ait été consulté le peuple ivoirien et sans qu'aucun des problèmes essentiels d'une réconciliation n'ait été recherché sur le terrain : la France a voulu « institutionnaliser » des solutions sans tenir compte des faits (...) L'Accord de Marcoussis, œuvre essentielle de la France,, a donné naissance à une sorte de monstre juridique et politique. Il s'agit d'un produit non « identifié » en droit international : tous les signataires sont des entités privées, censés engager l'État de Côte d'Ivoire ! (...) L'Accord de Marcoussis s'est ainsi révélé comme un piège tendu au peuple ivoirien par l'ex-colonisateur et ses alliés. Les accords internationaux successifs, comme les résolutions du Conseil de Sécurité, n'ont été que le prolongement d'une opération de liquidation du régime de L. Gbagbo, très éloignée de toute préoccupation démocratique. Tous les appuis ont été fournis au Premier ministre, Soro Guillaume non élu et choisi par la rébellion, adversaire du Président de la République, pour qu'il bénéficie du transfert des pouvoirs exécutifs réservés au chef de l'État : la Constitution ivoirienne devait être subordonnée aux résolutions onusiennes. On n'avait jamais assisté à une telle ingérence du Conseil de Sécurité, sur injonction de la France, dans le fonctionnement de la Constitution d'un État membre et souverain ! »

Injonction de la France. C'est le moins que l'on puisse dire ! L'Accord de Marcoussis, dans sa forme et son contenu, est le cachet officiel de la validation juridique du coup d'État du 19 septembre 2002. Cet accord est magistralement rédigé pour servir, dès la première heure de son application, à la mise à l'écart de Laurent Gbagbo, à l'accréditation des rebelles, au retrait de la souveraineté de la Côte d'Ivoire et à la signature par la France du complot contre ce pays. La complicité de la France avec les rebelles ivoiriens ne fait l'objet d'aucun doute bien avant même l'ouverture de la Table Ronde de Linas-Marcoussis.

D'abord l'exclusion des débats de Laurent Gbagbo. Tous les protagonistes du conflit (et même les non concernés) sont conviés à débattre, sauf lui. Il est le chef de l'État élu. C'est contre lui que se sont levés les rebelles à son absence du pays. C'est à lui et lui seul d'expliquer en quoi il serait responsable de la violation des règles démocratiques et de la protection des droits de la personne humaine que ne cessent de l'accuser ses détracteurs, point central de la négociation et de l'accord qui s'ensuivrait. Or, le président de la République française, Jacques Chirac, limite son invitation aux « forces politiques », c'est-à-dire, aux rebelles en majorité qui ont pris soin de se transformer en partis politiques et de « gonfler » leur représentativité en se scindant en plusieurs mouvements : Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO), Mouvement pour la justice et la paix (MJP), auxquels s'ajoutent les partis d'Alassane Ouattara, d'Henri Konan Bédié et de bien d'autres qui, en ces débuts de négociations, mettent sous le coude la carte de leurs alliances avec les rebelles. Sans être convié autour de la table des négociations, Laurent Gbagbo est discrédité par Paris au même titre que le lui ont fait les rebelles. Paris décide ainsi de le rendre « infréquentable » et l'exclut des débats : un premier objectif atteint par les rebelles.

Ensuite le retrait de l'essentiel des pouvoirs du président de la République. L'Accord de Linas-Marcoussis fixe les termes d'un « consensus » politique sur le règlement du conflit fondé sur les principes suivants : mise en place d'un « *gouvernement de réconciliation nationale* » disposant pour l'accomplissement de sa mission « *des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution* » dirigé jusqu'à la prochaine élection présidentielle (octobre 2005) par un Premier ministre de consensus et chargé « *du renforcement de l'indépendance, de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics et du redressement du pays* » ainsi que de la préparation et de l'organisation « *d'élections crédibles et transparentes* » ; refondation d'une « *armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine* » avec l'appui de partenaires extérieurs « *en particulier l'assistance offerte par la France* » ; regroupement et désarmement des forces en présence ; libération et amnistie des militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'État ; mise en place à Abidjan d'un Comité de suivi de l'application des accords composé d'une dizaine de

représentants des pays ou d'organisations internationales (Union européenne, Commission de l'Union africaine, Secrétariat exécutif de la CEDEAO, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Organisation internationale de la Francophonie, FMI, Banque mondiale, pays du G8 et France).

Ainsi dépouillé de l'essentiel de ses prérogatives constitutionnelles, Laurent Gbagbo bien qu'assuré de demeurer en fonctions jusqu'à la prochaine échéance présidentielle se retrouve politiquement mis « entre parenthèses » par la France, qui confie à la « communauté internationale » la gestion du pays.

RETRAIT PAR LA FRANCE DE LA SOUVERAINETE DE LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est désormais un bien commun. Un bien de la « communauté internationale » qui doit en assurer la gestion. Avec des rebelles pour uniques interlocuteurs légitimes. L'Accord de Marcoussis est élaboré pour servir de levier dont l'un des bouts de la barre contient le « Programme du gouvernement de réconciliation » conçu pour pouvoir fragiliser le régime de Laurent Gbagbo, et l'autre, l'« Élection présidentielle » prévue pour installer le successeur qui fait si tant défaut. Nécessité absolue d'un Programme du gouvernement. Un Programme du gouvernement de réconciliation. L'Accord de Marcoussis enjoint en annexe une « feuille de route » qui précise dans le détail les solutions à apporter dans huit domaines afin d'apurer soi-disant le contentieux politique : nationalité (accélération et simplification des procédures de naturalisation), identité (mise en place d'une commission nationale d'identification chargée de superviser les activités de l'Office national d'identification), condition des étrangers ; régime électoral (réorganisation de la Commission électorale indépendante, adoption d'un statut de l'opposition et financement public des partis et des campagnes électorales, etc.) ; éligibilité à la présidence de la République (révision de l'article 35 de la Constitution – afin de préciser en particulier que le candidat *« doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère ivoirien d'origine »* – ainsi que de l'art. 53 du Code de la nationalité) ; régime foncier ; médias (condamnation des « médias de la haine », liberté des médias, *« neutralité et impartialité du service public »*) ; droits et libertés de la personne humaine (création d'une Commission nationale des Droits de l'Homme ainsi que d'une Commission internationale chargée de recenser et d'enquêter *« sur les cas de violations graves des Droits de l'Homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002 »*, leurs auteurs devant être traduits devant la justice pénale internationale) ; regroupement, désarmement et démobilisation des forces en présence *« sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises »* ; redressement économique et

« *nécessité de la cohésion sociale* » (adoption en particulier d'un « *plan de reconstruction et de développement des infrastructures* »). Un tel programme appliqué à la lettre, malin serait celui qui dira à quoi servirait encore Laurent Gbagbo dans la conduite des affaires de son pays. À plus rien du tout. Le temps est aux rebelles. Il faut légitimer les rebelles. Les rebelles doivent être reconnus par la « communauté internationale ». Il faut une élection présidentielle. Une élection pour déloger celui-là et installer celui-ci ? Ça, on a toujours su faire : de Ouagadougou où il faut assassiner Sankara pour installer l'ami Compaoré à Libreville où il faut inverser les résultats pour remplacer le père décédé par le fils Bongo en passant par Brazzaville où il faut chasser Lissouba pour remettre Sassou sur la sellette, l'élection se fait toujours en un tour de bras avec plus de 80% des voix pour le vainqueur connu à l'avance. Il faut donc une élection présidentielle pour déloger Gbagbo. Mais Gbagbo connaît parfaitement ces combines. Il faut l'associer à sa propre chute. Il faut un accord. Il faut son accord. L'Accord de Marcoussis doit être bien ficelé pour pouvoir servir de menu que l'on demanderait aux Ivoiriens de déguster dans les moins des trois ans qui suivent son application. Les Ivoiriens attendront huit ans pour en connaître la saveur malgré les pressions et les succès d'en avoir si tant repoussé les échéances. L'Accord de Linas-Marcoussis considère la loi relative à la Commission électorale indépendante (CEI) comme un « progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes ». En cela, il prend soin de faire un réaménagement de la composition de la commission centrale et du bureau de la CEI dans le sens d'une meilleure représentation des partis politiques.

On part donc du principe de la mise en place de commissaires devant représenter les partis à la CEI. Première série des pièges tendus à Laurent Gbagbo : morcellement de la rébellion en plusieurs mouvements ; considération de ces mouvements rebelles comme des partis politiques ; reconnaissance des partis politiques dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Laurent Gbagbo « avale » la couleuvre, persuadé que la solution au désarmement passerait par ce compromis. Tous les acteurs reconnus comme partis politiques par l'Accord de Linas-Marcoussis doivent se faire représenter dans la CEI. Sont reconnus les partis représentatifs suivants : MPCI, MJP, MPIGO, PDCI, RDR, UDPCI, MFA, PIT, FPI et UDCY auxquels s'ajoutent les Institutions républicaines. Des regroupements (alliances) sont faits pour le besoin des élections afin de donner à la CEI la composition ci-dessous :

Ordre	Désignation	Sigle	Nbre de sièges
1	La majorité présidentielle	LMP	4
2	Institutions républicaines	INSTITUTIONS	2
3	Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix	RHDP	8
4	Mouvements rebelles	REBELLES	6
5	Parti ivoirien des travailleurs	PIT	2
Total majorité présidentielle (1+2)			6
Total opposition (3+4+5)			16
Total général			22

Composition de la CEI aux élections d'octobre-novembre 2010

Au final, quand l'opposition fait alliance avec les rebelles armés, il n'y a plus rien d'« indépendant » ni de « majorité présidentielle » dans la commission électorale, la majorité présidentielle ne se résumant plus qu'à six (6) sièges contre seize (16) pour l'opposition, ce qui ne les empêchera pas de bourrer les urnes. Il ne reste plus à Laurent Gbagbo que ses yeux pour pleurer face à la promptitude avec laquelle la CEI proclame le vainqueur final sans se préoccuper de l'état inachevé du processus, l'« élu » présumé nommé Premier ministre le patron des rebelles armés. Les « monopoleurs » des valeurs démocratiques ignorent purement et simplement l'existence d'institutions nationales du pays pour reconnaître l'élu de la CEI. Il aura suffi de peu aux portes-flambeaux de la puissance mondiale au travers des médias préparés à l'événement pour que toutes les dépendances du monde (politiques, économiques, sociales, etc.), disciplinées comme des élèves à la veille d'un examen et au sein d'une « Communauté internationale », suivent derrière en répétant le refrain d'une chanson pour la gloire du « président reconnu par la Communauté internationale », chanson dont les couplets ne sont connus que par les seuls Maîtres du monde :

« Gbagbo le dictateur,
« Gbagbo l'impoteur,
« Gbagbo l'usurpateur,
« Gbagbo accroché au pouvoir,
« Gbagbo le candidat malheureux,
« Gbagbo au pouvoir depuis 10 ans,
« Gbagbo ne veut pas céder le pouvoir,
« Gbagbo Gbagbo Gbagbo Gbagbo !!! »

L'Accord de Marcoussis fait ainsi foi de Constitution, d'autres institutions et de souveraineté ivoiriennes. Dès lors, tout est verrouillé. Toute référence aux institutions du pays ou aux règles démocratiques est accueillie par

l'« union sacrée » comme une provocation supplémentaire. Aux juristes qui oseraient brandir le moindre extrait d'un article de loi, la réponse est sèche, brutale et ne peut faire l'objet de recours : « il y a un élu reconnu par la Communauté internationale ». Le problème n'est donc plus un problème juridique.

RETRAIT PAR LA FRANCE DU DROIT INTERNATIONAL EN CÔTE D'IVOIRE

Désormais, le droit international se confond avec la « communauté internationale ». C'est à la « communauté internationale » de désigner le chef de l'État ivoirien. À la « communauté internationale » de désigner les dirigeants des peuples soumis. À la « communauté internationale » d'imposer et de reconnaître l'élu démocratique. On retombe en plein dans l'absurdité qui a toujours prévalu au partage géostratégique du monde.

Hier, pris pour des « moutons de panurge » dans un monde fermé, ce partage ne s'accommodait pas des velléités d'indépendance des États pourvoyeurs de matières premières, leur unique place étant à l'endroit où on les produit sans le moindre regard sur leur transformation ni sur le prix réel qu'elles valent.

Aujourd'hui que le monde est ouvert, la logique reste valable mais elle est caution à recadrage. Les maîtres du monde opposent aux réseaux de communication ouverts à tous des médias très professionnels de l'intox, de la désinformation, du dénigrement, de la perfidie, de la propagande, de la déformation à coups de contrevérités totalement acquis à la cause pour salir au maximum le « coupable » afin de lui faire subir à la lumière du jour le même sort que celui que les maîtres faisaient directement subir dans l'ombre aux « indépendantistes » ou aux « nationalistes » qui avaient le « kilo » de revendiquer un minimum de dignité : la mort politique, physique ou les deux.

Du coup, la victime devient le bourreau et le peuple qui refuse d'être vassalisé s'impute le tort de ne s'être pas plutôt abdicqué, ce qui l'aurait épargné du lot de souffrances que la seule volonté des « hommes plus hommes que d'autres » destine sur lui. Ainsi, gare à celui qui chercherait à bousculer le monde tel qu'il est fait et devrait être de façon immuable, même en temps de *Nouvel Ordre Mondial* :

- Les moutons de panurge sont légion en Afrique et ils peuvent être sacrifiés sans rien changer à la marche du Monde ;

- Vivre ensemble dans n'importe quel pays du Monde exige la culture du compromis entre les gens qui y habitent, sauf en Afrique où tout doit être guidé d'ailleurs ;

- Le peuple du Monde doit souverainement faire le choix de ses dirigeants, les remettre en cause ou réexaminer et corriger les erreurs intervenues dans le processus de leur choix, sauf en Afrique où, quand un dirigeant est imposé de

n'importe où par n'importe qui, toutes les règles du jeu sont invalidées ;

- Prendre de force le contrôle d'une institution de la République est un coup d'État dans tout pays du Monde, sauf en Afrique où user de la force pour parvenir à dominer les institutions doit être accepté comme une volonté du peuple.

Ainsi se résume l'Accord de Marcoussis imposé aux Ivoiriens par la France et, à travers eux, tous les Africains de ses ex-colonies ; un accord qui trouve pour meilleurs défenseurs non pas les Français mais les Africains eux-mêmes, sauf s'il y en a parmi eux qui résistent à l'appliquer. C'est alors seulement que la France débarque en direct avec hélicos, chars et légionnaires pour bombarder les insoumis. C'est ainsi le *Nouvel Ordre Mondial*.

Reconquête par la kalachnikov

Dès l'échec de la tentative du coup d'État, celui-ci se transforme en rébellion qui prend une connotation politique et mute en Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) sous la conduite de Guillaume Soro, ancien syndicaliste étudiant proche du Front patriotique ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, puis passé suppléant d'une candidate du Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara aux élections législatives de 2000. Le MPCI sera rejoint par deux nouveaux groupes rebelles, le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) créés le 28 novembre.

Ces trois mouvements forment une force militaire appelée Forces nouvelles (FN) au sein d'une coalition de plus ou moins 7000 hommes selon qu'une partie de ces hommes va ou vient au Liberia ou au Burkina Faso. Sous ce label, ils combattent les forces gouvernementales que sont les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI). Viennent en appui au gouvernement les Jeunes patriotes, groupe nationaliste issu de la Fédération des étudiants et scolaires de Côte d'Ivoire (FESCI). Entre ces deux parties (gouvernement et rebelles) sont censés s'interposer les forces françaises sous mandat de l'ONU (ONUCI) du 43^e BIMA jointes par les troupes envoyées dans le cadre de l'Opération Licorne, soit 3000 hommes en février 2003 et 4600 en novembre 2004, puis les Casques bleus de l'ONU auxquels s'ajoutent les soldats de la CEDEAO, les Casques blancs, placés eux aussi sous mandat de l'ONU. Les rebelles échouent dans la prise de contrôle d'Abidjan. Ils sont repoussés de la capitale économique et commencent à reculer jusqu'à la moitié nord du pays. Ce repli signifie pour les autorités ivoiriennes que la tentative du coup d'État a échoué. Le dernier bilan est de 80 militaires loyalistes tués. Les villes de Bouaké et Korhogo tombent entre les mains de rebelles. Yamoussoukro est sous couvre-feu. Il n'y a personne dans les rues. La ville appartient entièrement aux insurgés. Plus de policiers depuis hier. La population reste cloîtrée chez elle. Les insurgés prennent le contrôle de la préfecture et de tous

les sièges administratifs. Les jours qui suivent et jusqu'au mois de novembre, de nombreux syndicalistes, étudiants, opposants politiques du RDR ou des partis proches du RDR, soupçonnés d'être à l'origine de la rébellion, ou militants d'organisations communistes sont exécutés par les forces de l'ordre ou par des miliciens. Des centaines d'étrangers ou de personnes suspectes sont massacrées par les FANCI. Les insurgés se dirigent vers Bouaké. Ils délaissent Korhogo pour renforcer la seconde ville du pays. Dès leur arrivée, les échanges de tirs sont fréquents à Bouaké, à 400 km d'Abidjan. Le ministre des Sports ivoirien, François Amichia, pris en otage à Bouaké par les insurgés, affirme dans une déclaration à la radio nationale que les insurgés lui auraient demandé de jouer le rôle de médiateur avec le gouvernement : *« Ils m'ont demandé de dire au gouvernement ivoirien qu'ils sont prêts à négocier et qu'ils veulent que leurs conditions soient révisées. Ce matin nous avons fait un tour de Bouaké. Je peux vous assurer que rien n'a été pillé. Tous les magasins sont fermés, les rues sont vides ; il n'y a pas eu de violences »*, témoigne sous contrainte le ministre. Bouaké est coupée du monde et l'accès comme la sortie de la ville sont interdits par les insurgés. Des combats ont lieu entre rebelles et forces gouvernementales et Bouaké notamment passe de mains en mains ; des exécutions sommaires se multiplient, de chaque côté. Des massacres ont lieu dans la zone rebelle entraînant la fuite vers le Sud d'un million d'Ivoiriens alors appelés *déplacés*.

La France intervient le 22 septembre soi-disant pour protéger ses ressortissants et les Occidentaux (quelques agents étatsuniens protégeant leurs propres ressortissants). Paris envoie alors 2500 militaires et demande à la CEDEAO d'envoyer des Casques blancs, de manière à internationaliser la gestion de la crise. La CEDEAO répond à l'appel de Paris le 29 septembre en créant un groupe de contact et décidant l'envoi d'une force de paix. Le groupe de contact envoyé par la CEDEAO arrive à l'aéroport de Yamoussoukro. Un cessez-le-feu est signé le 17 octobre et des négociations commencent le 30 du même mois entre les rebelles et le gouvernement. Un cessez-le-feu de façade puisque le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) prennent, le 28 novembre, le contrôle des villes de Man et Danané, dans l'ouest.

La France pousse à la négociation alors que rebelles et gouvernement ne pensent qu'à en découdre. Pour tenter un rapprochement, les parties en conflit sont invitées par la France, à Linas-Marcoussis, à trouver un compromis pour sortir de la crise. Le 26 janvier 2003, les accords Kléber (dits de Marcoussis), sont signés. Des accords qui ne conviennent pas aux Ivoiriens. Dès le 4 février, des manifestations anti-françaises ont lieu à Abidjan, en soutien à Laurent Gbagbo qui déclare avoir eu la main forcée, après s'être engagé solennellement à Paris à faire appliquer ces accords. La première conséquence tombe le 4 mars de ce que l'opposition comprend comme un revirement du chef de l'État : le PDCI suspend sa participation au gouvernement, prétextant un désaccord avec le FPI sur des nominations au sein des administrations et

entreprises publiques.

Le 27 février, un rapport d'Amnesty international met en cause le MPCJ dans le massacre à Bouaké, d'une soixantaine de gendarmes et de leurs enfants, le 6 octobre 2002. Pour leur part, les Nations Unies établissent le leur, le 8 mars, concernant les personnes qui fuient le pays, soit 400 000 Ivoiriens qui auraient quitté le pays vers l'étranger et 800 000 déplacés à l'intérieur. Ce bilan s'annonce au moment même où rebelles et représentants des partis politiques s'accordent, au terme d'une réunion inter-ivoirienne à Accra (Ghana), sur un point important de l'Accord de Marcoussis : l'entrée au gouvernement des rebelles. C'est, deux jours après Accra que le président Laurent Gbagbo délègue certains de ses pouvoirs au Premier ministre Seydou Diarra, nommé à l'issue de la Conférence de Marcoussis, dans 16 domaines et pour une durée de six mois renouvelables. Le chef de l'État nomme le 25 mars à titre intérimaire deux personnalités respectivement issues du FPI et du RDR aux ministères de la Défense et de la Sécurité intérieure. Ce n'est qu'au 3 avril que les ministres issus des mouvements rebelles participent pour la première fois au Conseil des ministres, à l'occasion de sa troisième réunion depuis la formation du gouvernement de réconciliation nationale. Le 25 mars alors que toute manifestation de rue est interdite jusqu'au 30 avril (décret du Conseil des ministres du 18 mars), une marche pacifique organisée par l'opposition à Abidjan pour protester contre le blocage des Accords de Marcoussis, dégénère en affrontements avec les forces de l'ordre. Le bilan est de 37 morts, selon des sources officielles, et entre 350 à 500 d'après l'ancien président du PDCI, Henri Konan Bédié. À la suite de ces événements, le reste des partis d'opposition annoncent leur retrait du gouvernement. La commission d'enquête de l'ONU sur ces violences est rendue le 3 mai révélant l'implication de hautes autorités de l'État ivoirien dans la répression de cette manifestation qui aurait fait, selon le rapport, 120 morts. La France qui n'est pas épargnée par le malaise, croule sous le feu des attaques des deux camps dont l'un (partie gouvernementale) l'accuse de jouer le jeu des rebelles pour son refus d'appliquer les accords de défense, et l'autre (rebelles) ne comprenant toujours pas ce qu'il considère comme une hypocrisie en ce qu'elle refuse de renverser un dirigeant pour lequel elle ne cache pas l'animosité. Ni le cessez-le-feu conclu le 3 mai entre loyalistes et rebelles ni la résolution adoptée le 13 mai par le Conseil de sécurité des Nations Unies ne suffisent à apaiser les tensions. Il faut préciser que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1479 qui crée *« pour une période initiale de six mois, une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) avec mandat de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et comprenant une composante militaire (...), en complément des opérations menées par les forces françaises et celles de la CEDEAO »*. À côté d'une composante civile qui assistera le Représentant spécial du Secrétaire général, pour les questions politiques, humanitaires et de Droits de l'Homme, le groupe de liaison militaire serait notamment chargé d'évaluer la situation

militaire et d'assurer la liaison entre les différentes forces en présence. Chaque camp veut bien faire croire à la MINUCI qui se déploie le 3 juillet, qu'il s'engage dans la voie de la paix. Un communiqué commun de fin officielle de la guerre civile est même signé le lendemain entre les Forces de défense et de sécurité (FDS) de Côte d'Ivoire et les Forces armées des Forces nouvelles (FN). Mais comment y croire quand le pays reste divisé en deux et la situation aussi tendue qu'aux premiers jours du putsch ?

L'Afrique n'est pas en manque de libertés, merci !

On est bien comme ça, nous ! On est bien. D'autant qu'on n'est pas des prisonniers. On est libre, nous ! On est libre. On est vraiment libre. Ainsi s'exprime le rebelle. Ainsi s'exprime le dictateur. Ainsi s'exprime le larbin. Tous des gens libres. Trop libres même ! Qui pourrait démentir de telles allégations ronflant de détermination, de rassurance voire d'arrogance ? D'ailleurs, est-on libre de refuser la liberté ? Tout rebelle est libre de nier le manque de liberté. Tout dictateur est libre de le nier. Tout larbin est libre de le nier. La terre africaine n'est-elle pas jonchée de rebelles, de dictateurs, de larbins... Et gare à celui qui prend le risque de leur faire le procès d'un quelconque manque de liberté !

Laurent Gbagbo en sait quelque chose. Pour avoir voulu rechercher des « libertés fondamentales » qui feraient défaut dans son pays, il vit immédiatement celui-ci divisé en deux entre un Sud tenu par le gouvernement à et un Nord tenu par les rebelles interpelle les chefs d'État et de gouvernement du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Nigeria et du Togo pour établir le contact avec les assaillants, les amener à cesser immédiatement les hostilités, ramener le calme dans les localités occupées et négocier un cadre général de règlement de la crise. Les assaillants sont invités à s'abstenir d'exercer des violences et des voies de fait sur les populations des villes qu'ils occupent, d'engager sans retard le dialogue avec le comité de médiation de la CEDEAO, en vue de déposer leurs armes et de régler leurs différends avec le gouvernement par des voies pacifiques. Les chefs d'État et de gouvernement invitent une fois de plus les États membres de la CEDEAO à apporter leur soutien (politique, matériel, logistique) aux autorités légales de la Côte d'Ivoire afin de maintenir l'ordre constitutionnel, la paix, la sécurité, l'unité et la cohésion nationales.

Accords de résistance à la reconquête

D'un côté, le gouvernement loyal ne croit pas en un retour de la paix qui passe par l'application de l'Accord de Marcoussis dont les grandes lignes ont vidé la Côte d'Ivoire de l'essentiel de sa souveraineté. De l'autre côté, pour éviter de donner l'impression de diktat néocolonial via l'Accord de Marcoussis, celui-ci ne devient plus qu'une référence indispensable à tous les autres accords qui, ceux-là, doivent être signés en Afrique, sans la France. En initiant des accords entre Africains, Laurent Gbagbo compte ainsi épargner son pays de la reconquête néocoloniale.

L'ACCORD DE LOMÉ

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) déterminés à faire avancer les négociations en cours dans le but de ramener la paix et de permettre le retour à la vie normale en Côte d'Ivoire réaffirmant leur volonté de régler leurs différends à travers le dialogue et dans un esprit de fraternité conformément aux recommandations du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur la situation en Côte d'Ivoire qui s'est tenu à Accra le 29 septembre 2002, déplorant la capture par leurs forces respectives de nombreux prisonniers de guerre civils et militaires et désireux de soulager les souffrances de ceux-ci, conviennent de ce qui suit :

1) Les prisonniers civils et militaires détenus dans le cadre des hostilités qui ont débuté le 19 septembre 2002 sont libérés par chacune des parties qui les détiennent ;

2) Il est créé un Comité chargé de la libération des prisonniers civils et militaires de la guerre, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et composé du commandant de la Force de la CEDEAO de contrôle de la cessation des hostilités ou de son représentant, ou du commandant de l'opération Licorne en attendant la mise en place de la Force ouest-africaine, des représentants du gouvernement de la Côte d'Ivoire, du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, de l'UNICEF et d'autres agences pertinentes des Nations unies et des ONG ;

3) Le Comité chargé de la libération des prisonniers de guerre civils et militaires devrait commencer ses travaux en prenant contact avec les autorités compétentes du gouvernement de la Côte d'Ivoire et les représentants qualifiés du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire en vue de procéder à la libération des prisonniers civils et militaires de la guerre. Les pourparlers de Lomé sont signés le 1^{er} novembre 2002 par :

Laurent Dona-Fologo, représentant du gouvernement de Côte d'Ivoire

Guillaume Soro, représentant du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire

Mohamed Ibn Chambas, représentant de la CEDEAO.

L'échec du coup d'État du 19 septembre 2002 se transforme en guerre de la rébellion dirigée par les Forces nouvelles de Guillaume Soro contre le pouvoir légitime de Laurent Gbagbo. Les événements sont d'une exceptionnelle gravité depuis, et ont déjà occasionné de nombreux morts et blessés. Plusieurs villes du pays sont entre les mains des rebelles lourdement armés.

C'est ainsi que, considérant la situation insupportable, le chef de l'État sénégalais, Abdoulaye Wade, en sa qualité de président en exercice de la CEDEAO, initie une série d'accords qui se tiendront à Accra (Ghana).

Accord d'Accra I. Le 29 septembre 2002, convocation d'une session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, tel que le prévoit le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. La session extraordinaire examine la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire ainsi que les implications de celle-ci pour la sous-région. Elle regroupe notamment :

Biaise Compaoré, Président du Burkina Faso ;

Pedro Verona Rodrigues Pires, président du Cap Vert

Laurent Gbagbo, président de la Côte d'Ivoire ;

John Agyekum Kufuor, président du Ghana ;

Koumba Yala Kobde Nhanca, président de la Guinée Bissau ;

Charles Ghankay Taylor, président du Libéria ;

Amadou Toumani Touré, président du Mali ;

Mamadou Tandja, président du Niger ;

Olusegun Obasanjo, président du Nigéria ;

Abdoulaye Wade, président du Sénégal ;

Gnassingbé Eyadema, président du Togo ;

Isatou Njie Saïdy, Vice-présidente de Gambie ;

Bruno Amoussou, ministre représentant le président du Bénin ;

François Fall, ministre représentant le président de Guinée ;

Mohamed Lamin Kamara, Vice-ministre représentant le président de Sierra Leone.

Observateurs :

Thabo Mbeki, président de l'Afrique du Sud et de l'Union africaine ;

Amara Essy, président de la Commission de l'Union africaine ;

Ahmedou Ould Abdallah, représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO ouvre la séance par la lecture d'un mémorandum et la présentation par Laurent Gbagbo des développements récents de la situation dans son pays. À l'issue de leurs travaux, les chefs

d'État et de gouvernement condamnent fermement la tentative de remise en cause de la démocratie et de la légalité constitutionnelle en Côte d'Ivoire, déplorent les nombreuses pertes en vies humaines et la destruction inutile de biens. Ils expriment leurs préoccupations face à la paix et à la sécurité de la sous-région qui se trouvent menacées par cette situation qui pourrait engendrer une catastrophe humanitaire.

Conformément à la déclaration des principes politiques de la CEDEAO du 6 juillet 1991 adoptée à Abuja, au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité du 10 décembre 1999, et à la décision de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement adoptée à Alger en juillet 1999, les chefs d'État et de gouvernement réaffirment la position de la CEDEAO selon laquelle aucune reconnaissance ne serait accordée à tout gouvernement qui prendrait le pouvoir en renversant un gouvernement démocratiquement élu ou en utilisant des moyens anticonstitutionnels.

Les chefs d'État et de gouvernement décident de la création d'un groupe de contact de haut niveau composé des chefs d'État suivants : Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigeria et Togo pour établir le contact avec les rebelles, les amener à cesser les hostilités, ramener le calme dans les localités occupées et négocier un cadre général de règlement de la crise. Le Représentant spécial du président de l'Union africaine serait membre du Comité de médiation. À cet égard, l'Union africaine travaillerait en étroite collaboration avec la CEDEAO. Le président de la réunion ministérielle du Conseil de médiation et de Sécurité, et le Secrétaire exécutif travailleraient en étroite collaboration avec la mission de médiation. Ils demandent aux assaillants qui continuent d'occuper plusieurs villes de s'abstenir d'exercer des violences et des voies de fait sur les populations de ces villes, d'engager sans tarder le dialogue avec le Comité de médiation de la CEDEAO en vue de déposer leurs armes et de régler leurs différends avec le gouvernement par des voies pacifiques. Ils décident de la convocation urgente de la Commission de Défense et Sécurité. Les chefs d'État et de gouvernement lancent un appel à tous les Ivoiriens afin qu'ils continuent de régler leurs différends à travers le dialogue et dans un esprit de fraternité. Ils réaffirment leur engagement à défendre par tous les moyens la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit. Ils invitent les États membres de la CEDEAO à apporter leur soutien (politique, matériel, logistique) aux autorités légales de la Côte d'Ivoire afin de maintenir l'ordre constitutionnel, la paix, la sécurité, l'unité et la cohésion nationale. Ils sont eux-mêmes invités à respecter les protocoles de non-agression et d'assistance mutuelle en matière de défense. Ils encouragent les États membres à créer les conditions susceptibles de favoriser de bonnes relations entre civiles et militaires. Ils lancent un appel à la presse afin qu'elle s'abstienne de faire des reportages de nature à engendrer une mésentente entre les États membres de la sous-région. Les chefs d'État et de gouvernement expriment leur compassion à toutes les familles endeuillées et leur sympathie à tous ceux qui ont souffert

des violences perpétrées au cours des événements depuis le 18 septembre 2002. Ils notent le ferme engagement et le soutien de l'Union africaine à la Côte d'Ivoire et à la CEDEAO dans les efforts qu'elles déploient pour défendre et protéger la démocratie, la gouvernance constitutionnelle, le respect des Droits de l'Homme et de l'État de droit. Ils lancent un appel à la « Communauté internationale » pour qu'elle soutienne toutes les initiatives prises par la CEDEAO en vue de restaurer la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Ils expriment enfin leur profonde gratitude au président ghanéen John Agyekum, au gouvernement et au peuple du Ghana pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils leur ont accordés ainsi que pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le succès de leur réunion.

Accord d'Accra II. À l'invitation du président ghanéen John Agyekum Kufuor, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis se réunit à Accra les 6 et 7 mars 2003. On note la participation de :

FPI,
MFA,
MJP,
MPCI,
MPIGO,
PDCI-RDA,
PIT,
RDR,
UDCY,
UDPCI.

Des observateurs :

Albert Tevoedjre, président du Comité de suivi de l'Accord de Marcoussis ;

Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO ;

Raph Uwechue-Fchiie, représentant Spécial du secrétaire exécutif de la CEDEAO ;

Lansana Kouvaté, représentant spécial de la Francophonie ;

André Salifou, représentant spécial de l'Union africaine.

La réunion se tient sous la présidence du chef de l'État ghanéen, assisté de son ministre des Affaires étrangères, Hackman Owusu Agyemang. La séance s'ouvre par la présentation faite par le Premier ministre de consensus, Seydou Elimane Diarra, de l'état de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis, notamment les difficultés auxquelles il se heurte à former le gouvernement d'union nationale. La présentation suscite un débat animé parmi les forces politiques ivoiriennes. La Table Ronde réaffirme sa volonté d'adhésion à l'Accord de Marcoussis considéré unanimement comme l'unique cadre de résolution durable de la crise ivoirienne. À cette fin, les participants prennent l'engagement de collaborer avec le président Laurent Gbagbo et le Premier

ministre Seydou Diarra en vue de mettre en place un gouvernement de réconciliation nationale équilibré. Se référant à l'Accord de Marcoussis, la Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et la restauration de l'autorité de l'État. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. La Table Ronde réaffirme par ailleurs l'autorité du président Laurent Gbagbo en reconnaissant sa qualité de chef de l'État, chef suprême des Armées, garant de la Constitution et des institutions républicaines. Elle salue la volonté du chef de l'État d'appliquer l'Accord de Marcoussis, notamment par la mise en œuvre, avant le 14 mars 2003, des dispositions pertinentes relatives à :

- la délégation des pouvoirs au gouvernement,
- la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale.

Concernant la formation du gouvernement de réconciliation nationale et en vue de sortir de l'impasse, la Table Ronde recommande :

- La création d'un Conseil national de sécurité de quinze (15) membres comprenant le président de la République, le Premier ministre, un représentant de chacune des forces politiques signataires de l'Accord de Marcoussis, un représentant des FANCI, un représentant de la gendarmerie nationale et un représentant de la police nationale pour concourir à la bonne gestion des ministères de la Défense et de la Sécurité intérieure. Sur proposition de ce Conseil, le Premier ministre devrait soumettre au président de la République, en vue de leur nomination aux postes de ministre de la Défense et de ministre de la Sécurité, des personnalités choisies sur une base consensuelle.

- L'attribution au MPCJ de deux ministères d'État : le ministère de l'Administration du territoire et le ministère de la Communication ;

- Le respect des choix faits par les forces politiques de leurs représentants au gouvernement.

La Table Ronde invite le gouvernement ivoirien, de concert avec les troupes françaises et celles de la CEDEAO, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des participants à la Table Ronde de Marcoussis, des membres du gouvernement en particulier et de la population en général. Elle rappelle la nécessité pour toutes les forces en présence de faire cesser les massacres et tueries ainsi que toutes les exactions commises dans leurs zones d'opération. Par ailleurs, en vue de promouvoir l'esprit de réconciliation nationale, la Table Ronde lance un appel solennel aux acteurs sociopolitiques et aux médias afin qu'ils s'engagent résolument à soutenir le processus de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis. Elle demande la libération de tous les prisonniers politiques et prisonniers de guerre. Elle rend un hommage appuyé au président John Agyekum Kufuor pour avoir initié cette rencontre et pour les sages conseils prodigués aux participants en vue de les engager à placer l'intérêt supérieur de la Nation ivoirienne au-dessus des intérêts individuels. Les participants à la Table Ronde expriment leurs sincères remerciements au Secrétaire exécutif de la

CEDEAO pour sa détermination et son implication personnelle dans la résolution de la crise ivoirienne. La Table Ronde exprime sa profonde gratitude au président et aux membres du Comité de suivi pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans la résolution du conflit. Elle les appelle à veiller scrupuleusement au respect des termes de l'Accord de Marcoussis, et demande à toutes les parties de leur apporter une pleine coopération. Elle adresse enfin ses vifs remerciements et sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple ghanéen pour leur accueil chaleureux et leur fraternelle hospitalité.

L'Accord d'Accra II est signé le 07 mars 2003 par :

Pascal Affi N'Guessan, FPI

Innocent Kobena Aakry, MFA

Gaspard Deli, MJP

Guillaume Soro, MPC

Roger Banchi, MPIGO

Alphonse Djédjé Mady, PDCI-RDA

Francis Wodié, PIT

Alassane Dramane Ouattara, RDR

Théodore Mel Eg, UDCY

Paul Akoto Yao, UDPCI

Hackman Owusu-Agyemang, CEDEAO

Accord d'Accra III. À l'invitation de John Agyekum Kufuor, président du Ghana et président en exercice de la CEDEAO, et de Kofi Annan, les chefs d'État et de gouvernement africains ainsi que leurs représentants dûment accrédités, rencontrent à Accra, les 29 et 30 juillet 2004, le président ivoirien Laurent Gbagbo, Seydou Elimane Diarra, Premier ministre du gouvernement de réconciliation nationale et les principales forces politiques ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, à savoir le FPI, le MJP, le MPC, le MPIGO, le PDCI-RDA, le PIT, le MFA, le RDR, l'UDCY, et l'UDPCI. Sont présents les chefs d'État :

Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin

Blaise Compaoré, Président du Faso, chef du gouvernement

Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo

Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire

El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président du Gabon

John Agyekum Kufuor, Président de la République du Ghana,

Gyude Bryant, Président de transition du Libéria

Amadou Toumani Touré, Président du Mali

Mamadou Tandja, Président de la République du Niger

Chief Olusegun Obasanjo, Président du Nigeria

Ahmad Tejan Kabbah, Président de Sierra Leone

Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud

Gnassingbé Eyadema, Président du Togo

Eduardo dos Santos, président de l'Angola

Cheikh Tidiane Sy, ministre représentant le président du Sénégal
Momodou Kebba Jallow, représentant le président de la Gambie
El Hadj Mamadou Falilou Bah, ambassadeur de Guinée Observateurs :
Alpha Oumar Konaré, président de la Commission de l'Union africaine
Mohammed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO

Lors de la rencontre présidée par John Agyekum Kufuor, les forces politiques ivoiriennes examinent les différents obstacles qui se posent à la mise en œuvre totale des Accords de Linas Marcoussis et d'Accra II. Elles formulent des propositions quant à la manière de surmonter ces obstacles et de parvenir à un consensus sur les questions clés auxquelles le processus de paix est confronté. Elles réitèrent leur engagement aux principes et programme du gouvernement contenu dans les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II. Elles réaffirment leur détermination à s'engager résolument dans la voie d'une application intégrale et inconditionnelle desdits accords. Elles conviennent de remettre le processus de paix sur la bonne voie et d'assurer une mise en œuvre durable des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Pour y parvenir, elles décident de s'appuyer sur les critères d'éligibilité à la présidence de la République (Art. 35 de la Constitution ivoirienne) et autres réformes législatives.

Par ailleurs, en raison de graves menaces persistantes contre l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire causée par la crise continue, le président de la République devrait faire valoir les pouvoirs que lui confère la Constitution en vue de la mise en route des dispositions de la section III sur l'éligibilité du programme de gouvernement de Réconciliation Nationale annexé à l'Accord de Linas-Marcoussis pour la fin du mois de septembre 2004. Il est décidé à la réunion d'Addis-Abeba du 6 juillet 2004 que le président de la République convoque le 28 juillet une session extraordinaire de l'Assemblée nationale pour procéder à l'adoption de toutes les réformes juridiques conformément à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Les forces politiques réitèrent ainsi leur engagement de garantir le soutien de leurs députés à l'Assemblée nationale pour l'adoption de ces textes législatifs pour la fin août 2004 tel que stipulé dans l'Accord de Linas-Marcoussis.

Du point de vue du Désarmement, démobilisation, réintégration (DDR), les parties s'engagent à commencer le DDR au plus tard le 15 octobre 2004. Le processus serait alors conduit sur la base d'un calendrier spécifique en conformité avec les dispositions « pertinentes » de l'Accord de Linas-Marcoussis et les décisions adoptées à cet effet à Grand Bassam et à Yamoussoukro. Le processus de DDR concernerait tous les groupes paramilitaires et de milices. Il est convenu de la restructuration des Forces de défense et de sécurité conformément à la feuille de route élaborée et validée à Grand Bassam. Les parties demandent au Premier ministre du gouvernement de fixer un calendrier pour la restauration de l'administration d'État et des services publics dans l'ensemble du pays.

Du point de vue de la délégation de pouvoir au Premier ministre, les parties rappellent que dans sa lettre du 12 décembre 2003, le président de la République a notifié au Premier ministre que la délégation de pouvoir qui lui est conférée au terme de l'article 53 de la Constitution lui permet de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis jusqu'à la tenue des élections prévues en octobre 2005. À cet égard, le président traduirait les termes de sa lettre sous forme de décret qui préciserait les domaines couverts par cette délégation de pouvoir conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le président de la République et le Premier ministre se sont entendus sur un texte de décret de délégation de pouvoir et sur des mesures complémentaires adéquates.

Du point de vue de la reprise des activités du gouvernement de Réconciliation nationale, le président de la République, le Premier ministre et les forces politiques ivoiriennes conviennent sur l'urgence de reprendre les activités du gouvernement de Réconciliation nationale en vue de lui permettre de jouer son rôle vital pour un retour à un ordre normal dans le pays et d'assurer une mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ils conviennent de convoquer une réunion du conseil des ministres une semaine après la signature de cet accord.

Du point de vue des Droits de l'Homme, les parties ivoiriennes reconnaissent que la restauration d'une paix et d'une stabilité durables exige le respect des Droits de l'Homme et de l'État de Droit. À cet effet, elles conviennent de coopérer pleinement avec la Commission internationale d'enquête qui a été mise en place conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis pour enquêter sur les violations des Droits de l'Homme commises en Côte d'Ivoire depuis le début de la crise le 19 septembre 2002. Elles conviennent que la Commission nationale des Droits de l'Homme telle que prévue par l'Accord de Linas-Marcoussis soit créée et commence ses travaux sans délai.

Du point de vue du groupe de suivi, les parties conviennent de mettre sur pied un groupe de suivi tripartite comprenant des représentants en Côte d'Ivoire de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Opération des Nations Unies. Le groupe de suivi ferait des rapports tous les 15 jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, au président en exercice de la CEDEAO, au président de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire général des Nations Unies.

Pour terminer, les parties expriment leur profonde gratitude au président John Agyekum Kuffor, président en exercice de la CEDEAO et au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'à tous les Chefs d'États et autres dignitaires participant à la réunion pour leurs efforts inlassables dans la recherche de la paix en Côte d'Ivoire et pour leurs sages conseils et avis qui ont permis aux parties de parvenir au présent Accord.

L'Accord d'Accra III est signé le 30 juillet 2004 par :

Laurent Gbagbo, président de la République

Seydou Diarra, Premier ministre
Pascal Affi N'Guessan, FPI
Innocent Kobena Aakry, MFA
Gaspard Deli, MJP
Guillaume Soro, MPC
Alassane Dramane Ouattara, RDR
Paul Akoto Yao, UDPCI
Francis Wodié, PIT
Henri Konan Bédié, PDCI-RDA
Ben Souck, MPIGO
Théodore Mel Eg, UDCY n'a pas signé cet Accord.

LES ACCORDS DE PRETORIA

Tshwane, 3 au 6 avril 2005. D'importantes décisions sanctionnent les pourparlers inter-ivoiriens qui se déroulent sous la conduite du président sud-africain Thabo Mbeki.

Accord de Pretoria I. À l'invitation du médiateur de l'Union africaine, Thabo Mbeki, une rencontre, qu'il préside, des leaders politiques ivoiriens a lieu à Pretoria du 3 au 6 avril 2005. Prennent part à cette rencontre, le président ivoirien Laurent Gbagbo, le Premier ministre Seydou Elimane Diarra, représentant le gouvernement de Réconciliation nationale, l'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié représentant le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien Premier ministre Alassane Dramane Ouattara représentant le Rassemblement des républicains (RDR), et le ministre d'État Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles. La rencontre est présidée par le président Thabo Mbeki. Les leaders passent en revue la situation de la Côte d'Ivoire et prennent des décisions relativement aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis, Accra II et III. Ils réaffirment en l'occurrence :

- Leur attachement aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra II et III ;
- Leur attachement à la feuille de route élaborée par le médiateur de l'Union africaine ;
- Leur attachement à toutes les résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire ;
- Leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et de l'unité de la Côte d'Ivoire ;
- Leur volonté quant à la nécessité d'organiser l'élection présidentielle en octobre 2005 et les élections législatives qui suivraient ;
- Leur volonté commune et sincère de créer un climat politique propice à l'instauration rapide d'une paix durable ;
- L'importance qu'ils accordent à la résolution de la crise ivoirienne dans

l'intérêt du peuple ivoirien, de la sous-région ouest-africaine et de l'Afrique dans son ensemble.

Du point de vue de la déclaration commune de fin de guerre, les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Pretoria déclarent la cessation immédiate et définitive de toutes les hostilités et la fin de la guerre sur tout le territoire national. À cet effet, elles rejettent, sans équivoque, l'usage de la force comme moyen de résolution des divergences. Elles reconnaissent que la guerre a entraîné une souffrance et une misère indescriptibles au peuple ivoirien. La guerre a aussi conduit à une détérioration de l'économie de la Côte d'Ivoire avec des conséquences négatives pour la sous-région ouest-africaine. Elles réaffirment le droit sacré du peuple ivoirien à la paix et au développement. Le médiateur réitère sa désapprobation et sa condamnation quant aux violations du cessez-le-feu du 4 au 6 novembre 2004, aux violences du 6 au 9 novembre 2004 et au cessez-le-feu du 28 février 2005. Il appelle toutes les parties et le peuple ivoirien en général à œuvrer ensemble pour éviter des incidents violents et la guerre.

Du point de vue désarmement et démantèlement des milices, les parties signataires du présent accord s'accordent pour procéder au désarmement et au démantèlement des milices sur l'ensemble du territoire national. Le Premier ministre du gouvernement de Réconciliation nationale est chargé de conduire cette opération de désarmement et de démantèlement des milices en élaborant un plan d'action ainsi que sa mise en œuvre. Le président Laurent Gbagbo, en sa qualité de chef de l'État, chef suprême des Armées et président du Conseil supérieur de la Défense est chargé de désigner des unités des Forces de Défense et de Sécurité devant assister le Premier ministre dans sa mission de désarmement et de démantèlement des milices. Ces unités des Forces de Défense et de Sécurité mises à la disposition du Premier ministre seraient assistées des Forces impartiales.

Du point de vue désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), les chefs d'état-major des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN) s'accordent à se rencontrer en vue de s'assurer de la mise en œuvre du Plan national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR). À ces deux chefs d'état-major se joindrait une équipe d'experts désignée par la médiation. Ces chefs d'état-major reçoivent mandat de formuler des recommandations spécifiques afin de refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine et de procéder à la restructuration des Forces de défense et de sécurité tels que stipulés au paragraphe 3 (f) de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ces recommandations devraient être soumises au gouvernement de réconciliation nationale. Pour répondre aux préoccupations exprimées par les parties signataires de cet accord, les Forces de Défense et de Sécurité et les Forces Armées des Forces nouvelles conviennent de se retrouver dès le jeudi 14 avril 2005 à Bouaké. Cette importante rencontre qui aurait lieu en présence du Premier ministre marquerait la reprise des contacts entre les FANCI et les

FAFN ainsi que la reprise du processus DDR.

Du point de vue de la Sécurité dans la zone sous responsabilité des Forces nouvelles, les parties signataires du présent accord admettent la nécessité de garantir la sécurité des biens et des personnes dès le début de l'opération de cantonnement des Forces nouvelles dans le Nord suivant les mesures temporaires et transitoires énumérées ci-après :

- Six cents (600) éléments des FAFN seraient recrutés et formés suivant les critères nationaux de la gendarmerie et de la police en vigueur ;

- Ces éléments recevraient une formation accélérée par la section de la police de l'ONUCI ;

- Ces éléments seraient déployés aux côtés des Forces de l'ONUCI.

Dès que l'administration de l'État serait rétablie sur l'ensemble du territoire national, les intéressés devraient poursuivre leur formation à l'école de police et de gendarmerie en vue de leur intégration dans le corps de la police nationale ou celui de la gendarmerie nationale.

Du point de vue de la Sécurité des membres du gouvernement issus des Forces nouvelles, les parties signataires du présent accord acceptent le plan proposé par la médiation. En conséquence, les Forces nouvelles acceptent de réintégrer le gouvernement de Réconciliation nationale.

Du point de vue de la Délégation des pouvoirs au Premier ministre du gouvernement de Réconciliation nationale, il est admis que celui-ci se dote d'une autorité exécutive nécessaire pour accomplir convenablement sa mission ; que la délégation des pouvoirs dont jouit le Premier ministre soit suffisante pour lui permettre d'accomplir sa mission conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis. En conséquence, le président de la République réaffirme l'autorité du Premier ministre.

Du point de vue de la Commission électorale indépendante (CEI), les parties signataires du présent accord s'appliquent à apporter les modifications quant à la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'actuelle Commission électorale indépendante (CEI). La composition et le fonctionnement de la Commission centrale de la CEI devraient ainsi tenir compte de deux (2) représentants nommément désignés par chaque partie signataire de l'Accord de Linas-Marcoussis dont six (6) pour les Forces nouvelles. Seuls ont voix délibérative les représentants des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ainsi que le représentant du président de la République et celui du président de l'Assemblée nationale. Un nouvel amendement devrait être proposé au Parlement pour permettre à toutes les parties de désigner leurs représentants à la CEI. Les membres du bureau de la Commission centrale devraient être élus par la Commission centrale. Le bureau de la Commission centrale devrait comprendre douze (12) membres et se décompose comme suit :

- un (1) représentant de chaque partie signataire de l'Accord de Linas-Marcoussis soit un total de dix (10) membres ;

- Un (1) représentant du Président de la République ;

- Un (1) représentant du Président de l'Assemblée nationale.

Le mandat des membres de la Commission centrale devrait prendre fin à l'issue des élections générales.

Du point de vue de l'organisation des élections, les parties signataires du présent accord sont conscientes des difficultés et sensibilités liées aux élections. En vue d'assurer l'organisation d'élections libres, justes et transparentes, elles admettent que les Nations Unies soient invitées à prendre part aux travaux de la Commission électorale indépendante. À cet effet, elles donnent mandat au médiateur, Thabo Mbeki, d'adresser une requête aux Nations Unies, au nom du peuple ivoirien, en vue de leur participation dans l'organisation des élections générales. Les parties demandent que la même requête soit adressée aux Nations Unies en ce qui concerne le Conseil constitutionnel. Les Nations Unies doivent s'assurer que leur mission d'intervention sollicitée soit appuyée par un mandat et des pouvoirs appropriés à son accomplissement.

Du point de vue de la composition du Conseil d'administration de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI), les parties sont conscientes que la RTI est une institution importante qui doit être utilisée pour favoriser l'unité et la réconciliation nationale. En conséquence, ses émissions doivent couvrir l'ensemble du territoire national. Il est donc décidé de restituer à la RTI le statut dont elle jouissait avant le 24 décembre 2004. Les décrets n° 2004-678 du 24 décembre 2004 et n° 2005-01 du 04 janvier 2005 seraient alors réactivés sans délais. Par ailleurs, le ministre d'État Guillaume Soro en relation avec le Premier ministre, présenterait au président de la République un projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'administration de la RTI.

Du point de vue de la nouvelle saisine de l'Assemblée nationale, les parties signataires du présent accord prennent acte de la détermination de la médiation en ce qui concerne l'adoption des textes issus de l'Accord de Linas-Marcoussis. Elles donnent mandat au Premier ministre afin qu'il instruisse les ministres en charge d'élaborer les projets de loi concernés en vue de les soumettre à l'adoption de l'Assemblée nationale. Les signataires du présent accord invitent tous les députés de la nation à soutenir ces amendements dont l'adoption est prévue au plus tard fin du mois d'avril 2005.

Du point de vue du financement des partis politiques, les signataires du présent accord admettent d'étendre le principe des partis politiques aux partis politiques non représentés au Parlement en raison du contexte politique qui a prévalu par le passé.

Du point de vue de l'éligibilité à la présidence de la République, les participants à la rencontre discutent de l'amendement de l'article 35 de la Constitution. Après avoir écouté les points de vue des différents leaders ivoiriens, le médiateur s'engage à se prononcer sur ce sujet après avoir consulté le président de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, et le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. La décision issue de ces consultations

serait communiquée aux leaders ivoiriens. Le médiateur ferait diligence pour régler cette question.

Du point de vue du Code de bonne conduite, les parties signataires conviennent, pour l'intérêt de la paix en Côte d'Ivoire, du rapprochement entre les leaders politiques ivoiriens. Cette action devrait se poursuivre après la réunion de Pretoria. Les parties conviennent, compte tenu de la gravité et de la persistance de la crise en Côte d'Ivoire, de la nécessité de poursuivre le processus de réconciliation nationale au-delà des élections.

En cas de différences d'interprétation sur tout ou partie du présent accord, les parties signataires sont tenus de s'en remettre à l'arbitrage du médiateur. Les travaux se clôturent par une motion de remerciement, une profonde gratitude que les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Pretoria expriment au médiateur Thabo Mbeki pour son engagement personnel dans la résolution de la crise ivoirienne, au gouvernement et au peuple sud-africain pour le dévouement, l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils leur ont réservés et qui ont contribué au rapprochement des leaders politiques ivoiriens en vue de la consolidation de la paix et la poursuite du processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Le médiateur, pour sa part, exprime sa sincère appréciation pour l'engagement des leaders ivoiriens pour une résolution rapide de la crise. L'Accord de Pretoria est ainsi signé le 6 avril 2005 par :

Laurent Gbagbo : président de la République de Côte d'Ivoire ;

Henri Konan Bédié : pour le PDCI ;

Alassane Dramane Ouattara : pour le RDR ;

Guillaume Soro : pour les FN ;

Seydou Elimane Diarra : Premier ministre du gouvernement de Réconciliation nationale ;

Thabo Mbeki : président de la République Sud-africaine, médiateur de l'Union africaine.

Accord de Pretoria II. – À l'invitation du Médiateur, les signataires de Pretoria se réunissent à Pretoria les 28 et 29 juin 2005 pour examiner la mise en œuvre de l'Accord qu'ils avaient conclu le 6 avril 2005. Participent à la réunion. La réunion est présidée par le chef de l'État sud-africain Thabo Mbeki. Tout en reconnaissant que certains progrès ont été accomplis, les dirigeants ivoiriens sont surtout interpellés par les massacres perpétrés à Duékoué par les rebelles, qu'ils condamnent fermement en soulignant qu'un tel acte constitue une menace à l'avancée du processus de paix. Ils s'engagent en conséquence à travailler de concert pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Ils soulignent que la tenue d'élections est au cœur du processus devant ramener la Côte d'Ivoire à la vie normale. Ils affirment pour cela l'importance de supprimer les obstacles à la tenue d'élections présidentielles en octobre 2005. Après avoir examiné en détail la mise en œuvre de l'accord, ils conviennent de ce qui suit :

1. La déclaration commune de fin de la guerre telle que c'est décidé le 6

avril 2005 ;

2. Le désarmement et le démantèlement des milices n'ont pas encore commencé et les dirigeants se donnent jusqu'au 20 août pour achever ces opérations ;

3. Le désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) sont encore à l'état de promesse, que les chefs d'États Majors des FANCI et des FAFN, d'une part, et la CNDDR, d'autre part, se sont donnés de finaliser l'adoption du chronogramme au plus tard jeudi 7 juillet 2005 ;

4. La sécurité dans la zone de responsabilité des Forces nouvelles est d'autant préoccupante que les formateurs sont déjà prêts et n'attendent que la disponibilité des 600 éléments à former ;

5. La sécurité des membres du gouvernement issus des Forces nouvelles et des autres candidats à la présidentielle est au même niveau de préoccupation que celle des Forces nouvelles, la formation des formateurs du personnel chargé de leur sécurité ayant déjà été effectuée, ce qui a permis aux ministres rebelles de réintégrer le gouvernement ;

6. Commission électorale indépendante (CEI) et organisation des élections : La législation relative à la CEI devrait être adoptée d'ici le 15 juillet 2005 et la CEI devrait commencer de fonctionner immédiatement après cette date et au plus tard le 31 juillet 2005. Les dirigeants ont réaffirmé que la CEI est la seule institution responsable du processus électoral et que l'Institut national des statistiques doit lui rendre compte sur tout ce qui concerne les élections. Les dirigeants ont reconnu le rôle positif joué par le Conseil de sécurité des Nations Unies en soutien au processus électoral et ont exprimé leur appréciation du fait que les Nations Unies avaient réagi en urgence à leur demande. Le Secrétaire général de Nations Unies est exhorté à nommer rapidement le haut représentant qui supervisera le processus électoral ;

7. Radio Télévision Ivoirienne (RTI) : L'accord conclu à Pretoria selon lequel le Président Gbagbo allait publier un décret restaurant le statut et l'administration de la RTI a été suivi d'effet. Le Gouvernement s'efforce d'assurer l'extension des infrastructures de la RTI au reste du pays. Les dirigeants ont prié instamment la direction de la RTI de faire en sorte que tous les partis aient un accès équitable aux médias et que la qualité des programmes soit améliorée ;

8. Nouvelle saisine de l'Assemblée nationale : La réunion s'est inquiétée de ce que les lois n'avaient pas été adoptées comme il en avait été convenu dans l'Accord de Pretoria. Les parties ont prié instamment les élus du peuple ivoirien à l'Assemblée nationale de contribuer au processus de paix en aidant à la mise en œuvre dudit Accord. A ce égard, l'Assemblée nationale devrait adopter, d'ici le 15 juillet 2005, tous les amendements aux sept lois proposés par la médiation, faute de quoi le Médiateur est autorisé à prendre une décision sur les mesures exceptionnelles, tels qu'ordonnances et décrets, à prendre par le président pour assurer que ces amendements soient adoptés. Ces lois portent sur la CEI, le financement des partis politiques, la nationalité,

l'identification, la Commission des Droits de l'Homme, la presse écrite et la communication audiovisuelle. La loi sur le financement des partis politiques va être amendée pour stipuler que les partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale puissent bénéficier de financement à condition qu'ils aient des élus locaux. Ce financement devrait commencer le 15 juillet 2005 ;

9. Éligibilité à la Présidence de la République : Les parties ont rappelé que la question de l'amendement à l'Article 35 de la Constitution avait été un obstacle majeur à l'avancée du processus de paix. Elles ont reconnu que l'annonce faite par le Président de la République le 26 avril 2005 avait marqué un jalon significatif dans la création d'une atmosphère favorable à la tenue des élections. Les parties se sont engagées à tirer parti de cette réussite. S'il s'avérait nécessaire d'avoir de nouveau recours aux dispositions de l'Article 48 de la Constitution, il faudrait en discuter avec la Médiation et les autres signataires ;

10. Rôle de la Médiation : Les parties, reconnaissent l'importante contribution apportée par la Médiation et s'inspirant de leur volonté réelle de supprimer tous les obstacles à la tenue d'élections le 30 octobre 2005, demandent à la médiation de jouer un plus grand rôle dans la mise en application de l'Accord ;

11. Sanctions : Les parties, voulant faire nouvelle preuve de leur engagement à la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria, conviennent que l'Union Africaine devrait imposer des sanctions appropriées à toutes parties qui manqueraient à mettre en œuvre l'Accord de Pretoria et bloqueraient ainsi le processus de paix. De même, les parties conviennent qu'en cas de tel manquement, la Médiation entreprendrait de recommander l'imposition des sanctions des Nations Unies prévues à la résolution 1572 du 15 novembre 2004 et d'autres pertinentes du Conseil de sécurité.

Laurent Gbagbo, président de la République de Côte d'Ivoire

Henri Konan Bédié, PDCI

Alassane Dramane Ouattara, RDR

Guillaume Soro, Forces nouvelles

Seydou Elimane Diarra, Premier ministre gouvernement de réconciliation nationale

Thabo Mbeki, président de la République d'Afrique du Sud et Médiateur de l'Union Africaine

Signé à Pretoria ce 29 juin 2005

LES ACCORDS DE OUAGADOUGOU

L'application des accords signés jusqu'ici va d'échec en échec. Laurent Gbagbo réalise que ces accords ont souvent été conclus par la volonté des non-ivoiriens et que les conditions plus déstabilisatrices que constructives de

l'Accord de Linas-Marcoussis auquel s'appuient les principaux médiateurs sont loin de présager un retour de paix en Côte d'Ivoire. Il propose alors une discussion directe avec les Forces nouvelles pour résoudre la crise après les échecs des processus de paix antérieurs, privilégiant ainsi un dialogue inter-ivoirien au détriment de médiations internationales qui n'ont pas réussi à ramener la paix.

Accord de Ouagadougou. Le 19 décembre 2006, le président Laurent Gbagbo annonce un plan de sortie de crise. Le 23 janvier 2007, il saisit le président en exercice de la CEDEAO, Biaisé Compaoré, pour l'aider à faciliter un dialogue direct avec ses belligérants. Biaisé Compaoré, après avoir consulté le Secrétaire Général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, les différents acteurs de la scène politique ivoirienne ainsi que le Premier ministre, Charles Konan Banny, donne son accord et préconise que ce dialogue direct s'inscrive dans le cadre de la résolution 1721 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 1^{er} novembre 2006. Au cours de leurs échanges, la Délégation de la présidence de la République de Côte d'Ivoire, conduite par Désiré Tagro, Conseiller spécial de Laurent Gbagbo, porte-parole de la présidence de la République de Côte d'Ivoire, et la Délégation des Forces nouvelles, conduite par Louis-André Dacoury-Tabley, Secrétaire général Adjoint des Forces nouvelles et ministre de la Solidarité et des Victimes de guerre. Du 5 février au 3 mars 2007 ont lieu à Ouagadougou (Burkina Faso) des rencontres de délégations des différentes parties. Un accord politique est signé le 4 mars 2007 par le président ivoirien Laurent Gbagbo, le chef des Forces nouvelles Guillaume Soro et le président burkinabè Biaisé Compaoré, ce dernier en tant que *facilitateur*. Après avoir identifié les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria ainsi que des Résolutions de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, les parties réaffirment :

- Leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Côte d'Ivoire ;

- Leur attachement à la Constitution ;

- Leur attachement aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria ;

- Leur attachement à toutes les Résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, en particulier aux Résolutions 1633 (2005) et 1721 (2006) du Conseil de Sécurité de l'ONU ;

- Leur volonté de créer les conditions d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques ;

- Leur volonté de mettre en commun leurs efforts et leurs énergies en vue d'un fonctionnement normal des Institutions de la Côte d'Ivoire et d'un retour à la normalité politique, administrative et militaire en Côte d'Ivoire.

Huit points principaux constituent le cœur de l'Accord de Ouagadougou :

1. – L'identification générale des populations ;

2. – L'organisation du processus électoral ;

3. – La restructuration des Forces de défense et de sécurité ;
4. – La restauration de l'autorité de l'État et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national ;
5. – L'organisation d'un cadre institutionnel d'exécution ;
6. – La prise de mesures visant à consolider la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens ;
7. – La mise en place des mécanismes de suivi et de concertation ;
8. – La prise de dispositions diverses et finales.

Accord signé à Ouagadougou, le 4 mars 2007 par :

Laurent Gbagbo, président de la République de Côte d'Ivoire

Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles

Biaise Compaoré, Président du Burkina Faso,

Cet accord vise à ramener la paix en Côte d'Ivoire et à réunifier le pays. Il constitue un tournant majeur dans la résolution du conflit armé en Côte d'Ivoire d'autant qu'il est conclu dans la suite logique des faits qui ont vu Guillaume Soro, le leader des Forces nouvelles (FN), devenir Premier ministre aux côtés du président Laurent Gbagbo qu'il avait tenté de renverser le 19 septembre 2002 et contre lequel il a livré une farouche guerre armée, de même que la résolution 1721 du Conseil de sécurité (1^{er} novembre 2006) prolonger la transition d'une nouvelle année après deux reports des élections présidentielles. En conséquence de cet accord, le président Laurent Gbagbo nomme Guillaume Soro au poste de Premier ministre, le 29 mars, et signe une mesure d'amnistie le 12 avril dont le premier chapitre du décret énonce :

Article premier.

Sont amnistiées de plein droit quels que soient leurs auteurs, coauteurs ou complices, militaires ou civils, et quelles que soient leurs natures et les peines qu'elles ont entraînées ou sont susceptibles d'entraîner, les infractions contre la sûreté de l'État et la Défense nationale ainsi que les infractions connexes commises par les nationaux ivoiriens se trouvant sur le territoire national ou en exil, entre le 17 septembre 2000 et la date de signature de la présente ordonnance.

Article 2.

Sont amnistiés les faits et leurs effets collatéraux relatifs aux opérations de défense des Institutions républicaines menées par les Forces de Défense et de Sécurité aux dates et périodes des faits amnistiés par la présente ordonnance.

Article 3.

La présente amnistie ne s'applique pas :

- a) aux infractions économiques ;
- b) aux infractions qualifiées par le code pénal ivoirien de crimes et délits contre le droit des gens, crimes et délits contre les personnes, crimes et délits contre les biens autres que celles énumérées aux articles 1^{er} et 2.

La collaboration entre Laurent Gbagbo et Guillaume Soro devrait survivre à l'épreuve du lancement des chantiers qui minent la vie de leurs concitoyens en commençant par parvenir à les identifier, à les unir et à les enregistrer en tant qu'électeurs aux élections qui devraient redonner sens à l'État. Il faut pour cela casser la logique extrémiste et restructurer l'armée avant de penser aux moyens financiers et logistiques devant permettre la tenue d'élections libres et transparentes dans un climat serein.

Jeudi 1^{er} avril 2010, le président ivoirien Laurent Gbagbo effectue une visite de quelques heures à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), pour évoquer une fois de plus la crise en Côte d'Ivoire avec le facilitateur Biaisé Compaoré. Question de faire le point de la crise, ce qui est fait et qui reste à faire. « *Hier j'étais avec le Premier ministre Soro et je crois que les parties signataires de l'accord politique sont pleinement engagées aujourd'hui, dans les deux directions à savoir finaliser la liste électorale et assurer une réunification totale du pays pour créer les meilleures conditions possibles pour que les élections se déroulent de façon apaisée et surtout dans la transparence* », déclare Biaisé Compaoré de son côté. Les parties signataires complètement engagés ? Rien n'est moins sûr ! Des accords signés sans être entérinés par d'autres parties (France via l'Accord de Marcoussis, CEDEAO, ONU, UA...) qui agissent plus en alliés des rebelles qu'en arbitres impartiaux, sont perçus comme une partie d'échec par les Forces nouvelles. Aussi constructif paraît l'Accord de Ouagadougou pour la sortie de crise, les Forces nouvelles s'emploient activement à le mettre dans la boucle de la coalition. Il sera réajusté chaque fois que de besoin jusqu'à le moudre dans l'Accord de Linas-Marcoussis sous forme d'accords complémentaires successifs à l'Accord de Ouagadougou.

Premier accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. Le 27 mars 2007, les parties signataires conviennent de demander au facilitateur, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de Sécurité des Nations Unies aux fins d'entériner les dispositifs de l'Accord de Ouagadougou. Il s'agit ici non seulement de faire reconnaître aux « alliés » Guillaume Soro comme nouveau Premier ministre mais aussi et surtout de lui doter des pouvoirs infinis au-delà des prérogatives traditionnelles requises par la fonction. Cette forte exigence constitue pour Guillaume Soro une sorte de monnaie d'échange contre l'acceptation de l'application de l'Accord de Ouagadougou.

Deuxième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. La rencontre du 28 novembre 2007 porte sur l'élection présidentielle qui est l'objectif-clé de tous les accords signés jusqu'ici. Les rebelles ne se sentent pas chez eux en Côte d'Ivoire. Leur sécurité ne peut être assurée que par la France envers qui ils attachent leur confiance absolue. La société française SAGEM Sécurité (Groupe SAFRAN) s'avère donc être la mieux indiquée pour assurer leur sécurité. Auquel cas il est intimé au gouvernement ivoirien,

à qui l'on remet l'adresse de SAGEM à Paris, l'ordre d'entériner cette société comme opérateur technique exclusif.

Troisième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. Si le grand espace politique qu'exige d'occuper Guillaume Soro fait l'objet d'un complément d'accord spécifique, l'objet réel de la rencontre du 28 novembre est moins de se limiter à ce positionnement accaparateur qu'au moulage de l'Accord de Ouagadougou dans celui de Linas-Marcoussis. Puis rebelote ! Remise à plat en quatorze (14) points des exigences de Marcoussis et du reste des accords dérivés (Accra, Pretoria, etc.) :

1. – Le regroupement des ex-combattants, le stockage des armes et le démantèlement des milices devraient débiter au plus tard le 22 décembre 2007 sous la conduite du Centre de commandement intégré (CCI) et la supervision des forces de la France (Licornes), de la CEDEAO et de l'ONU ;

2. – Le rappel à l'ordre du gouvernement ivoirien de prendre en charge le processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) des ex-combattants rebelles ;

3. – Le redéploiement de l'administration fiscale et douanière devrait démarrer au plus tard le 30 décembre 2007 ;

4. – Le redéploiement de l'administration et des services publics devrait s'achever au plus tard le 30 janvier 2008 ;

5. – Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont sommées à la mise à disposition du Centre de commandement intégré (CCI) des éléments de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, en vue de la mise en place des unités mixtes qui seraient appuyées par les forces de la France (Licornes), de la CEDEAO et de l'ONU ;

6. – Le gouvernement ivoirien est obligé de rétablir les soldes avec rappel des éléments des FAFN ayant appartenu aux Forces Armées nationales de Côte d'Ivoire, à la Gendarmerie et aux corps paramilitaires, pour compter de la date de signature de l'Ordonnance n° 2007-457 du 12 avril 2007 portant loi d'amnistie ;

7. – La réintégration dans la Nouvelle armée nationale avec bénéfice de reconstitution de carrière des militaires des FAFN ayant appartenu régulièrement aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, à la Gendarmerie et aux corps paramilitaires ;

8. – Le gouvernement devrait adopter, au plus tard le 15 décembre 2007, les textes fixant le cadre général d'organisation, de composition et de fonctionnement des nouvelles Forces de défense et de sécurité, les quotas d'éléments des FAFN devant être apprécié et validé par le facilitateur ;

9. – La question des grades des militaires ayant changé de catégorie dans les FAFN est laissée à l'arbitrage du seul facilitateur ;

10. – L'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits dans certains centres d'état civil devrait être lancée avant fin décembre 2007 ;

11. – L'obligation d'une tenue des réunions hebdomadaires régulières

devrait être assurée sous supervision du Représentant spécial du facilitateur à Abidjan ;

12. – La CEI devrait proposer au gouvernement un calendrier de l'élection présidentielle qui n'aille pas au-delà de la fin du premier semestre 2008 avec l'impératif d'avoir réalisé au préalable l'opération d'identification et d'inscription sur la liste électorale ;

13. – Le gouvernement devrait mettre à disposition les ressources financières nécessaires à la réalisation des opérations sus visées dans les délais prévus par le présent accord complémentaire ;

14 : - Le présent accord complémentaire entre en vigueur dès sa signature.

Quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. Signé le 22 décembre 2008 par Laurent Gbagbo, Baise Compaoré et Guillaume Soro, ce complément d'accord l'est pour confirmer, points de précision et de détail à l'appui, que l'Accord de Ouagadougou est dilué à jamais dans l'Accord de Linas-Marcoussis avec récupération de sa principale substance par les alliés des Forces nouvelles (France, UA, CEDEAO...).

Notre dépendance se porte bien, merci !

1960-2011 : coups d'État, violences, réseaux opaques, corruption, enrichissement illicite des élites, exploitation, pauvreté, régression, injustices, marginalisations... tel est le modeste bilan que la France appelle de tous ses vœux à ses colonies africaines d'hier de fêter avec faste sur les Champs-Élysées. Le 14 juillet 2010, douze (12) chefs d'État sur treize (13) répondent favorablement à l'appel, la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo n'ayant trouvé aucun sens à faire une fête pour célébrer un mariage de servitude. Sont présents à la tribune, place de la Concorde (Paris) aux côtés de Nicolas Sarkozy, les béninois Thomas Yayi Boni, burkinabé Biaise Compaoré, camerounais Paul Biya, centrafricain François Bozizé, congolais Denis Sassou Nguesso, gabonais Ali Bongo, malien Amadou Toumani Touré, mauritanien Mohammed Ould Abdel Aziz, nigérien Djibo Salou, sénégalais Abdoulaye Wade, tchadien Idriss Déby et togolais Faure Gnassingbé. Tels des toutous, ils s'agglutinent autour des 165 centimètres – talonnettes incluses – du président français, la queue frétille et la langue pendante au moindre regard blasé que daigne leur jeter leur maître Sarkozy !

Leur empressement fait peine à voir, la palme revenant au général-putschiste nigérien qui semble prêt à tout pour échanger son poste de chef d'État en Afrique contre celui de chauffeur à l'Élysée. Le rassemblement de la honte. Laurent Gbagbo est le seul à conduire une lutte de libération pour s'émanciper du joug néocolonial français, ce qui, d'une part, ajoute au dossier contre lui l'ire inextinguible du maître Nicolas Sarkozy, prêt à user de tous les moyens pour anéantir cet homme africain qui ose entrer dans l'Histoire qui ose s'élancer vers l'avenir qui ose avoir l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin.

D'où l'aversion de ses pairs, d'autre part dont l'attitude veule et « à-plat-ventrisme » contraste de façon frappante avec la posture combattante de Laurent Gbagbo qui a décidé qu'il était grand temps que la Côte d'Ivoire écrive enfin sa propre Histoire. Les festoyeurs parisiens l'attendent cependant au tournant dans la gestion de la crise ivoirienne. Mais rira bien qui rira le dernier. Parce que ce qui arrive à Laurent Gbagbo aujourd'hui est un précédent qui s'il n'y est pas fait échec fera date et pourra se répéter à l'infini partout où la France jugera nécessaire de procéder à un changement de régime en Afrique sans se salir les mains ni dépenser des sommes colossales. L'Afrique est le continent le plus riche du monde en ressources naturelles et en espaces cultivables.

Mais par un tour de passe-passe abracadabrant elle entre au XXI^e siècle en étant la zone la plus pauvre de la planète, déchirée par les guerres les plus fratricides. Le temps n'est-il pas venu où ces guerres pourraient servir de leçons à tirer définitivement comme l'ont fait en leur temps les maîtres

d'aujourd'hui afin de bâtir une véritable unité africaine ?

Il faut noter en effet que les bases de l'Union européenne d'aujourd'hui ont été jetées lorsque Robert Schuman, au sortir de la deuxième guerre mondiale, annonça la naissance d'une Haute Autorité, mettant en commun les productions allemande et française de charbon et d'acier avec pour objectif non seulement la préservation de la paix mais aussi et surtout l'amélioration des conditions de production et donc du niveau de vie des populations franco-allemandes et de tous les pays européens participant à la nouvelle aventure. Combien de temps encore faut-il attendre que l'Afrique, à l'instar de la Chine, copie dans l'obscurité ce qui est bon et cesse de fermer les yeux à la lumière du jour ? L'Afrique est un continent des lumières avec, à sa portée, des ressources énergétiques (uranium, pétrole, gaz naturel, bois, cours d'eau, soleil...). Bâtir autour d'une fusion d'intérêts économiques communs que sont ces ressources est la seule façon de mettre fin aux sanglants conflits qui endeuillent l'Afrique, tout en assurant une production modernisée et de qualité, la fourniture d'énergie à des clauses identiques sur les marchés des pays adhérents, l'accroissement des exportations vers le reste du monde, la progression concomitante des conditions de vie de la main-d'œuvre desdites industries ainsi que le relèvement substantiel du niveau de vie et du développement des populations africaines.

Pas de si tôt, si l'on observe le comportement des dirigeants locaux qui au lieu d'être solidaires et de s'unir pour peser sur l'échiquier international, préfèrent se dresser les uns contre les autres et confier les destinées de leurs contrées aux très intrusives puissances étrangères. Une anecdote racontée par le président Gbagbo illustre parfaitement l'omniprésence de ces dernières. *« Quand nous faisons les réunions de l'Union africaine et de la CDEAO, les représentants des pays européens sont toujours plus nombreux dans les couloirs que ceux des pays africains. Pour vous donner un exemple, au sommet de Charm el-Cheikh, il y avait à l'ordre du jour le problème du Zimbabwe. Il y avait tellement d'Européens dans les couloirs qu'un chef d'État africain a pris la parole pour dire : 'Écoutez, les Européens font une pression tellement grotesque que nous décidons de soutenir Mugabe, même si on ne l'aime pas ! »*

C'est d'ailleurs en constatant la propension des rebelles à se précipiter hors de la salle des négociations pour prendre leurs directives et informer en temps réel leurs donneurs d'ordre hexagonaux de l'évolution des pourparlers de Tshwane que Thabo Mbeki à l'époque président sud africain et médiateur de la crise ivoirienne avait ordonné le brouillage des communications téléphoniques, mettant en transes le camp Ouattara qui se trouva ainsi coupé du cordon ombilical le liant à Paris. *« Le fait que les nègres ressemblent et agissent comme des hommes ne fait pas d'eux des êtres doués d'intelligence »*. Une vue d'ensemble des participants aux conférences des chefs d'État de l'Union africaine semble malheureusement donner raison à Pieter Botha. Qu'attendre de digne de la part de personnages aussi

lobotomisés, émasculés et amputés de leurs colonnes vertébrales ?

Seuls quelques uns d'entre eux, hors pré carrés français, ont prouvé leur capacité à résister aux pressions occidentales : Paul Kagamé, Isaias Aferworki, Laurent Gbagbo, Mouammar Kadhafi, Meles Zenawi, Jose Eduardo Dos Santos, Yayah Jammeh, Robert Mugabe, Abdelaziz Bouteflika. Mais cela est loin d'être suffisant. Avec une arrogance sans précédent, Nicolas Sarkozy s'invite au sommet de l'Union africaine de fin janvier 2011 à Addis Abeba.

Est-il seulement imaginable qu'il aille ainsi taper l'incruste à un sommet de chefs d'État d'Asie ou d'Amérique du Sud ? A-t-on déjà vu des dirigeants africains assister aux réunions de l'Union européenne ? Peut-on espérer un ras-le bol imminent face à cette intenable immixtion occidentale ?

Les contorsions du président de la commission de l'Union africaine, le gabonais Jean Ping – ancien *missi dominici* du parrain de la Françafrique Omar Bongo – dans le dossier ivoirien font passer les danseurs Bafia du Cameroun pour des modèles de rigidité et n'augurent rien de bon pour l'évolution de l'Union africaine que le Maroc a sans dommage refusé d'intégrer. L'Union africaine entretient des rapports de dépendance et non de partenariat avec les grandes puissances, ce qui compromet considérablement sa capacité à prendre des décisions originales, autonomes et efficaces. C'est notamment l'Union européenne qui est le « centre », la « métropole », et l'Union africaine la « périphérie » dont la maturité tarde à se réaliser à cause de sa dépendance financière, commerciale, technologique et sociale. Il ne fait aucun doute que l'UE dicte sa loi à l'UA comme le démontre la crise ivoirienne où l'Afrique se prononce finalement après l'Europe et surtout en s'alignant derrière ses positions même si ce que les Africains donnent en retour dans le cadre des marchés nationaux est de loin plus important que ce qu'ils reçoivent dans le cadre de l'organisation continentale.

L'Afrique dans sa confortable position de « brakeman »

Ils sont intellectuels. Parfois cadres d'institutions régionales ou d'administrations publiques et privées. Surtout chefs d'État. Ils ont tous un point commun : des « collaborateurs zélés ». Pénible métier. Ils en sont certes décorés par les maîtres autant qu'ils décorent à leur tour des chanceux triés parmi les populations civiles. Mais, qu'« *elles sont lourdes, lourdes les chaînes que le nègre met au cou du nègre pour complaire aux maîtres du jour* », écrit Bernard Dadié. Ils œuvrent donc au service des populations civiles. Aujourd'hui comme hier. Hier : esclavage pour les échanges internationaux avec les populations civiles africaines, colonisation pour l'émancipation des populations civiles africaines, décolonisation pour la liberté des populations civiles africaines, indépendance pour l'égalité avec les populations civiles africaines... Mais qui a dit que les Africains sont sans-mémoire ? amnésiques ? Alexis de Tocqueville n'a-t-il pas déclaré que « *Les Français veulent l'égalité dans la liberté et s'ils ne peuvent l'obtenir, ils la veulent encore dans l'esclavage* » ? Au nom de quoi pouvez-vous dire que l'égalité et la liberté seraient incompatibles avec l'esclavage ? Tiens ! Voici la démocratie. Qu'est-ce-que l'Occident nous aime ! Elle nous apporte, aujourd'hui, sur un plateau d'argent, l'égalité et la liberté qui nous faisaient défaut. Surtout, elle garantit le protectorat des populations civiles africaines.

Que du bonheur !

Le bonheur d'être du bon côté du complot. Sauf que les Africains y contribuent efficacement moins par ambition de grandeur ni par souci de défense d'intérêts et encore moins par besoin de justice « démocratique », que par leur éternelle position de brakeman. Le rôle des Africains UA, CEDEAO, UEMOA, chefs d'État et un bon échantillon de lettrés (dont certains sont dits « intellectuels ») dans la crise postélectorale ivoirienne fait en effet penser à celui de « garde-frein » qui était indispensable dans tout convoi des trains de l'époque. En quoi consiste ce rôle pour ceux qui n'ont ni connu ni entendu parler de « garde-frein » ? On les appelait couramment des « serre-freins ».

L'AFRIQUE BERCEAU DES SERRE-FREINS

Le serre-frein ? C'est un cheminot dont la fonction était à l'origine de serrer les freins de son train sous les ordres du mécanicien de locomotive et de participer à la manœuvre du convoi. Le terme serre-frein est utilisé en Amérique du Nord (en anglais : *brakeman*). En France on utilise le terme de garde-frein. Avec l'introduction du frein continu, son travail se borne à décrocher ou raccrocher les wagons ainsi que d'assister le chef de train lors

des manœuvres de formation du convoi ou de desserte. Si certains chefs d'État africains, pour ne pas dire la plupart, sont à la tête des États tel un serre-frein sur le toit d'un wagon de la Santa Fe Railroad en 1943, nombre d'intellectuels africains « se bornent » pour le moins « à décrocher ou raccrocher les wagons ». Quand le train est en arrêt, en stationnement ou en cours de manœuvre, le serre-frein peut passer d'un wagon à un autre, soit pour les détacher, soit pour atteler la locomotive aux wagons. Il peut ainsi passer du dernier wagon de la rame au premier wagon qui suit la locomotive. Mais il n'a ni la possibilité ni le droit de passer d'un wagon à l'autre dans un train en marche. Simplement parce que le train circulant, sa place est tout « bêtement » au dernier wagon à l'arrière du train où un seul ordre lui parvient du mécanicien de locomotive : « serrer les freins ». N'aurait rien compris celui qui ose s'étonner que les Africains les plus acharnés demandent aux Occidentaux en général, à la France en particulier, de chasser Laurent Gbagbo du pouvoir. Un Laurent Gbagbo qui prend le kilo de réclamer la place du mécanicien de locomotive. Quel parjure ! Ce serait trop demander aux Africains que de quitter leur confortable siège de brakeman pour celui du mécanicien de locomotive. Non. À chacun sa place. Le mécanicien de locomotive donne les ordres, le brakeman serre les freins. Tout ce qu'il peut faire d'autre, c'est de participer à la « manœuvre » du convoi. Toute autre demande est purement et simplement illicite car sortant du périmètre de sa fonction. La gestion de la crise ivoirienne, où l'on a vu l'UA, la CEDEAO, l'UEMOA, les chefs d'État et les intellectuels africains - tous en totale incapacité de proposer une solution autre que celle de Nicolas Sarkozy (Gbagbo doit partir) -, supplier l'Occident pour « dégager » Gbagbo aura été une parfaite illustration de la place des Africains dans le train de la mondialisation. La crise ivoirienne a d'autant ouvert les yeux à de nombreux Africains qu'elle en a fermés beaucoup avec un bandeau noir.

Comment ?

Quand Alassane Ouattara déclare à la presse occidentale que s'il n'avait que cinq « amis » au monde, Nicolas Sarkozy serait l'un de ceux-là, pendant que Nicolas Sarkozy qui a fait de l'installation au pouvoir d'Alassane Ouattara une affaire personnelle ne parle que de « droit » sans jamais prononcer une seule fois le mot « amis », lequel des deux marche les yeux ouverts ou bandés ? Quand Nicolas Sarkozy justifie sa haine mortelle contre Laurent Gbagbo par le respect de la « démocratie » et du choix des « Ivoiriens » sans un mot sur le pétrole ou le cacao ivoirien et que, pour la même cause, des chefs d'État africains dont certains tirent vers la troisième décennie de règne souhaitent voir Laurent Gbagbo mort ou terminant sa vie dans une cellule de la CPI pour enlèvement au pouvoir, lesquels des chefs d'État africains ou de Sarkozy marchent les yeux ouverts ou bandés ? Quand les médias occidentaux se livrent au lynchage médiatique sur Laurent Gbagbo avec pour unique argumentaire qu'il serait le « dictateur accroché au pouvoir depuis dix ans », aurait tué un trop grand nombre d'« Ivoiriens » et aurait

refusé de céder la place à Alassane Ouattara, le blanc-seing « reconnu par la Communauté internationale » sur lequel reposerait l'espoir de la démocratisation du reste de l'Afrique, sans préciser que ces médias ne sont que des messagers de leurs hommes politiques qui, eux, ne voient que les intérêts de leurs États, les Africains – dont certains croulent sous le poids de l'âge entre 30 et 70 ans et pour beaucoup, n'ont jamais assisté ni à une élection crédible ni à une alternance au pouvoir dans leur pays d'origine, mais bardés de diplômes obtenus dans les écoles occidentales où on leur a appris aussi bien l'utilité du mérite et du combat que la « démocratie » qui ne se décrète ni se donne sur un plateau d'argent -, relaient avec beaucoup plus de virulence, messages et images vus à la télé (*BFMTV, I-télé, France 24, TV5, RFI*, etc.) pour crier haro sur « Gbagbo l'incarnation de la honte de l'Afrique » et insulter à défaut d'argumentaire solide et sans le moindre esprit critique ni d'analyse, tous ceux qui seraient tentés d'aller à contre-courant des « vérités universelles » énergiquement émises par les médias occidentaux. Qu'ils soient invités à débattre (à sens unique) à la télé pour mieux noyer, arguments sur les traditions africaines à l'appui quiconque n'a pas compris que le monde, fait tel qu'il est, doit rester tel : mécaniciens de locomotive aux Occidentaux, serre-freins du dernier wagon aux Africains. Les Africains se souviennent ainsi de tout sur le malheur de la Côte d'Ivoire, sauf l'essentiel. Ils ont vite oublié que pour qu'en Côte d'Ivoire il y ait un président élu « reconnu par la Communauté internationale », il fallut bien qu'un homme eût défié l'emblématique taureau Houphouët-Boigny, réussi à introduire le multipartisme, déboulonné sans l'aide des bombes françaises ni onusiennes le général putschiste Robert Guéï, initié la prise du pouvoir par un processus démocratique sans fraudes, accepté des compromis, cohabité avec une rébellion armée ayant divisé la Côte d'Ivoire en deux, rien cédé des valeurs qu'il incarne pour son pays et pour l'Afrique, donné à Alassane Ouattara la nationalité qui lui faisait défaut pour prétendre aux fonctions suprêmes du pays... Un oubli grave qui fait dire à Nicolas Sarkozy que « *les Africains ne sont pas encore entrés dans l'Histoire* ». Ils l'ont combattu par la parole à Dakar et l'ont acclamé par l'acte à Abidjan. Drôle d'entrée dans l'Histoire ! Du moins si Nicolas Sarkozy, en reconnaissance du soutien africain dans le couronnement de son ami Ouattara, valide l'effectivité de cette entrée dans l'Histoire.

LES AFRICAINS DANS L'HISTOIRE ?

C'est possible à condition que Nicolas Sarkozy les y accompagne en Père Fouettard ! Car pour certains Africains, Nicolas Sarkozy est le seul des chefs d'État français de la V^e République à les avoir aidés à entrer concrètement dans l'Histoire. Il serait le seul à avoir dit la vérité dans son discours de Dakar

à la symbolique Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) : « *L'homme africain n'est pas encore entré dans l'Histoire* ». Et il ne lui manque pas de points de références.

Les Africains n'ont rien fait du discours de La Baule dans lequel François Mitterrand les asséna ses vérités en voulant marquer la fin d'un « pré carré » aux accents coloniaux et postcoloniaux. Ils n'ont rien fait de concret pour démentir Jacques Chirac qui estima que trop de « *bruits* » et d'« *odeurs* », « *les Africains ne sont pas encore mûrs pour la démocratie* ». Rien davantage pour s'occuper de leurs populations et défier Michel Rocard qui leur flanqua en face que « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde* ». Et, Brice Hortefeux qui sait parfaitement que les Africains ne sont dangereux que « *lorsqu'ils sont nombreux* », mais à seul, « *c'est bien* » n'a pas hésité à souffler à l'oreille de son meilleur ami Nicolas Sarkozy que Laurent Gbagbo était finalement un homme « seul » dans son combat.

Le souffle tombe dans l'oreille d'un homme qui cherche de quoi bonifier pour les besoins de son électorat local. Or, de l'intérieur du pays, il est malmené dans ses propres rangs, abandonné par les Français qui vont jusqu'à lui préférer Marine Le Pen. Les sondages culminent à 23% alors qu'à la même époque, les plus bas de tous ses prédécesseurs de la V^e République descendaient à peine à 47% (Jacques Chirac), 51% (tous les autres sauf Sarkozy). Il faut donc chercher le salut à l'extérieur.

Mais à l'extérieur pour faire quoi ? Sauver les « populations civiles » ? Les Palestiniens seraient les premiers à répondre d'un tel service s'il n'y avait pas déjà ces pilonnages israéliens. Chasser les « dictateurs » ? Le régime nord coréen, autarcique, isolé du monde et des valeurs démocratiques serait le mieux placé pour avoir droit à un copieux antidote s'il ne brandissait pas le flambeau de sa bombe nucléaire. Il y a aussi Paul Kagamé dont les mains sont tachées de sang mais il a déjà réussi à faire courber l'échine à la France par le retrait du Rwanda de la francophonie et à s'angliciser, et puis... le Rwanda a déjà eu sa part.

Ah ! oui.

Sarkozy a une idée géniale : devenir le nouveau gendarme du monde. Ce rôle incomberait par tradition à Barack Obama qui incarne actuellement la destinée du pays de l'oncle Sam si, lui au moins à qui une bonne partie de son peuple fait encore confiance (doublé de surcroît par le cadeau de la tête de Ben Laden fait aux Américains) n'était pas empêtré dans ses préoccupations internes. Un gendarme vaut mieux dans un monde méconnu de l'Histoire. Un monde où les valeurs, les institutions, les hommes politiques ne valent aux yeux de Nicolas Sarkozy pas plus qu'un pet de chat. Les Africains se le tiennent pour dit et prennent pour salut la menace, la démesure et la violence de Nicolas Sarkozy – au karcher ou au croc de boucher (la chance de Dominique de Villepin, c'est de ne pas être Africain) – qui fait de l'Afrique son terrain d'expérimentation.

Oh ! que l'homme africain désespère tant Nicolas Sarkozy !

Lui qui deux mois plus tôt seulement venait de déclarer que « *L'ancienne puissance coloniale n'est pas la mieux placée* » pour intervenir en Côte d'Ivoire, s'y voit obligé. Comment les forces de Ouattara si bien équipées, appuyées de surcroît par les Casques bleus du monde entier restent-elles si notoirement déficientes face à un « *dictateur sanglant* » en « *état de folie* » (mot pour mot de Sarkozy qualifiant Laurent Gbagbo) ? Car, pour Nicolas Sarkozy, l'homme africain, pour être un homme normal et aspirer à une entrée dans l'Histoire ne doit pas risquer d'être accusé de fraude électorale. Pour ce faire, il doit arriver au pouvoir par coup d'État qui coûte au besoin la vie aux nationalistes ou panafricanistes. Il doit enchaîner les triomphes aux présidentielles en remportant plus de 80% au premier tour sans que Paris (ou l'ONU) trouve à redire. Il doit prouver un bilan contrasté classant son pays entre 151^e et 169^e sur 169 au classement de l'indice de développement humain de l'ONU avec une espérance de vie culminant à 45 ans et une scolarisation qui soit la plus faible du monde. Il doit surtout rendre des comptes à l'Élysée... Faute pour Laurent Gbagbo d'accomplir ces conditions, Nicolas Sarkozy fait alors tout le travail lui-même à la place des Africains.

Il envoie à Abidjan l'armée française de tous ses hélicos, ses forces spéciales, ses obus pour capturer un « *perdant électoral* » qui « *s'accroche frauduleusement* » au fauteuil d'un grand ami personnel. Quitte à laisser, par diplomatie, les lauriers de la victoire aux forces rebelles d'Alassane Ouattara. Mais les rebelles ivoiriens ont aussi leur organisation multipartiste. Au « *gros mensonge* » de Nicolas Sarkozy de faire porter la capture de Gbagbo par les forces de Ouattara, mensonge relayé par ses agents de propagande qui, dès le début de la crise ivoirienne postélectorale se sont débarrassés de leur fonction de journalisme pour se déployer sur toutes les chaînes des télé françaises et de la presse écrite, l'autre camp rebelle conduit par le chef de guerre Ibrahim Coulibaly affirme avec insolence que « *les Français ont vraiment tout fait. Sans eux, les FRCI (troupes de Ouattara) auraient été défaites (La Tribune de Genève, 18/04/2011)* ». Trop bavard, il sera assassiné les semaines qui suivent par les Forces alliées d'Alassane Ouattara, son serviteur.

Dans sa mission civilisatrice pour l'entrée de l'Afrique dans l'Histoire, tous ceux qui dénoncent la dérive « sarko-onusienne » sont accusés de soutenir Laurent Gbagbo, l'« *antidémocrate !* ». Un crime de lèse-majesté. Car dans cette clameur jubilatoire qui a accompagné la capture de Laurent Gbagbo, désormais ex-président de Côte d'Ivoire, il est risqué d'émettre une voix discordante. Le risque ? C'est d'apparaître comme le soutien d'un homme honni, un criminel mis au ban de la « *Communauté internationale* ». Un roublard, et pour user d'une métaphore, bien à propos, « *un boulanger habitué à rouler tout le monde dans la farine* ». En vérité, Gbagbo n'a jamais nié ce dernier qualificatif. Mais n'est-il que cela ?

Reste qu'il appartient à l'ONU qui a certifié sous la plume de Young-Jin Choi la victoire d'Alassane Ouattara de certifier sous les canons bombardiers de Nicolas Sarkozy la chute de Laurent Gbagbo. La Démocratie de l'ONU a

ainsi ses règles et ses principes : une dérive ne peut être corrigée que par une autre dérive. Et une dérive peut en cacher une autre. À qui le tour ? En tout cas pas à celui des Africains qui grâce à la « bravoure » manifestée par Nicolas Sarkozy dans le règlement de la crise ivoirienne ne trouvent aucune nécessité de se précipiter dans l'Histoire d'autant que la France est suffisamment entrée dans la leur.

Donc ? Donc pour une fois dans l'Histoire de la Françafrique un conquérant libère le conquis. La France introduit la démocratie dans une de ses anciennes colonies en Afrique...

Démocratie !

Les Africains sont parfaitement d'accord avec la démocratie. Une démocratie qui vaut qu'on bombarde les civiles, qui vaut qu'on assassine, qui vaut qu'on capture le chef d'État en place, qui vaut qu'on emprisonne les opposants, qui vaut qu'on installe le président sur des chars et des hélicos de combat. La démocratie est un bien. Un bien qui vaut autorisation de tuer, qui vaut certificat de nommer le président de la République, qui vaut licence d'écraser. La démocratie libère. Une libération qui vaut assujettissement du peuple, qui vaut domination extérieure de l'État, qui vaut interdiction à chaque peuple de fonder sa propre loi. La démocratie moderne made in ONU. Une démocratie déchaînée comme aux temps anciens. Aux temps de Voulet et Chanoine dont les colonnes fumantes ne se constituaient que pour le bien suprême de l'humanité, pour la protection des populations civiles. Il fallait pour cela écraser tout éventuel obstacle à l'accomplissement de leur mission. La Démocratie franco-onusienne en Côte d'Ivoire a ses normes qui rappellent des temps bénis : incendies, vols, viols, guillotine, pendaisons, violences multiformes...

Tout cela fait partie du bien, de la protection des populations civiles. On célébrait le sang versé des pendus. Mais Nicolas Sarkozy n'a pas eu de chance : il arrive après l'abolition de la peine de mort. Paris célèbre alors les frappes chirurgicales ciblées contre les armes lourdes. Paris célèbre les bombardements aériens. Paris célèbre les exploits en terrains ennemis. La grandeur de la France y dépend. Voilà de nouveau la France, le Grand Empire avec sa puissance de feu technologique, sa brutalité retrouvée, sa barbarie rénovée, sa volonté de domination sans limites. Voilà la France modernisée. C'est que la chose est de retour. Que celui qui parle de complot en apporte les preuves !

L'illusoire libération des ouattaristes par Nicolas Sarkozy

Samedi 21 mai 2011, Yamoussoukro :

« *Sarkozy viva ! viva, viva, soutien ! Sarkozy oyé ! oyé, oyé, soutien ! Sarkozy ngôhôtôô ! ngôhôtôô ! Sarkozy ô maaaaa ! ô maaaaa !* »... Ainsi, Nicolas Sarkozy passe-t-il de victime à héros. Victime à Paris d'où il suivait très attentivement, de loin et en direct, les péripéties sur valeurs de la démocratie bafouées par Laurent Gbagbo. Héros à Yamoussoukro et à Abidjan où il est accueilli en sauveur par les partisans d'Alassane Ouattara. Debout comme un seul homme, d'un hurlement contagieux, emballant et hystérique, les partisans d'Alassane Ouattara sont dans une euphorie qui n'a de semblable que celle de Nicolas Sarkozy le jour de sa victoire électorale en 2007.

Donc ? Donc la paralysie due aux chaînes néocoloniales, encore plus lourdes autour du cou empêchant tout autre mouvement et donnant l'impression de repos en paix, atteint les partisans d'Alassane Ouattara, qui se sentent spontanément libérés. Libérés par les urnes néocoloniales.

Les urnes d'un retour en colonie

Huit ans de négociations. Les résultats des différents accords (Marcoussis, Accra I, Accra II, Accra III, Pretoria, Ouagadougou) aboutissent enfin à l'organisation des élections présidentielles d'octobre-novembre 2010.

Tous les acteurs se réjouissent d'avoir respecté chacun sa place dans la conduite du processus de sortie de crise qui en est à sa dernière phase, même si certains n'ont pas fait tout ce qu'il fallait faire : les rebelles demeurent en belligérance pour avoir gardé leurs armes dans le nord du pays, l'ONU n'a pas atteint son objectif en ayant manqué de désarmer les rebelles, etc.

Le premier tour des élections se termine néanmoins par des félicitations de la « Communauté internationale » qui applaudit les Ivoiriens pour leur preuve de maturité.

Et puis, patatras !

Chacune des deux institutions à charge des élections – dont l'une provisoire, la Commission électorale indépendante (CEI) et l'autre, à la fois suprême et icône de la souveraineté nationale de la Côte d'Ivoire, le Conseil constitutionnel - proclame et valide son président de la République.

L'ostentatoire prise de position du président français, Nicolas Sarkozy, en faveur du candidat validé par la CEI à l'issue d'un deuxième tour que l'on dit être brutalement arrêté piétinant ainsi accords, règles du jeu, parole d'honneur, institutions et souveraineté nationale... relance le sentiment exacerbé non plus de la simple ingérence de la France dans les affaires d'un pays « souverain » mais aussi du complot international.

Complot d'autant affirmé par les Ivoiriens que la France, par le jeu de la répartition du monde en pré carrés, d'intérêts partagés entre puissances, d'intimidations, de manœuvres multiformes et d'autres astuces contribuant à la conversion des indécis ou au changement d'avis des adversaires a réussi à rallier le reste de la « Communauté internationale » derrière le candidat qu'il juge à même de mieux pérenniser le système de gestion qu'elle a toujours fait de ses anciennes colonies en Afrique noire.

PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

31 octobre 2010 : jour J. Une journée pas comme les autres. Une journée d'un scrutin maintes fois reporté, que les Ivoiriens attendaient depuis cinq ans. Elle devra enfin déterminer qui des légalistes ou des rebelles porteraient le flambeau de la victoire des urnes sur les armes. Les Ivoiriens se déplacent en masse pour aller voter aux 20073 bureaux de vote qui s'ouvrent à eux.

À la fermeture des bureaux de vote, le taux de participation est de 83,73%

sur les 5,7 millions d'Ivoiriens appelés aux urnes. Le choix se joue entre les trois leaders à la tête des plus grands partis, Laurent Gbagbo (FPI), Alassane Ouattara (RDR) et Henri Konan Bédié (PDCI).

La journée se déroule dans le calme, ce qui n'empêche pas aux organisations de la société civile ivoirienne d'attirer l'attention aux uns aux autres sur les dysfonctionnements constatés ou à venir.

Tard dans la soirée du samedi 6 novembre, après validation des résultats par le Conseil constitutionnel qui les certifie le lendemain 7 novembre à 18h46, Laurent Gbagbo, le président sortant, obtient 1 756 504 voix, soit 38,04 % des suffrages devançant Alassane Ouattara, 1 481 091 voix, soit 32,07% et Konan Bédié 25,24%. Le duel pour le second tour opposera donc le président sortant Laurent Gbagbo à l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara.

À souligner tout de même quelques grognements. D'abord, le camp Bédié fait une timide revendication en annonçant, trois heures plus tard, qu'il allait demander un recomptage des voix. Sans effet ni motivation aussi bien du côté de la Cour constitutionnelle que celui du revendicateur. Ensuite, très tôt le lendemain, les agents électoraux représentant la Commission électorale indépendante (CEI) à Biankouma grognent face au non paiement de leurs primes, menaçant de compromettre le second tour de l'élection présidentielle.

Ces agents électoraux affirment avoir énormément souffert lors de ce premier tour parce que se déplaçant à leurs propres frais. Certains d'entre eux auraient fait près de 20 Km à pied pour rejoindre leur bureau de vote. Pis encore, le jour de l'élection, la ville aurait été arrosée par de fortes pluies qui auraient rendu les pistes impraticables.

Une situation qui aurait démotivé de nombreux commissaires de la CEI pendant la réception des bureaux de vote, expliquent-ils. Enfin, à 12h50, une foule hurlante se dirige vers l'école de police de Cocody (commune résidentielle d'Abidjan). Les effigies des tee-shirts et autres pancartes laissent voir « *ADO solution, Bédié ou rien* », « *Gbagbo voleur* ». Il s'agit bien des éléments se réclamant du RHDP (Rassemblement des houphouétistes). Selon eux, cette protestation est due aux résultats définitifs donnés par le Conseil constitutionnel. Ils estiment que le deuxième tour des élections devrait concerner le président du PDCI, Henri Konan Bédié et celui du RDR, Alassane Ouattara.

Sans distinction de genre et d'âge, les militants canalisés par la police se mettent à clamer leurs mécontentements. Ils marquent leurs arrêts devant l'école de police, tout en chantant un hymne propre à eux. « *Les dirigeants du RDR devraient interdire les militants de sortir pour éviter que la situation se dégrade* », craint une étudiante au passage. « *La vraie démocratie ne peut exister en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire car l'esprit de fairplay ne règne pas dans nos pays africains* », dénonce une dame, témoin de la scène.

Pour le Conseil constitutionnel, la messe est dite. Son président, Paul Yao

N'dré vient de proclamer les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle de dimanche 31 octobre. De son avis, les opérations de vote ont été régulières et il constate qu'aucune réclamation ne lui est adressée durant le délai de recours prévu par la loi.

Le Conseil constitutionnel peut alors fixer la date du deuxième tour au 21 novembre prochain.

Il rappelle les règles du jeu aux deux candidats notamment l'extrait suivant du Code électoral ivoirien :

Extrait du code électoral ivoirien

« Art. 60. – Tout candidat à l'élection du Président de la République peut présenter, par requête écrite adressée au président du Conseil constitutionnel, une réclamation concernant la régularité du scrutin ou de son dépouillement. La requête doit être déposée dans les trois jours qui suivent la clôture du scrutin.

« Art. 61. – Le requérant doit annexer à sa requête les pièces produites au soutien de ses moyens. « Le Conseil constitutionnel, après examen de la requête, statue dans les sept jours de sa saisine. Toutefois, il peut, sans instruction contradictoire préalable, rejeter les requêtes irrecevables ou ne contenant que des griefs manifestement sans influence sur l'élection contestée.

« Art. 62. – L'examen des réclamations éventuelles est effectué par le Conseil constitutionnel dans les sept jours à compter de la date de réception des procès-verbaux.

« Art. 63. – Le résultat définitif de l'élection du président de la République est proclamé, après examen des réclamations éventuelles, par le Conseil constitutionnel et publié selon la procédure d'urgence.

« Art. 64. – Dans le cas où le Conseil constitutionnel constate des irrégularités graves de nature à entacher la sincérité du scrutin et à en affecter le résultat d'ensemble, il prononce l'annulation de l'élection. La date du nouveau scrutin est fixée par décret en Conseil des ministres sur proposition de la Commission chargée des élections. Le scrutin a lieu au plus tard quarante cinq jours à compter de la date de la décision du Conseil constitutionnel. »

Konan Bédié s'érige en faiseur de roi. Défait lors du premier tour, il appelle ses militants à voter pour Ouattara. Les deux hommes s'étaient farouchement combattus pendant de longues années dans le sillage du débat sur « l'ivoirité » lancé dans les années 1990 par Henri Konan Bédié. En 2000, Alassane Ouattara avait fini par être exclu du scrutin, accusé par ses détracteurs d'être d'origine burkinabè. Mais les anciens ennemis ont fini par se réconcilier en 2005 et sont désormais déterminés à barrer la route à Laurent

Gbagbo. Laurent Gbagbo, lui, ne se lasse pas de dénoncer cette alliance.

Lundi 8 novembre, 17h55. C'est au tour de Paris de réaffirmer sa satisfaction pour la tenue du premier tour des élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Lors d'un point de presse, le Quai d'Orsay (ministère des Affaires étrangères de France) rappelle que plusieurs missions d'observation sont présentes en Côte d'Ivoire. Il insiste notamment sur la mission du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Young-Jin Choi qui consiste à certifier les résultats. Il ajoute que ce dernier s'est d'ailleurs publiquement exprimé à plusieurs reprises. Parlant au nom de la « Communauté internationale », le Quai d'Orsay souligne qu'ils ont ensemble salué le bon déroulement du premier tour et termine par une invitation lancée aux deux candidats à faire preuve du même état d'esprit et de la même responsabilité jusqu'à la fin du processus électoral. Pour trancher sur la question de la fixation de la date du second tour de l'élection présidentielle que certains observateurs trouvent un peu juste, le Chef de l'État, Laurent Gbagbo rencontre Guillaume Soro et l'instruit de convoquer un Conseil des ministres. Une rencontre du gouvernement est prévue pour le lendemain, mardi 9 novembre. Objectif, examiner la proposition de date que donnerait la CEI que Guillaume Soro a rencontrée le jour même. Auquel cas, une série d'autres rencontres s'est faite avec les acteurs politiques, les forces de défenses (FDS – FAFN), les forces « impartiales » (Casques Bleus) et la presse pour faire le bilan du premier tour et une projection sur la sécurisation du second tour. Mardi 9 novembre, 6h27. Le Premier ministre de Côte d'Ivoire, Guillaume Soro s'adresse ainsi à la presse française (*Aujourd'hui et Le Parisien*) : « *Je peux vous annoncer que le second tour se déroulera le 28 novembre comme initialement prévu par la CEI (Commission électorale indépendante, ndlr) et comme cela devrait être officiellement arrêté lors du Conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui à Abidjan* », déclare-t-il.

20h30. Le porte parole du Premier ministre ivoirien, Méité Sindou, depuis le plateau du 20 heures de la première chaîne de télévision ivoirienne, livre aux Ivoiriens un message du chef du gouvernement concernant notamment leur « *mobilisation exceptionnelle. Une mobilisation qui témoigne de la soif de démocratie* », ajoute le communiqué. Communiqué qui tient à exhorter l'ensemble de la classe politique et surtout les deux candidats (en lice pour le second tour) « *à continuer à jouer le jeu de la démocratie* ». Pour cela, il les sensibilise à maintenir leur confiance en la Commission électorale indépendante (CEI). Quant aux incidents postélectoraux survenus dans certaines villes de l'intérieur, Méité Sindou rapporte que le Premier ministre se veut rassurant : « *Les choses sont rentrées dans l'ordre et nous sommes dans une phase de normalisation du processus* », indique-t-il. Mercredi 10 novembre, 14h10. Guillaume Soro peut alors s'adresser à la presse au sortir du Conseil des ministres extraordinaire : « *Pour des raisons pratiques, techniques et matérielles, la CEI a demandé une semaine supplémentaire pour préparer dans les meilleures conditions le second tour. Après*

concertation avec le Conseil constitutionnel, le président de la République, Laurent Gbagbo, a signé ce mardi matin un décret fixant la date du second tour au dimanche 28 novembre 2010 », déclare-t-il. La période de la campagne électorale s'étendra du samedi 20 novembre 2010 à minuit au vendredi 26 novembre 2010 à minuit. La CEI réagit le jour même par un communiqué :

« Communiqué de la CEI relatif au second tour de la présidentielle

« La Commission Électorale Indépendante (CEI) se réjouit de l'acceptation par le gouvernement de sa proposition de la date du 28 novembre 2010 comme étant celle du second tour de l'élection du Président de la République.

« En application du décret N° 2010-282 du 12 octobre 2010 fixant la durée de la campagne électorale pour l'élection du Président de la République, la période de la campagne électorale s'étendra du samedi 20 novembre 2010 à 00 heure au vendredi 26 novembre 2010 à minuit. Elle appelle les deux candidats retenus et leurs états major à mener une campagne électorale saine et apaisée, à l'image de celle du premier tour.

« La CEI exhorte la population au calme et à la sérénité et l'assure que toutes les dispositions seront prises pour garantir la transparence du scrutin.

« Fait à Abidjan, le 10 Novembre 2010« Le porte parole

« Bamba Yacouba »

Vendredi 12 novembre, 13h00. Le chef de la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire valide les résultats du premier tour de l'élection présidentielle jugeant que d'éventuelles irrégularités n'en modifieraient pas l'issue. Ça en est fini pour les deux chevaux qui n'attendent plus que le signal de départ. Mais, pour les mulets, la course a déjà commencé. Dimanche 14 novembre, 8h28. Le Parti ivoirien des travailleurs (PIT) est en proie à une crise interne depuis quelques jours. Ses membres sont partagés quant au choix à opérer entre le camp de La majorité présidentielle (LMP) et celui du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) qui se feront face au second tour de la présidentielle le 28 novembre. Une crise qui décapite le parti. Le professeur Francis Vanga Wodié son président est remplacé par Angèle Gnonsoa. Le lendemain dans la matinée, Jacqueline Oble, une ancienne RDR annonce son ralliement à Laurent Gbagbo tandis que l'ancien Directeur général des douanes, Gnamien Konan annonce le sien à Alassane Ouattara. Mais, sans impact pour l'un et l'autre : ils n'ont fait que 0% chacun au premier tour.

Lundi 15 novembre, à 15h27 précisément, la zone de Mermoz dans la commune de Cocody est, pendant quelques heures, le théâtre d'affrontements

entre des jeunes RHDP (opposition) et des éléments se réclamant de la FESCI (Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire). Après l'annonce des résultats du premier tour, des signes d'affrontements étaient perceptibles sur la cité universitaire Mermoz. Alors que des « jeunes houp houétistes » discutent devant leurs bâtiments, ils sont rejoints par d'autres jeunes se réclamant du LMP qui n'hésitent pas à les menacer en les invitant à « *rejoindre le nord du pays* ». Dans la nuit du 17 au 18 novembre, l'un de ces jeunes identifiés RJR (rassemblement des jeunes républicains) est agressé. Sa porte brisée. On lui prendra son argent et ses chaussures. Les choses rentreront dans l'ordre le matin après que la FESCI locale lui ait remis ses objets. L'observatoire national du code de bonne conduite des partis politiques, des groupements, des forces politiques et des candidats aux élections en Côte d'Ivoire a donc tout intérêt de réagir par une déclaration. Et c'est fait !

Samedi 20 novembre, 8h24. Alors que la campagne pour le second tour est ouverte depuis minuit, la Commission électorale indépendante (CEI) appelle à « *une campagne électorale pacifique, empreinte de tolérance et d'acceptation du prochain* ».

Mercredi 24 novembre, 21h13. De nouveaux heurts éclatent entre jeunes partisans des deux rivaux du second tour de la présidentielle ivoirienne. Quelques centaines de jeunes pro-Ouattara qui voulaient tenir un rassemblement dans l'immense quartier de Yopougon (nord), un bastion du candidat-président Gbagbo sont refoulés par des sympathisants de ce dernier. « *S'en sont suivies de vives altercations entre les jeunes des deux camps et des jets des pierres* », raconte un riverain. La police se déploie rapidement sur les lieux des échauffourées qui n'ont pas fait de blessés, selon ce témoin. Les appels à l'apaisement se multiplient. Dans un communiqué, le nonce apostolique à Abidjan, Ambroise Madtha se dit à son tour, au nom du corps diplomatique, « *préoccupé par les violences* » et appelle les prétendants à « *exiger de leurs militants le calme et la sérénité* ». D'un autre côté, les banques sont prises d'assaut depuis ce matin par les travailleurs. Il faut bien avoir de l'argent sur soi avant et surtout après le 28 novembre. Sait-on jamais !

Vendredi 26 novembre, 16h31. Dernier jour de campagne, la ville d'Abidjan grouille de manifestations. Dernier virage de la campagne présidentielle, chacun cherche à marquer la population par la pertinence des arguments. Grand rassemblement de LMP à la Place de la République. Caravane du RHDP dès 14 heures à Abidjan. Les communes d'Abobo, Cocody et Yopougon sont surchauffées. Des échauffourées sont signalées à Abobo et Yopougon entre partisans des deux camps. Pas d'accalmie donc malgré les appels incessants au calme des différents acteurs. Au-delà de 18 heures, les militants du RHDP rentrés d'un meeting à Abobo improvisent une marche sur l'autoroute du Nord pour protester contre le couvre-feu annoncé pour le 28 novembre. Le RHDP a, en effet, dans un communiqué, remis en cause cette future décision estimant qu'elle est « *injustifiée, inopportune, sans*

fondement ». Aussi, prévient-il, il « *ne s'y conformera pas* ». Mais le plus important de la journée est le face-à-face radiodiffusé télévisé Gbagbo-Ouattara, une première et historique en Côte d'Ivoire.

21 heures, début du débat. Un débat courtois qui contraste avec le climat tendu, parfois violent, des derniers jours de campagne électorale. Les deux candidats se sont engagés à respecter les résultats du scrutin dans un souci partagé d'apaisement. La presse locale résume ainsi la soirée : « *Les Africains qui ont suivi la prestation des deux candidats ont dû avoir la chair de poule devant l'incroyable spectacle de fraternité et de responsabilité dont ils ont fait preuve. Laurent Gbagbo et son grand frère Alassane Ouattara ont offert aux yeux du monde entier, l'image de la Côte d'Ivoire telle qu'on l'a toujours connue. Un pays de paix, d'hospitalité et de pardon. Ils ont désarmé tous ceux qui, dans leur camp respectif, s'apprêtaient à appeler au meurtre de l'adversaire, à commettre des crimes au nom de leurs propres intérêts et certainement pas ceux de la Côte d'Ivoire* », écrit le *Nouveau Réveil*.

Quoiqu'il en soit le deuxième tour de la présidentielle devrait être placé sous haute surveillance. Car l'élection présidentielle ivoirienne est d'abord une guerre pour les uns, une bataille de la liberté pour les autres. On a désigné un ennemi à abattre. Un ennemi à écraser. Un ennemi déshumanisé. Un ennemi vidé de toute humanité. On a déjà fabriqué les preuves de sa monstruosité. Gbagbo est resté trop longtemps au pouvoir. Il en est devenu l'incarnation du mal ivoirien à éradiquer. Ce deuxième tour de la présidentielle, il ne peut jamais le remporter. Il doit céder le pouvoir. Alassane Ouattara ne peut que gagner. Le peuple ivoirien ne peut que le voter majoritairement. On a déjà construit une vérité indépassable. On a déjà décrété que chaque doute sur la véracité de sa victoire communément acceptée est une faute inacceptable. Le centre de commandement intégré (CCI) est chargé de sécuriser le scrutin. Les deux candidats arrivés au deuxième tour, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, s'engagent solennellement et par écrit (copie de la lettre ci-dessous) à respecter le verdict des urnes tel que proclamé à l'issue du scrutin par la CEI et le Conseil Constitutionnel :

**APPEL AUX ELECTEURS POUR
UN SCRUTIN PRESIDENTIEL APAISE**

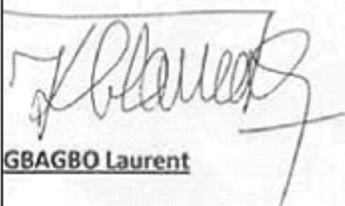
Nous, Monsieur GBAGBO Laurent et Monsieur OUATTARA Alassane, candidats respectifs de LMP et du RHDP lançons un appel solennel à tous nos électeurs et nos militants de s'abstenir de tout acte d'agression sur les personnes et les biens, ainsi que le matériel électoral, en vue de permettre l'organisation du scrutin dans un climat apaisé, nécessaire à des élections transparentes.

Nous nous engageons solennellement à accepter le verdict des urnes tel que proclamé à l'issue du scrutin par la Commission électorale indépendante (CEI) et le Conseil constitutionnel.

Nous demandons aux électeurs d'accepter les résultats issus des urnes qui seront proclamés par la Commission électorale indépendante et le Conseil constitutionnel.

En conséquence, nous les prions de prendre toutes les dispositions pour aller voter massivement demain 28 novembre 2010, dans le calme, la discipline, et la quiétude et d'attendre sereinement la proclamation des résultats.

Fait à Abidjan le 27 Novembre 2010



GBAGBO Laurent



OUATTARA Alassane

« Je lance un appel aux candidats du second tour pour qu'ils s'abstiennent de proclamer eux-mêmes les résultats de l'élection, » déclare Choi lors d'une conférence de presse. Il ajoute que la Commission électorale indépendante (CEI) avait accepté d'être plus rapide pour publier les résultats. Au premier tour, il lui avait fallu plus de deux jours pour publier des résultats régionaux de quelque importance et plus de trois jours pour donner un résultat provisoire, ce qui avait fait monter les tensions. *« Sur la base de l'expérience du premier tour et prenant en compte les tensions et spéculations ayant caractérisé l'attente des résultats, je me réjouis de la décision fondamentale de la CEI de diffuser progressivement, dès le soir du 28 novembre, les résultats du scrutin »*, conclut-il. Une preuve que le second tour s'annonce difficile.

DEUXIÈME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dimanche 28 novembre. Les bureaux de vote s'ouvrent sur fond de polémique nourrie par le couvre-feu. Le camp présidentiel estime que la multiplication des incidents à travers le pays justifie cette décision, l'opposition et les organisations de droits humains étant d'un avis contraire. Au moment de son vote ce dimanche matin, Alassane Ouattara annonce la levée du couvre-feu en affirmant que c'est une décision prise par le président Gbagbo à l'issue de son entretien avec le facilitateur de la crise ivoirienne Biaise Compaoré. L'information est immédiatement démentie par Laurent Gbagbo qui annonce que le couvre-feu est maintenu. Dans la soirée, dans deux communiqués, lus à la télévision nationale, des porte-paroles de l'armée et de la présidence de la République se succèdent pour annoncer le maintien du couvre-feu, sauf pour les personnels électoraux, les observateurs et les journalistes. Le prochain président aura comme mission principale de réunifier le pays. Le Conseil de sécurité des Nations Unies annonce de son côté le transfert de 500 hommes et d'une unité aérienne de sa mission au Liberia pour renforcer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui compte déjà plus de 8.500 hommes. *« L'ONUCI invite le peuple ivoirien à garder calme et sérénité en cette phase cruciale de l'histoire du pays. Le maintien de ce climat est essentiel afin de permettre le déroulement du scrutin présidentiel dans les meilleures conditions possibles »*, indique l'ONUCI par communiqué de presse.

À Gagnoa (centre-ouest), bastion du chef de l'État, une file d'un millier de personnes qui attendent parfois depuis plusieurs heures dans le calme se rend dans les isoloirs installés dans une école primaire du centre-ville. Si Boni Asseman, exploitant de bois âgé de 42 ans assure ne pas avoir

d'« inquiétude », Aminata, une étudiante de 23 ans avoue ses craintes, car personne ne sait « *comment ça va se terminer* ».

À Abidjan, certains bureaux de vote tardent à ouvrir, en raison d'un manque de matériel ou de l'absence d'une partie des agents électoraux. « *C'est la vie de la Côte d'Ivoire qui se joue aujourd'hui* », lance à la foule qui patiente, la responsable d'un centre dans le quartier populaire d'Adjamé (nord). Objectif : réunifier un pays divisé. Ici, on interdit l'accès des bureaux aux journalistes, là on aperçoit des barrages rapidement démantelés notamment au quartier Blockhaus. Plus loin, des accrochages ont lieu entre militants qui auraient pu mal tourner au quartier de Treichville.

Mais dans l'ensemble, le second tour semble s'être à peu près bien passé à Abidjan. « *Un militaire et un civil sont tués dans le centre-ouest du pays* », annonce en fin de journée le ministère de l'Intérieur dans un communiqué. Ce nouvel incident porte à au moins six morts le nombre de victimes de violences au cours des derniers jours notamment à l'ouest du pays où la tension était montée à l'approche du vote. Le climat était déjà très tendu au lendemain de la mort à Abidjan, dans le quartier populaire d'Abobo, d'au moins trois personnes lors de heurts entre police et opposants qui protestaient contre le couvre-feu instauré pour la nuit et jusqu'à mercredi sur décision de Laurent Gbagbo. Il faut noter tout de même une baisse d'affluence par rapport au premier tour du scrutin. On pouvait croire à une lassitude parmi les 25% des partisans de Konan Bédié ou à un étalement du vote tout au long de la journée ! Mais le constat semble corroborer ce que laissait entendre, dans l'après-midi de ce dimanche, Youssouf Bakayoko, le président de la Commission électorale indépendante. La soirée est plutôt calme à Abidjan. Pas un signe de tension palpable. Il faut dire que la plupart des Abidjanais sont rentrés à la maison pour suivre la soirée électorale à la télévision. Dans les provinces en revanche, c'est partout le même constant qu'à Abidjan en ce qui concerne la baisse d'affluence. Une moindre affluence des électeurs par rapport au premier tour, que ce soit à Yamoussoukro, à Korhogo, à Bondoukou ou à San Pedro. C'est le moins que l'on puisse dire. Selon le ministère ivoirien de l'Intérieur, un militaire et un civil ont été tués dans le centre-ouest du pays lorsque des « *chasseurs traditionnels communément appelés dozo ont ouvert le feu sur des militaires et des civils* », indique un communiqué lu à la télévision nationale. Le ministère de l'Intérieur évoque, par ailleurs, plusieurs cas de perturbation du vote par des membres des Forces nouvelles (ex-rebelles). Dans le centre du pays, à Bouaké, il y a eu quelques incidents sans gravité dès l'ouverture du scrutin. Une incompréhension entre représentants de la majorité présidentielle et ceux du RHDP, rapidement réglée dans ce fief de l'ex-rébellion. Le camp Ouattara dit avoir observé des cas graves à Sinfra, région de Maraoué, dans le sud-ouest du pays.

Selon un membre de la direction de campagne du RHDP, des barricades seraient érigées très tôt ce matin pour empêcher les représentants du RHDP d'accéder aux bureaux de vote. Des électeurs auraient été agressés. La même

source parle de 5 blessés qui auraient nécessité une hospitalisation. Trois d'entre eux seraient transportés à Yamoussoukro. Le même scénario se serait produit à Soubré, région du Bas-Sassandra, toujours dans le sud-ouest. A Zokobeu, dans le Haut-Sassandra, des planteurs auraient été empêchés de voter et des urnes auraient été cassées. Et à Divo, dans le sud-Bandama, le représentant des observateurs de l'Union européenne aurait signalé que des urnes y auraient été volées. Ce sont les régions où Henri Konan Bédié du PDCI a eu plus de voix au premier tour. Interrogé à propos de ces différents témoignages, Martin Sokouri Bohui, chargé des élections au FPI déclare à *RFI* qu'il n'avait aucune information sur ces cas. Il insiste seulement sur des représentants de la majorité présidentielle empêchés d'assister au vote dans le nord notamment à Korhogo.

Que des micmacs postélectoraux !

Les résultats attendus pour la soirée du 28 novembre vont laisser tramer le suspens trois jours durant. Chaque camp semble avoir ses chiffres à lui au sein de la CEI et son interprétation de la loi électorale. Le camp de Laurent Gbagbo tient à l'examen par le Conseil constitutionnel des recours qu'il lui a soumis dénonçant un hold-up électoral de haut niveau et d'une grossièreté criarde : exactions multiples, empêchements de voter, bourrages d'urnes particulièrement dans les parties Nord et Ouest du pays.

Le soir du 29 novembre. Bamba Yacouba, membre du RDR, porte-parole de la CEI va sur le plateau de la télévision pour proclamer les résultats de la diaspora, non encore consolidés et validés, ce qui provoque l'irritation du camp adverse. Les choses trament. Les caméras des télévisions du monde entier sont braquées sur Abidjan. L'impatience atteint ses limites. Les tensions montent à l'extrême. La suspicion s'accapare de la rue. Il est très tard dans la nuit quand les membres de la CEI demandent aux journalistes de quitter les lieux sans autre explication. Certains Ivoiriens de l'intérieur du pays comme de la diaspora passeront en vain une nuit blanche zappant une chaîne télé à l'autre. Les divergences qui sont profondes au sein de la CEI ne sont visibles sur aucun écran de télévision, ce qui accentue l'exaspération. La journée du mardi ne sera pas plus fructueuse même si une petite annonce a filtré d'un membre de la CEI sur une possible proclamation des résultats le lendemain à 11 heures.

Puis, surprise !

Début de soirée du mardi, 30 novembre. Revoilà Yacouba Bamba en gros plan sur les écrans télé pour proclamer les résultats. L'image qui fera le tour du monde n'est pas celle du nouveau visage du président de la République, mais celle d'un membre du camp Gbagbo au sein de la CEI qui arrache et déchire publiquement les listes, disant : « *Ces résultats sont faux, ils ne sont pas consolidés ; on vous a dit de ne pas les publier...* ». La terre entière retient son souffle ! La journée du mercredi 1^{er} décembre passe comme s'il n'y avait pas d'élection en Côte d'Ivoire. L'agitation commence dans les états-majors des candidats comme à l'Élysée. Il faut attendre 23 heures pour voir

débarquer à la télé ivoirienne le président de la CEI, Yousouf Bakayoko non pas pour proclamer les résultats mais pour inviter ses concitoyens à la patience. Quand les journalistes lui rappellent qu'il serait hors-la-loi au delà de minuit, fin du délai de rigueur imparti à la CEI pour annoncer les résultats provisoires, il répond : « *Il n'est pas encore minuit* ». Mais il n'est plus là après-minuit et encore moins la matinée du lendemain. À 15h03, le président du Conseil constitutionnel, Yao Paul N'Dré passe sur la Radio télévision ivoirienne pour dire qu'il a dessaisi la CEI qui est forclosée puisque n'ayant pu délivrer les résultats. Il annonce qu'il prend tout le dossier en main et que, sous peu, les résultats définitifs tomberaient. C'est alors qu'à 15h30, trois chaînes de télévision française, *France 24*, *BFM TV* et *i-télé* en particulier, annoncent que Yousouf Bakayoko a déclaré en catastrophe la victoire d'Alassane Ouattara dans un hôtel. Dès lors, le président de la CEI et le vainqueur proclamé s'enferment dans cet Hôtel du Golf avec leurs partisans et n'y sortiront plus. Le soir même, le président du Conseil constitutionnel repasse à la télé pour rappeler les règles du jeu : invalidation des résultats de la CEI, prise en compte des recours en annulation et proclamation à la télé nationale RTI des résultats finaux par le Conseil constitutionnel en tant qu'institution suprême de la République de Côte d'Ivoire.

Ces règles du jeu, il les applique dès le lendemain, vendredi 3 décembre : Laurent Gbagbo est proclamé président de la République de Côte d'Ivoire. C'est le tollé à Paris, Washington, Londres, Berlin mais aussi à Abidjan... Et la machine se met en marche... ou mieux le lynchage médiatique français à l'encontre de Laurent Gbagbo : irréversibilité de la victoire d'Alassane Ouattara, infaillibilité de l'arbitrage de la CEI, illégalité du Conseil constitutionnel pro-Gbagbo... Young Jin Choi, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire est le premier à prendre fait et cause pour la proclamation de la CEI invalidée par le Conseil constitutionnel. Puis, sonne le téléphone de l'Élysée en direction des alliés occidentaux, d'institutions régionales européennes et africaines, de chefs d'État africains adoucis, etc. De la France aux États-Unis en passant par les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté de États de l'Afrique de l'Ouest, la Francophonie... tous debout comme un seul homme reconnaissent Alassane Ouattara président de la République et Laurent Gbagbo « usurpateur », « dictateur » qui s'accroche au pouvoir. Rien que ce peu ! Les chiens aboient, la caravane passe, semblent répondre les autorités ivoiriennes en rappelant au reste du monde que la Côte d'Ivoire est un pays « souverain ».

Samedi, 4 décembre, 14 heures. Laurent Gbagbo prête serment devant le Conseil constitutionnel, les représentants d'organisations internationales, les Chancelleries respectueuses de la Constitution ivoirienne, les généraux de l'Armée ivoirienne (venus, il faut le souligner, la veille le féliciter au palais) devant une foule de supporters très heureux. Dans la salle des pas perdus du palais présidentiel, on pouvait entendre le serment : « *Devant le peuple*

souverain de Côte d'Ivoire, je jure solennellement et sur l'honneur de respecter et de défendre fidèlement la Constitution, de protéger les droits et libertés des citoyens, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans l'intérêt supérieur de la Nation », déclare-t-il. « Que le peuple me retire sa confiance et que je subisse la rigueur des lois si je trahis mon serment », ajoute-t-il lors d'une cérémonie devant une très nombreuse assistance, où l'on compte les ambassadeurs des pays africains alliés comme l'Angola et l'Afrique du Sud ainsi que du Liban. Laurent Gbagbo entame ensuite un long discours, en se présentant d'abord en garant de la légalité : « Il n'y pas d'État fort sans loi, sans procédures », martèle-t-il. « Il n'y a de République forte que assise sur les règles de la loi. (...) Toutes les crises que nous avons connues sont nées du non respect de la loi ». Sur la crise au sein de la CEI, Laurent Gbagbo assure qu'elle « a été bloquée car, dit-il, nous avons transféré dans la Commission électorale les débats politiques du dehors ». Avant d'ajouter : « La CEI ne proclame pas les résultats des élections, elle donne les résultats qu'elle a acquis au plan provisoire. (...) Dans une république, c'est seulement une juridiction qui peut conférer aux résultats l'autorité de la chose jugée ». Faisant référence à la reconnaissance par l'ONU de la victoire de son adversaire Alassane Ouattara dont l'élection est reconnue par la plus grande partie de la « Communauté internationale », Laurent Gbagbo dénonce « des cas graves d'ingérence (...) L'organisation et la proclamation des résultats d'une élection fait partie de la gestion souveraine d'un pays », affirme-t-il. « Le jour où un pays perd sa souveraineté, il perd tout et devient un vassal ». Il s'en prend ensuite sans le nommer à son adversaire Alassane Ouattara : « J'appelle les Ivoiriens à se ressaisir et ne pas compter sur autrui pour venir les faire roi. Celui qui te fait roi a toujours un droit sur ton siège ». Il laisse enfin entendre que son adversaire a élaboré une stratégie avec des complicités extérieures qu'il résume par cette phrase : « Débrouille-toi ; fais tout pour être élu et ensuite on te reconnaît ».

La boucle est-elle bouclée ? Que nenni !

Après Laurent Gbagbo, c'est Alassane Ouattara qui prête serment lui aussi symboliquement dans un contexte tout à fait inédit. Une « prestation » de serment par écrit. Alassane Ouattara donné vainqueur de la présidentielle par la Commission électorale et reconnu par la « Communauté internationale » envoie dans l'après-midi du samedi 4 décembre par courrier sa lettre de prestation de serment au président du Conseil constitutionnel « en tant que président élu ». Une prestation surréaliste à inscrire dans le Guinness des exploits avec cette candide explication : « Les circonstances exceptionnelles que vit la Côte d'Ivoire en ce moment ne me permettent pas de prêter serment en personne devant le Conseil constitutionnel ». Il demande donc au Conseil de prendre acte de ce serment et d'en tirer toutes les conséquences de droit. Par ailleurs, Alassane Ouattara, dans une lettre manuscrite jure solennellement et sur l'honneur de respecter et de défendre la Constitution. Le Premier

ministre Guillaume Soro remet sa démission à Alassane Ouattara qui le reconduit dans ses fonctions. Une courte cérémonie d'intronisation du « Président élu » et de son « Premier ministre » a lieu en milieu d'après-midi à l'Hôtel du Golf, quartier général du RHDP en présence d'invités dont le commandant Wattao, l'un des chefs des Forces nouvelles (ex-rebelles). Les Ivoiriens se réveillent, dimanche 5 décembre avec un seul peuple, un seul État : deux chefs d'État !

Les chars d'un retour en colonie

Que c'est lâche la grandeur recherchée sur le dos des Africains !

Attentat ? Guerre de reconquête néocoloniale ? Sur la base de quel droit national ou international la France a-t-elle intervenu militairement en Côte d'Ivoire ? Réponse sans détour de Nicolas Sarkozy : *« Il n'y a aucune ambiguïté. Les soldats français n'ont pas vocation à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Côte d'Ivoire »*, martèle Nicolas Sarkozy à Saint-Dizier, le 4 janvier 2011 en présentant ses vœux aux armées, en pleine crise postélectorale à Abidjan opposant Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara. Mais n'est pas homme de parole qui le veut !

« - La France interviendra militairement dans cette crise, dit Kouassi, médecin français d'origine ivoirienne sirotant dans un café parisien avec Kébé, un compatriote en mission de service venu droit de la Côte d'Ivoire.

« - Mais non ! s'insurge Kébé.

« - Si si l'armée française va s'y mêler aux côtés d'Alassane Ouattara, insiste Kouassi.

« - Qu'est-ce qui te le fait dire ?

« - T'a pas entendu ce que Sarko vient de déclarer ?

« - Et alors ?

« - Et alors, il fera une guerre armée en Côte d'Ivoire.

« - Tu es déjà sous l'effet d'alcool ou quoi ? J'ai bien entendu le contraire moi.

« - Eh ben, justement parce que, depuis qu'il est au pouvoir, Sarko n'a toujours fait que le contraire de ce qu'il dit. C'est ce qui m'inquiète !

« - (*Rires*) Ah ! tu m'as bien eu, en effet ! »

En effet ! c'est fait. Tout ce que pouvait redouter le plus réticent des croyants en un retour aux relents colonialistes : une guerre armée contre un État, un peuple et leur dirigeant que l'on croyait libres et souverains. Ça se passe en plein XXI^e siècle, de la puissance réputée pour le respect des libertés et des droits humains. Quand les bombes françaises s'écrasent sur Abidjan, Nicolas Sarkozy a l'adhésion de toute la classe politique française, sauf les deux extrêmes gauche-droite d'autant que leur position n'a jamais compté qu'en trublions de la République. Le seul reproche fait à Nicolas Sarkozy par les politiciens de gauche, de droite ainsi que les institutions qu'ils animent

(Assemblée nationale, Sénat, etc.), c'est d'avoir trop tardé à « frapper » et de n'avoir pas « frappé » plus fort que cela. Dès lors, ce que fait la France ne correspond plus du tout à l'image que les Africains ont toujours eue de cette nation.

La gestion par la France de la crise ivoirienne a incontestablement attisé la guerre des mémoires. La voix de la France portée par son président Nicolas Sarkozy est celle d'une Afrique pas suffisamment entrée dans l'Histoire. C'est donc à la France d'écrire l'Histoire de l'Afrique. Le discours de Nicolas Sarkozy sur l'Afrique n'est lié à la pratique que par son parfait contraire de la parole et de l'acte. Sa pensée profonde est sans équivoque. L'Afrique se doit d'aimer la France. L'héritage, les valeurs, la confiance en la France devraient ainsi se trouver dans un « Code républicain » que chaque chef d'État africain a le devoir de signer lors de sa prise de fonction, et auquel chaque Africain doit se soumettre à sa majorité. Les Africains doivent aimer la France. Ils doivent être fidèles à la « France de toujours ». Ils doivent s'en souvenir. Le développement de l'Afrique doit s'ancrer dans cette fidélité et cette identité. Pour la grandeur de la France, les Africains doivent avoir conscience des pages heureuses et oublier les pages malheureuses.

Les pages malheureuses à oublier ?

Celles de nombreuses victimes africaines déportées outre-Atlantique dans le cadre de l'esclavage institué officiellement en guise de grandeur de la France. Celles du colonialisme venu couronner la grandeur de la France. Celles des troupes coloniales victimes de la Grande Guerre pour la grandeur de la France. Celles de la politique de la Françafrique qui prolonge toutes ces politiques précédentes et continuent de contribuer à la grandeur de la France. Les Africains sont ainsi appelés à oublier ces pages sombres. Oublier aussi la mémoire partagée qui laisserait entrer la France dans une dette éternelle pour ouvrir une page nouvelle : celle de la démocratie.

Restaurer la grandeur de la France dans le monde par la démocratie. La grandeur de la France par voie démocratique consisterait ainsi à léguer intact à la République un Empire colonial important incluant l'Algérie, la Cochinchine, le Cambodge, la Nouvelle-Calédonie et plusieurs positions en Afrique et à Madagascar. On peut alors reprocher aux successeurs du général de Gaulle d'avoir focalisé leur attention sur la ligne bleue des Vosges sans songer à poursuivre l'effort colonial. Il revient à Nicolas Sarkozy, homme de la rupture de relancer l'idée de reconquête d'un Empire colonial pour surmonter cette crise morale. Artisan de cette politique, soucieux de revanche, il a une conception du patriotisme comme dépassement d'un nationalisme blessé dont il est impératif de remobiliser les énergies. Deux atouts sont à sa portée dès son accession au pouvoir, pour la restauration de la grandeur de la France.

L'armée, c'est à la fois l'essence et le premier électeur de la démocratie néocoloniale. L'application d'une loi de programmation militaire a été mise en œuvre par Jacques Chirac depuis 2002. Cette loi stipule que pour garantir la paix, il y a besoin d'une défense crédible. Le budget militaire connaît une augmentation à cet effet. Mais Chirac estime dans son discours (contraire aux actes) que le message universel de la France passerait par le dialogue entre les peuples et les cultures. La répression seule ne saurait assurer l'équilibre du monde. Ce ne serait qu'à l'issue d'un dialogue qu'une sanction (en termes de dissuasion) pourrait être prise. Une défense militaire crédible, indépendante, et en coopération renforcée au sein de l'Alliance atlantique, c'est, concrètement, le maintien d'un effort financier durablement supérieur à 2 % de la richesse nationale. Les États-Unis savent combien la France a été loyale dans la lutte contre le terrorisme après le 11 septembre 2001, à travers notamment de la collaboration policière et de son engagement en Afghanistan. Mais c'est aussi parce qu'elle aurait été « fidèle » à ses valeurs qu'elle a refusé de s'engager dans l'aventure irakienne. Incomprise par beaucoup sur le moment, cette position apparaîtrait aujourd'hui clairvoyante, même si les difficultés rencontrées par ses alliés sont pour la France source de tristesse et de préoccupation. Tous ont ici la preuve des impasses d'un monde qui ne serait qu'unipolaire. La paix, ce serait l'honneur de la France.

L'arrivée de Nicolas Sarkozy, l'homme de la « rupture » du bien en mal a inversé les valeurs : la force au-dessus du dialogue. Ce dialogue, il aurait pu le préserver et l'approfondir avec les anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Premier partenaire commercial de la plupart de ces pays, la France accueille sur son territoire nombre de leurs ressortissants. Il dépend d'elle, dans un cadre européen d'être leur principal partenaire politique. Il lui faut pour cela développer une vision commune et, vraisemblablement, une structure renforcée et permanente de coopération à l'échelle de la Méditerranée : « une mer commune ». Or, la grandeur de la France made in Sarkozy tient au passé et non plus à son ambition d'être utile au monde, de demeurer une voix qui compte pour défendre la paix. Pour l'avenir de la France et la sécurité de l'Europe, Nicolas Sarkozy a fait le choix de se passer d'une politique étrangère et de défense ambitieuse. La constance au service de la force et non du dialogue est son exigence. La Côte d'Ivoire est la première ancienne colonie française en Afrique subsaharienne à en avoir fait les frais, les frais de la restauration de la grandeur de la France dans le monde. Elle en a payé le prix et elle risque d'en payer encore pour longtemps.

Mais... que des petitessees pour la grandeur de la France !

L'intervention militaire française en Côte d'Ivoire résume en somme toutes les contradictions de Nicolas Sarkozy. Volontariste et courageux vu des Français, son discours trop brouillon sur l'Afrique qui consiste à toujours faire le contraire de ce qu'il dit restera totalement pourtant illisible dans l'Histoire.

Le discours de Nicolas Sarkozy sème le trouble. Il sert à maquiller l'opération politique sans jamais prendre la mesure du mouvement de libération lancé depuis le monde arabe et qui se répercutera incontestablement au sud du Sahara. L'histoire ne se répétant pas à l'identique, la situation est véritablement historique dans cette partie du monde si proche en bien des points de la France.

Deux choses pourtant gênent : le fait que la voix de la France soit audible par des actes à l'ancienne (ingérence néocoloniale) comme elle a été audible si tardivement dans le monde arabe. La confusion des genres entre un président chef suprême et un président qui prend sa vie privée (ami de Ouattara) pour une cause nationale diminue plus la diplomatie française qu'elle ne l'élève au rang des grandes puissances. Le mélange des genres demeure problématique. Pourquoi coupler une diplomatie avec la vie d'« entre amis » qui a creusé l'écart entre Français riches et pauvres depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir et qui pourrait davantage discréditer pendant les révoltes du peuple africain la voix de la France ?

Nicolas Sarkozy a ainsi appris à vivre avec les Africains. Plus que rassuré qu'il trouverait toujours un Gbagbo et un Ouattara dans chaque ancienne colonie française d'Afrique subsaharienne, il se livre à un grand exercice d'hypocrisie saluant le renversement des dictatures mais en même temps justifiant les liens de la France avec ces régimes présentés comme des « remparts contre l'extrémisme religieux et le terrorisme » alors que les peuples se soulèvent aujourd'hui pour leurs libertés au nom des valeurs universelles. Comme à son habitude, il joue avec les peurs en évoquant les risques de « flux migratoires incontrôlables » pouvant résulter des situations révolutionnaires dans le monde arabe.

La lâche guerre armée livrée contre la Côte d'Ivoire est l'aveu d'un échec patent de la politique nationale et internationale menée depuis son arrivée à la tête du pays. La nature même des rapports qu'entretient la France avec les pays du continent africain doit être revue. Nicolas Sarkozy n'y semble pas prêt préférant poser un nouvel emplâtre sur ses choix antisociaux et xénophobes à coup de canons qui ne sont que tractations néocoloniales ou internes à une classe politique française sans alternative à la pensée coloniale.

L'ouverture en Afrique de foyers de tension est, pour Nicolas Sarkozy une stratégie mise en œuvre pour tenter de reprendre la main après le naufrage de sa politique étrangère sur les rivages d'un monde arabe où souffle un vent de démocratie. Il reste sourd à toutes les critiques et se contente d'organiser un jeu de chaises musicales à une classe politique (gauche-droite) diplomatiquement diminuée qui prend pour grandeur de la France sa dérision à l'échelle internationale au lieu de donner une nouvelle impulsion à la politique française. Nicolas Sarkozy avait l'occasion de corriger sinon le cours du moins l'image d'une politique française désastreuse en Afrique en général, en Côte d'Ivoire en particulier. De fait, la rhétorique déployée visait manifestement à imposer par les armes un homme à la tête du pays sans tenir

compte de l'évolution des enjeux sur le terrain (on n'accepte plus en silence à la tête des pays africains des dirigeants venus des urnes élyséennes).

Combien de guerres armées la France se prépare-t-elle encore à livrer dans tous ces pays africains de plus en plus hostiles aux ordres et à la chicotte ? Cette guerre armée française contre la Côte d'Ivoire aussi consternante et humiliante soit-elle pour toute l'Afrique assoiffée des libertés a plus été vécue par les Africains comme une manière pour la France de tourner le dos à ses valeurs qu'une invite aux Africains à en applaudir l'intérêt. Car, il n'y a absolument aucun intérêt pour les Africains à cette guerre néocoloniale. Ils attendent cependant de voir le deuxième, puis le troisième, puis le quatrième, etc. président africain après Alassane Ouattara - d'autant que neuf chefs d'État africains sur dix sont installés soit par élection fraudée soit par coup d'État - qui sera installé au pouvoir par des chars néocoloniaux pour mieux en évaluer l'intérêt.

SOUTIEN DU SARKOZYSME AU NOM DE LA DÉMOCRATIE

L'autre atout à la portée de Nicolas Sarkozy est le soutien incontestable des Français et leurs alliés occidentaux. Les Français applaudissent aujourd'hui. Mais le fiasco total de la politique étrangère de Nicolas Sarkozy constituera demain un « échec humiliant pour la France et les Français ». À chaud, il est encore prématuré d'en apprécier les retombées. L'intervention militaire française en Côte d'Ivoire n'est vraiment ni à la hauteur de la grandeur présumée de la France, ni à celle des attentes des Africains de celle qui passe à leurs yeux comme une grande puissance. En réalité, cette intervention était motivée surtout par des considérations politiciennes intérieures. Il n'y a eu dans la guerre française contre la Côte d'Ivoire aucune autocritique sur les erreurs commises. Nicolas Sarkozy dit aux Français qu'il ne faut pas avoir peur ou, qu'hélas ! la France a eu trop souvent peur de la liberté dans ses anciennes dépendances et, en même temps, il en pointe les risques sur l'immigration, la grandeur de la France. Bien sûr que la démocratie est la condition du développement de ces peuples. C'est la liberté qui fera qu'ils auront des emplois chez eux et n'auront pas besoin de recourir à l'immigration de la misère. Mais le concept de « démocratie » n'a pas besoin d'être rénové. Il est vivant et fort. Les règles du jeu qui s'imposent en France doivent être les mêmes en Afrique : recompter en cas de fraudes massives et non pas faire appel aux canons et chars néocoloniaux parce que c'est l'Afrique !

Le soutien à Sarkozy de l'ONU et des puissances mondiales alliées de la France a été indéfectible. Les États-Unis, sous l'administration Obama, cette première puissance du monde qui devait partager la conscience universelle des Droits de l'Homme se sont aveuglement embarqués dans le jeu de

grandeur joué par la France de Nicolas Sarkozy, en « petits » bien sûr, volant très bas et sans éthique ni diplomatie à la hauteur d'une puissance mondiale. Une diplomatie qui passe son temps à effrayer les Français avec une croissance chinoise que la France n'a ni les armes ni tous autres moyens d'arrêter. Paniqué et trop bas en dessous de la lucidité du général de Gaulle qui reconnut la Chine populaire dès 1964, Nicolas Sarkozy crie au drame face à l'« émergence pacifique » des Chinois. Plutôt que d'accompagner cette émergence avec le devoir d'anticipation économique, culturelle, mais aussi politique en ayant à l'esprit que la Chine sera probablement devenue la première puissance du monde aux temps de Jean Sarkozy ou de Louis Sarkozy, Nicolas Sarkozy, lui, choisit les méthodes brutales de retour en colonie en Côte d'Ivoire. Seule manière d'y parvenir : jouer au félin.

Après l'intervention canonnière de Nicolas Sarkozy, il reste que la France a raté le train des événements historiques et que les vraies questions demeurent : au delà des relations d'État à État, la France doit être capable de dialoguer avec tous ceux qui veulent faire évoluer les régimes autoritaires. Elle doit engager des relations de partenariat avec ces nouvelles démocraties. On veut bien que la France détermine un cap clair en se plaçant aux côtés des peuples qui se libèrent des tyrannies. Cependant, la succession des crises internationales ne peut servir d'alibi aux graves dysfonctionnements de la diplomatie française. Ce costume de nouveau gendarme du monde ne peut pas non plus constituer le second souffle indispensable à la restauration de la grandeur de la France pour qu'elle affronte les défis auxquels elle est confrontée. Il doit s'accompagner d'une politique gouvernementale résolument orientée vers plus de respect de la souveraineté des États aussi colonisés furent-ils... et qu'il n'en déplaise à Nicolas Sarkozy.

Gbagbo ? pas le seul à détester la démocratie

L'axe radical anti-Gbagbo (France – USA – ONU - UE – UA – CEDEAO – chefs d'État) notamment l'élite politique française et africaine a bien évidemment applaudi à grands cris de joie la capture de Laurent Gbagbo en mettant sur le compte de « ses dépens » humiliations, sévices, souffrances et assassinats des siens qui ont accompagné la capture. Les plus radicaux regrettent même que Gbagbo soit laissé en vie. Il nous semble inutile ici de rapporter ces différentes réactions collectives ou individuelles d'autant qu'elles sont nombreuses, occupent l'essentiel d'espace des publications Internet et de la presse écrite franco-africaine, et convergent vers le même message : *« Bienfait pour ce dictateur accroché au pouvoir et qui n'aime pas la démocratie ».*

Les humiliations ajoutées aux humiliations n'apportent par ailleurs aucune plus-value au message que cet ouvrage se veut porteur. Nous relevons en revanche quelques réactions des médias et d'une catégorie d'hommes

politiques français (non partisans du jusqu'aboutisme) qui ayant gardé silence ou soutenu du bout en bout l'acharnement contre Laurent Gbagbo, feignent de condamner la manière de sa destitution.

Le quotidien **Aujourd'hui** (6 avril 201).

« La France a menti au monde entier en disant qu'elle ne prendrait pas part aux combats aux côtés de la rébellion armée de Ouattara. Malgré les condamnations, la France de Nicolas Sarkozy a repris ses bombardements à partir de ses hélicos de combats. Elle le fait la nuit pour ne pas être vue, mais elle se trompe. Elle sera étonnée des preuves qui vont pleuvoir dans les heures qui vont suivre », déclare Thruthway, publié avant la capture de Gbagbo dans *Actualité militaire*.

L'hebdomadaire **Le Canard Enchaîné** (13 avril) :

« En réalité, lors de l'assaut final contre la résidence du président déchu, toute la logistique (hélicos, blindés, troupes) était française. Nos forces spéciales étaient prêtes à investir le bunker, et toutes les opérations menées par les « forces républicaines » ou par l'ONU ainsi que les transmissions étaient gérées par Licorne. Le commandement a fait savoir à Gbagbo que s'il ne se rendait pas aux troupes de Ouattara, il serait contraint de se rendre aux Français (...) Depuis des jours, Sarko répétait qu'il était essentiel que Gbagbo soit pris vivant pour ménager les chances d'une réconciliation. Et qu'il fallait éviter à tout prix de se mettre en avant, ce qui aurait pour effet de transformer Ouattara en créature de l'Occident en général et de la Françafrique en particulier. Les consignes ont été suivies. Mais la ficelle est tellement grosse que le tir de barrage sur le thème « C'est pas nous, c'est Ouattara » n'a été pris au sérieux par personne. Cette petite guerre de communication, elle, a été perdue », déclare Jérôme Canard.

Le journal **Autre Presse** (14 avril) :

« Au-delà de sa possible implication dans la capture de Laurent Gbagbo lundi 11 avril à Abidjan, l'intervention française en Côte d'Ivoire est aussi ambiguë que délicate. La France a-t-elle participé à la capture de Laurent Gbagbo, lundi 11 avril, dans sa résidence de Cocody, à Abidjan ? Le gouvernement nie en bloc, mais la question hante la classe politique française et alimente les gazettes mondiales », déclare Vincent Duhem.

François Loncle, vice-président du groupe Parti socialiste français à l'Assemblée chargé des questions internationales :

« En niant toute responsabilité directe de la France dans la capture de Gbagbo, le gouvernement se livrait à un grossier mensonge d'État », déclare-t-il.

Julien Dray, député (Parti socialiste français) :

« En prenant la responsabilité d'engager l'armée française au côté d'Alassane Ouattara dans son offensive sur Abidjan, et cela dans un cadre juridique plus que discutable - qui va bien au-delà de la seule protection des civils - le gouvernement a pris la responsabilité de choisir un camp contre un autre, au lieu de défendre le droit. Dans un moment où tout laisse à penser que les forces de M. Ouattara ont pu commettre des exactions passibles de la Cour Pénale Internationale, la diplomatie française renoue avec la politique de la canonnière et de la fuite en avant », déclare-t-il sur un communiqué.

Gaëtan Gorce (Parti socialiste français) :

« La France doit sans attendre exiger que toute la lumière soit faite sur les événements ayant fait des victimes civiles et prendre ses distances avec M. Ouattara dont on risque de comprendre trop tard qu'il n'est guère plus fréquentable que son prédécesseur », déclare-t-il sur un communiqué.

Front National (Parti d'extrême-droite français) :

« La capture de Laurent Gbagbo par les militaires français qui l'ont remis immédiatement aux chefs de la rébellion, constitue une violation gravissime des règles les plus élémentaires du droit international, à l'heure où le Tribunal pénal international soupçonne les partisans de Ouattara de s'être livrés à des massacres et des atrocités. Les décisions de Nicolas Sarkozy portent gravement préjudice aux intérêts de la France en Côte d'Ivoire, mettent en danger la vie de nos compatriotes dans ce pays et dans toute l'Afrique ainsi que celle de nos soldats engagés dans cette guerre civile », déclare un communiqué du parti.

Les réactions en Afrique sont nombreuses, mais nous avons voulu volontairement les illustrer par le choix d'un pays cible, le Cameroun où tout au long de la crise ivoirienne des marches de protestation et de soutien ont été organisées.

Eugène Messina, chef de chaîne *Radio Siantou* (Cameroun) :

« Je pense que la capture de Laurent Gbagbo, le président de la Côte d'Ivoire, permet à l'Afrique de mieux se regarder dans le miroir pour se rendre compte qu'elle a encore beaucoup de chemin à faire. Sinon qu'elle a tout à faire dans le sens de sa libération, de son autodétermination. Ce qui se passe en Côte d'Ivoire est absolument scandaleux, inhumain. C'est à la limite inacceptable parce que voilà une France avec ses supposés compagnons dans cette entreprise maléfique qui vient enlever un président pour en installer un autre qui, dit-on, a été

reconnu par la « Communauté internationale ». Dans ce cas, il va falloir revoir les démarches, les schémas, les procédés démocratiques. Puisqu'en ce moment-là, ne sera plus président dans un pays que celui qui aura été reconnu, désigné même, par la « Communauté internationale ». C'est un message, au-delà de toute chose que les Africains doivent comprendre. Et je crois que la chute de Laurent Gbagbo, loin d'être la fin d'un film, est la semence de ce qui sera dans les années à venir. Les Africains ont compris le message de ce qui est à venir. Et ceux qui ont compris réagiront à propos », déclare-t-il.

Charles Ateba Yene, écrivain (Cameroun) :

« La capture de Gbagbo va révéler d'autres Gbagbo. Vous savez, un bon combat n'est plus physique, il est spirituel. Ce qui se passe avec Gbagbo est bien. Cela a permis aux Africains de savoir qu'ils peuvent résister. Cela a permis aux Africains et une partie du monde de voir ce qu'est la « Communauté internationale », son rôle et ses missions. Quand on arrête le président Gbagbo, la première chose c'est que Monsieur Ouattara a une longue conversation avec Sarkozy. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'ils se disent ? Est-ce qu'on ne peut donc pas penser que Sarkozy était en train de lui donner des instructions par rapport au traitement à infliger à Laurent Gbagbo ? C'est humiliant, c'est inhumain. Mais, c'est bien pour l'Afrique. La décolonisation de l'Afrique va se poursuivre. Il y aura d'autres Gbagbo. Ce qu'il a fait est déjà louable. Aujourd'hui, on attend de voir. Je souhaite qu'il ne soit pas humilié plus qu'il ne l'a déjà été. Je souhaite qu'il réponde devant la justice de ses actes. Et je pense que la justice doit respecter trois logiques : celle de Gbagbo qui reste au pouvoir et bombarde, celle de Ouattara dont les soldats ont bombardé et tué pour qu'il accède au pouvoir, celle de la France qui a outrepassé ce que l'ONU avait prévu dans sa résolution. La France a montré son visage que beaucoup connaissaient déjà à savoir qu'elle veut guider les choses en Afrique. Mais, le sentiment qui est né en Côte d'Ivoire et qui va se perpétuer est que la France n'aime pas l'Afrique. Et les autres Africains qui n'ont pas encore expérimenté la France dans sa nouvelle dimension de colonisation, doivent faire attention. Vive Gbagbo ! Vive l'Afrique ! », déclare-t-il.

Joshua Osih, homme politique (Cameroun) :

« Je trouve que c'est un coup d'État. À la place de Bob Denard, il y a Sarkozy. Et ça nous rappelle tristement les événements du Congo de 1961 avec l'assassinat de Lumumba. Au vu de la tournure des événements, il ne fait plus aucun doute que le président Gbagbo a légitimement gagné les élections. Mais au-delà de ça, il ne s'agissait nullement d'élections, mais plutôt d'un plan pour faire partir le

président Gbagbo. Personne aujourd'hui ne peut prétendre que la « Communauté internationale » était incapable, en huit ans, d'organiser les élections et donc nous voyons aujourd'hui que cette « Communauté internationale »-là ne voulait pas les élections. Elle n'avait aucun intérêt à les organiser, ni à désarmer les rebelles, puisqu'elle voulait seulement le départ du président Gbagbo. Il est dommage que quand il s'agit de l'Afrique noire, la même France qui a activement soutenu Ben Ali et Hosni Moubarak, pose toujours l'argument de la force au détriment de la force de l'argument. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un fâcheux précédent, c'est-à-dire qu'on est en train de légaliser et légitimer une rébellion armée, coupable d'actes d'assassinat et de génocide, et qui a même avec l'onction d'une certaine « Communauté internationale », porté atteinte à l'intégrité d'un État pendant une décennie. Le kidnapping de M. Gbagbo ne résout pas le problème ivoirien, parce que nul ne peut aujourd'hui gouverner en Afrique en arrivant dans la malle arrière des mercenaires français. Si la « Communauté internationale » est vraiment sérieuse, nous devons finalement, puisque nous faisons partie de cette « Communauté internationale », respecter les institutions de ce pays. Il s'agirait, au mieux, de rétablir le droit et respecter le président constitutionnellement élu, en prenant en compte ses propositions de sortie de crise ou au pire, constater la vacance du pouvoir et appliquer la Constitution, en protégeant l'investiture du président de l'Assemblée nationale. Ce coup d'État ne portera pas atteinte à l'émancipation d'une nouvelle génération d'Africains qui sont en train de libérer l'Afrique de toutes ses impostures, qu'elles soient protégées par des intérêts occidentaux ou non », déclare-t-il.

Ni John Fru Ndi, Chairmain du sdf, homme politique (Cameroun) :

« Je commence par souhaiter tout le courage nécessaire au président Laurent Gbagbo pour son action qui n'a pas été vaine, puisqu'elle a permis de découvrir le véritable visage de la France. Concernant son arrestation menée de bout en bout par la France qui a tout orchestré, moi je l'ai observée avec tristesse. Je suis triste pour Laurent Gbagbo. C'est une véritable catastrophe. C'est illégal de surpasser les concepts de négociation pacifique et démocratique qu'ils aiment tant évoquer, pour bombarder la résidence d'un chef d'État sous le prétexte qu'il a été mal élu. La « Communauté internationale » aurait mieux fait de recompter les bulletins de vote, ou d'organiser de nouvelles élections. Lorsqu'on regarde ce qui se passe actuellement en Côte d'Ivoire, en Lybie, en Syrie, lorsqu'on regarde ce qui s'est passé hier en Egypte et en Tunisie, on comprend que c'est un scandale pour ce qu'on appelle l'indépendance des peuples africains acquise depuis une cinquantaine d'années. La France et ses alliés ne soutiennent pas la démocratie et ne

défendent pas toujours les Droits de l'Homme. Ils défendent leurs intérêts même parfois de manière scabreuse. Il y a eu des élections plus contestées qui se sont déroulées dans d'autres pays africains sans que la France et ses alliés de la « Communauté internationale » ne lèvent le petit doigt. Cela montre à quel point les Africains doivent s'organiser », déclare-t-il.

Samuel Mack Kit, président de l'UPC, homme politique (Cameroun) :

« Une imposture ! Je suis stupéfait qu'une pareille imposture soit réalisée au vu et au su du monde entier. Je suis abasourdi par le silence assourdissant des gouvernements africains devant la tragédie du peuple ivoirien. Je suis triste pour le peuple français (que je connais, pour y avoir vécu en exil), qu'il ne se soit pas opposé avec énergie, quoi qu'il sache le faire en d'autres occasions, aux actes abjects posés par son gouvernement en Côte d'Ivoire. Pour moi personnellement, pour l'UPC et je crois pour beaucoup de Camerounais, hier à Abidjan, le droit de la force l'a emporté devant la force du droit. La France a momentanément réussi le coup d'État qu'elle mène contre le peuple de Côte d'Ivoire, depuis le 19 septembre 2002. Mais je suis absolument convaincu du fait que les peuples africains et la jeunesse africaine, ne laisseront pas cette imposture impunie. Il est manifeste, pour nous, que la crise ivoirienne que la France a provoquée et entretenue, n'a pas trouvé sa conclusion avec la capture du président Laurent Gbagbo », déclare-t-il.

Abanda Kpama, président du MANIDEM, homme politique (Cameroun) :

« Un message pour l'Afrique ! Je pense que la France est engagée dans une guerre de recolonisation de l'Afrique francophone. Ce qui se passe en Côte d'Ivoire témoigne de la volonté des puissances occidentales de reconquérir, comme c'était déjà le cas au XIX^e siècle, des territoires qui ont pourtant acquis leur indépendance. Pour ce qui est de la France comme des États-Unis, ce sont des puissances déclinantes qui ont perdu des parts importantes de domination et des marchés en Asie, du fait de la concurrence de la Chine, en Amérique latine, parce que la plupart des pays de ce continent se sont autonomisés. Ils ont fait la mauvaise expérience des guerres en Afghanistan et en Irak, et ont donc des sérieuses inquiétudes sur ce continent. Il ne reste que l'Afrique qui est le continent le plus arriéré, politiquement, culturellement et économiquement. Alors que la Côte d'Ivoire a un problème interne, on voit l'ancienne puissance coloniale entrer en guerre contre un camp, aller même jusqu'à mettre en jeu des forces spéciales pour capturer un des protagonistes du conflit postélectoral, tout en plaçant à la tête de ce pays un pantin comme c'était le cas dans les années 60. C'est un message pour les Africains et notamment pour sa jeunesse qui doivent

comprendre que l'Afrique est véritablement face à un défi qui est celui de sa libération », déclare-t-il.

Beaucoup d'autres hommes politiques et intellectuels africains et du reste du monde ont réagi contre la guerre néocoloniale française en Côte d'Ivoire.

IBRAHIMA SÉNÉ, vice-président du PIT, homme politique (Sénégal) :

« La France a décidé de faire un coup d'État militaire pour transmettre le pouvoir à Alassane Dramane Ouattara, le rival du président sortant, Laurent Gbagbo. C'est une insulte portée à la dignité de l'Afrique, de tous les chefs d'États africains et des intellectuels. La France, en s'ingérant dans les affaires de la Côte d'Ivoire soutient vouloir instaurer la démocratie. Mais à mon avis, c'est un prétexte pour recoloniser militairement ce pays. D'ailleurs, elle l'a tentée en Guinée Conakry en agitant le spectre de la guerre inter ethnique et ça n'a pas marché. Malheureusement, les chefs d'États africains et les intellectuels ont capitulé et laissé faire. C'est la raison pour laquelle, j'appelle au retrait immédiat et sans condition de l'armée d'occupation française, l'Onuci et en particulier l'armée sénégalaise en Côte d'Ivoire. Mais aussi, la libération du président Gbagbo Laurent. Ceci dans le but d'ouvrir des négociations, pour rendre à cette nation sa souveraineté. », dit-il.

Kôkè Bassidiki Touré, *Le Guido*, (Mali) :

« Dans la quasi-totalité des pays ouest-africains, les populations avaient pris position pour Alassane Dramane Ouattara, le candidat de la France, reconnu par la « Communauté internationale », après les élections controversées du 28 novembre 2010. Cette tendance a été renversée depuis la première intervention de la force Licorne au nom d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Toute l'Afrique s'est rendue compte qu'il s'agit pour la France de sauvegarder ses intérêts en Côte d'Ivoire et ceux de ses 12 000 ressortissants vivant sur le sol ivoirien. Nicolas Sarkozy, le nouveau Maître du monde, a appelé, à plusieurs reprises, le président Gbagbo à se retirer du pouvoir au profit d'ADO. Cette demande a été mise aux calendes grecques. Laurent Gbagbo a carrément refusé les propositions de Sarko et a fait savoir que c'est un problème ivoiro-ivoirien. Aussi, Gbagbo a refusé de répondre aux appels téléphoniques de Sarkozy. Au pays de Charles De-gaulle, les calculs étaient simples. Il s'agissait de chercher un alibi avec l'ONU pour bombarder les positions militaires de Gbagbo afin de l'affaiblir et de permettre aux hommes d'ADO de progresser vers le palais et la résidence présidentiels », déclare-t-il.

Cheikh Khouressy Bâ, avocat à la Cour -Dakar (Sénégal) :

« Grand-frère, résiste. Comme on dit au pays, « découragement ne connaît pas ton adresse ». Résiste ainsi que tu nous as appris à le faire en tous temps, en tous lieux. Ils disent t'avoir arrêté. C'est faux ! La notion d'arrestation est d'ordre juridique, or toi tu as été capturé par des

militaires français qui ont échoué dans leur mission de t'assassiner après t'avoir largué 36.000 tonnes de bombes pendant 12 jours. Après avoir commis ce haut fait de guerre, ils t'ont remis, toi le Président en exercice d'un État souverain, à des chefs rebelles, exactement comme en temps de guerre. Résiste, Laurent, car cette épreuve, nul autre que Dieu, ce Dieu que tu vénères, l'a permise. Lui, le seul Décideur, est le Dieu que nul ne commande, ce Dieu qui a élevé ton modèle, Job, après l'avoir éprouvé. Le triomphe de ton modèle sera le tien, je te le promets solennellement. Résiste parce que, au bout de cette résistance, poindra ton succès qui les pétrifiera de honte et de panique mêlées. Résiste, afin que ce Dieu de Daniel et de Jérémie t'innocente à la face des Nabuchodonosor et des Ponce Pilate, toi qui es incapable d'égorger un poulet. Résiste, grand-frère, ces démons aux yeux bleus qui t'ont remis aux terroristes au cœur noir sont déjà vaincus, mais ils ne le savent pas encore. Ils croient avoir gagné, d'ailleurs ce serait leur première « victoire » depuis 1842. Ce n'est pas à toi, l'historien émérite, père de 12 ouvrages, que je rappellerai leur palmarès : 5 Républiques, 23 présidents, plus de 40 aventures militaires de Bonaparte à Sarkozy en passant par Doumergue, Adolphe Thiers, Sadi Carnot et Chirac, ils signent leur première « victoire », et encore (c'est Pyrrhus qui doit se marrer !). 9 années d'efforts intenses dans une rébellion, 12 jours de combats dans un périmètre de 5 km² contre une armée de 2000 hommes malnutris et sous-équipés, le tout en coalition avec l'ONU, l'ECOMOG, des mercenaires libériens et des milliers de prisonniers condamnés à des peines afflictives et infâmes. À dire vrai, grand-frère, tu as déjà gagné. Ils croient t'avoir mis en prison. Ils ne voient pas que la graine que tu as semée a germé. Et cette graine qui a germé crie ton nom. Pas pour suivre ton conseil — tu te souviens de ce que tu leur disais : « Si un jour je tombe, enjambez mon corps et continuez la lutte » — mais pour t'exhorter à la résistance. Tu n'es pas tombé, à Dieu ne plaise. Et ces millions de petits Gbagbo n'enjamberont donc pas ton corps. Job n'est pas tombé. Jérémie non plus. Daniel est sorti indemne de la fosse aux lions. Chavez de même ! Lève-toi et marche vers ton triomphe. Grand-frère. Résiste. Tu es l'empereur de la nouvelle Afrique ! », déclare-t-il.

Des manifestations antifranchaises ont lieu le jour même dans plusieurs capitales du monde. À Paris, une heure après ce rassemblement, près de la moitié des manifestants très en colère adoptent alors des comportements particulièrement hostiles envers les forces de l'ordre. Ils envahissent la chaussée à proximité de la place de l'Étoile perturbant la circulation. Sept (7) policiers sont blessés lors des échauffourées qui éclatent au cours de cette manifestation spontanée de partisans du président ivoirien Laurent Gbagbo sur les Champs-Élysées. Cinq parmi eux sont légèrement blessés et deux autres, l'un touché à la tête par un projectile et l'autre blessé par un coup de

cutter à la main, ont dû être hospitalisés, précise la préfecture de police de Paris. Neuf (9) personnes ont été interpellées, a-t-on appris de source policière.

Et la Côte d'Ivoire redevint colonie française !

La Côte d'Ivoire française réhabilitée !

La Côte d'Ivoire française ? C'est une Côte d'Ivoire de soumission à l'ancienne métropole. Une Côte d'Ivoire dans l'assistanat et assistée. Orientée. Accompagnée. Maternée. Quel pays pauvre n'aurait-il donc pas rêvé d'autant de maternalisme ! La France vient enfin de réaliser son rêve de l'après-Houphouët-Boigny.

Yamoussoukro, 21 mai 2011. C'est la renaissance de la Côte d'Ivoire française. Le discours d'investiture d'Alassane Ouattara y revient avec insistance : la Côte d'Ivoire redevenue française ! Installé au pouvoir par l'armée française, Alassane Ouattara est directement investi par le président français, Nicolas Sarkozy qui effectue en personne le déplacement sur Yamoussoukro où il est accueilli en roi. Car la démocratie ivoirienne c'est lui. Ouattara c'est lui. Du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki moon, au Premier ministre kenyan Raila Odinga en passant par Nicolas Sarkozy (France), Goodluck Jonathan (Nigeria), Teodoro Obiang Nguema (Guinée équatoriale), Baise Compaoré (Burkina Faso), Abdoulaye Wade (Sénégal), Alpha Condé (Guinée), Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie), Faure Gnassingbé (Togo), Mahamadou Issoufou (Niger), Ellen Johnson Sirleaf (Liberia), Ernest Koroma (Sierra Leone), Amadou Toumani Touré (Mali), John Atta-Mills (Ghana), Boni Yayi (Bénin), Malam Bacai Sanha (Guinée-Bissau), Paul Biya (Cameroun), Idriss Deby (Tchad), Denis Sassou Nguesso (Congo), Ali Bongo (Gabon), et Kgalema Motlanthe vice-président d'Afrique du Sud, les électeurs de la « Communauté internationale » sont quasiment au grand complet. Un seul des élèves de la Françafrique aura manqué à l'appel, François Bozizé (Centrafrique) qui a dû adresser ses excuses auprès du maître de l'Élysée.

Il l'en voudrait gré sinon, car au-delà du souci de rassembler autant de personnalités du monde à l'investiture de Ouattara qu'il y en a eues aux obsèques d'Houphouët-Boigny, l'objectif premier à l'exigence de la présence de tous est de montrer le caractère « communauté internationale » de l'« élu reconnu ». À signaler l'absence de deux alliés de taille dont l'un, Barack Obama, et l'autre, Dominique Strauss-Kahn. L'explication est toute simple. Barack Obama n'est que gendarme du monde, le statut de chef de guerre en Afrique étant légué à Nicolas Sarkozy par consentement mutuel entre puissances mondiales, membres de l'OTAN. Quant à Dominique Strauss-Kahn qui avait énergiquement promis d'affamer Laurent Gbagbo pour mettre à profusion l'« élu de la Communauté internationale », sa présence à Yamoussoukro n'aurait absolument posé aucun problème s'il n'y avait pas cette triste ségrégation entre « droit » des plus forts et « droit » des plus faibles, « droit » des riches et « droit » des pauvres, « justice » des Occidentaux et « justice » des Africains, « démocratie » des nantis et

« démocratie » des démunis.

Ce n'est que partie remise !

Mais Ban-Ki-moon a pris note. On l'a vu le regard un peu perdu dans le vide comme pour dire qu'une Résolution du Conseil de sécurité devrait rapidement uniformiser les règles du jeu, maintenant que l'Afrique s'est doté d'un « élu de la Communauté internationale ». L'important pour l'instant c'est ce visage ridé par le large sourire qui revient à répétition chaque fois qu'un slogan est lancé du fond de l'amphithéâtre pour la gloire de Nicolas Sarkozy. C'est un homme très comblé. D'un bonheur extrême. Qu'il regarde devant lui ou bien qu'il se retourne derrière lui, à gauche ou à droite, le décor est au grand complet. Celui d'hommes en costumes-cravates à la tête d'une Afrique soumise telle que la veut la métropole avec ses trois espèces de Nègres : le Nègre de salon toujours complaisant et prêt à trahir, le Nègre Banania toujours joyeux et risible, le Nègre universel toujours rêveur et naïf. Trois espèces qui constituent les trois-quarts de la population africaine, et sur qui s'appuie Nicolas Sarkozy pour rappeler à l'assistance le fondement de sa motivation : la démocratie, rien que la démocratie. Espèces sur lesquelles s'est toujours appuyé l'ennemi pour maintenir l'Africain la tête sous l'eau. Le traquer. Le décapiter. En faire à l'avenir un sujet de musée d'anthropologie si jamais les espèces venaient à disparaître toutes. De fait de musée, des richesses immenses à soutirer. Nicolas Sarkozy, hyper-heureux, se frotte plusieurs fois la main dans la salle comme si c'est déjà demain ! Il donne des bravos au moindre souffle d'air sorti de la bouche d'Alassane Ouattara, le démocrate modèle. Des images en temps plein des Samouraïs. Mais on est vraiment en plein XXI^e siècle. Des images difficiles à fixer. Difficiles à comprendre. L'humiliation est pire que la mort. Enfin, courage ! Nous n'y sommes que témoins.

Revenons donc à Yamoussoukro.

Pourquoi Yamoussoukro ? D'abord parce que c'est la capitale de la Côte d'Ivoire française. Parce que, ensuite, c'est dans cette ville-symbole que fut porté le deuil français. C'est de là qu'il faut le retirer. Mitterrand y était pour l'ensevelissement. Sarkozy s'y rend pour la résurrection. L'investiture d'Alassane Ouattara sonne comme une résurrection d'Houphouët-Boigny. Nicolas Sarkozy s'y poste en véritable conquérant. Comme à son habitude, il discourt. Il pérore. Il vante enfin la démocratie instaurée. Il défie. Il nargue. Il se contrarie surtout.

Du discours du Cap (Afrique du Sud) à celui d'Abidjan où il s'est rendu après avoir investi l'ami Ouattara pour rassurer les Français encore très inquiets de la manière dont leur pays a mené la guerre contre ce qu'ils considèrent comme leur deuxième patrie, la stupéfaction n'a paralysé que ceux qui continuent de prendre au sérieux la perversion de la parole de l'homme. Au Cap ? « *La France n'a pas vocation à maintenir indéfiniment des forces armées en Afrique (18 février 2008).* » À Abidjan ? « *Nous garderons toujours nos forces militaires ici pour assurer la sécurité de nos*

ressortissants (21 mai 2011). »

Normal !

La Côte d'Ivoire française n'est plus l'Afrique. Reste à stabiliser le régime encore vacillant de l'ami Ouattara. Et Nicolas Sarkozy ne rate pas l'occasion de le dire tout haut : *« Mais je veux que nous soyons clairs entre nous : l'armée française n'a pas vocation d'assurer la stabilité de quelque gouvernement que ce soit »*. Il faut toujours inverser la parole de Nicolas Sarkozy pour en comprendre le contenu. En *« quelque gouvernement que ce soit »* on pouvait toujours penser à celui de Gbagbo.

Mais qui serait si naïf pour croire à pareille hérésie ! Sarkozy s'est rendu à Yamoussoukro plus pour rassurer son ami Ouattara que pour rassurer les Français qui vivent en Côte d'Ivoire. Parce que, politique intérieure ou extérieure, il a toujours pensé de prime abord aux amis (marchés, paquet fiscal, pouvoir d'achat) avant de se poser la question sur l'opportunité de penser ou non aux autres.

Il s'y est rendu pour remettre la feuille de route à Ouattara. Pour narguer l'Afrique qui rêve à une quelconque libération. Pour se moquer de nationalistes. Pour narguer les anti-Ouattara. Première marque de confiance. Première marque de direction à suivre. Les premiers défis à relever cependant sont moins la résolution des problèmes liés à la « mauvaise gouvernance » reprochée à Gbagbo, que ceux provoqués par la conquête du pouvoir.

C'est alors seulement qu'Alassane Ouattara réalise qu'il est plus difficile de sortir de pièges tendus par soi-même que de ceux tendus par un ennemi lambda. Piège de la logique de guerre : une Côte d'Ivoire déchirée, une ville d'Abidjan dévastée et livrée aux pillards de tous poils par ses propres combattants, des prisonniers évadés de la prison de la Maca, des pillards que sont ses propres combattants bien armés entrant dans les maisons sous les yeux des habitants et allant jusqu'à desceller les lavabos.

Des crimes impunis perpétrés ici et là, toujours par ses propres combattants mais au nom de Gbagbo, état de grâce de la « Communauté internationale » oblige ! Piège de l'asphyxie du pays : PME fermées quand elles n'ont pas été pillées, leurs patrons se cachent pour cause d'insécurité ou sont partis en exil, écoles primaires et secondaires fermées, anarchie dans les grandes écoles et l'université, grandes filières (café, cacao, hévéa, etc.) à restructurer, filières gangrenées par la corruption, électricité coupée, banques fermées et vides quand elles sont ouvertes. Piège de l'assistanat : paiement de salaires des fonctionnaires par la France via son Agence française de développement (AFD) qui débloque 400 millions d'euros (une bouteille d'eau dans la mer), dettes de l'État impayées à l'égard des PME, engagement de l'Union européenne sur 200 millions d'euros et de la Banque mondiale sur 100 millions (toujours une bouteille d'eau dans la mer et encore que des promesses), prière pour accélérer le point d'achèvement de passage dans le monde de Bretton Woods pour lequel les Occidentaux l'ont préféré de Gbagbo voulait d'une Côte d'Ivoire sortie de la pauvreté et de la dette des

institutions de Bretton Woods.

Ouattara veut d'une Côte d'Ivoire qui fonce en cinquième vitesse vers l'obtention du statut de pays pauvres très endettés (PPTE). Piège de la reconstruction de la cohésion sociale : boomerang du bonheur d'avoir divisé le pays en deux, boomerang du goût excessif de la guerre, boomerang de compter sur l'Occident pour « protéger la population civile », boomerang de la haine cultivée pour faire du mal à autrui, boomerang de la trahison... Qu'elle est chaude la patate ! Du passage de malice en malice, de violence en violence, de piège en piège, de boomerang en boomerang, Alassane Ouattara a rendez-vous aujourd'hui avec des poux qu'il faut à tout prix chercher et trouver sur des crânes nus. L'ombre de Laurent Gbagbo n'a jamais quitté le sanctuaire de la démocratie instituée en Côte d'Ivoire par la France et sa « Communauté internationale ». Il lui est et lui sera toujours légué tout ce qui ne marchera pas en leur élu. On voit déjà l'ombre de Blé Goudé - que l'on a donné mort et jeté en brousse, mais non ! caché en lieu sûr dans un pays tenu secret, nous dit-on maintenant -, planer sur Abidjan, en quête de la déstabilisation du pouvoir de l'« élu de la Communauté internationale ».

D'autres zones d'ombre planent et planeront encore. Pourvu qu'elles reflètent la silhouette de Laurent Gbagbo. Ces ombres planeront encore pour longtemps. Elles seront présentes partout où l'électeur « Communauté internationale » cherchera – en cas de fin de grâce si jamais fin de grâce il y aura, vu le soutien mondial - à voir clair sur son « élu ». Un seul objectif : faire oublier aux Ivoiriens toute idée de « patriotisme ». Car le patriotisme africain dérange la France.

De beaucoup !

L'HARMATTAN, ITALIA

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226 Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA

Faculté des Sciences sociales,
politiques et administratives
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa

L'HARMATTAN CONGO

67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy Rue KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN

BP 11486

Face à la SNI, immeuble Don Bosco

Yaoundé

(00237) 99 76 61 66

harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E

BP 45034 Dakar FANN

(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08

senharmattan@gmail.com

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 84038 - Dépôt légal : décembre 2011 - *Imprimé en France*